

RAPPORT D'ENQUÊTE

SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

2020

Note aux lecteurs

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Avertissements aux lecteurs

En juin 2020, l'appellation de la « Direction de l'Éducation et de la Jeunesse » a été modifiée par l'Unité, jeunesse, sport et citoyenneté.

Avertissement

Les données traitées dans ce rapport sont issues des questionnaires. De ce fait, les opinions émises par les répondants ne reflètent pas la position de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le vocable « jeune » ou « jeunesse » utilisé dans ce rapport désigne les individus de 15 à 35 ans, tels que définis par la Francophonie dans sa Stratégie francophone de la jeunesse 2015-2022.

Les termes « politique jeunesse » et « stratégie jeunesse » ont été préférés à « politique de la jeunesse » ou « stratégie de la jeunesse », qui pouvaient sous-entendre des politiques ou des stratégies réalisées au moment de la jeunesse.

Pour alléger le rapport, le terme « politique(s) jeunesse » a été plus souvent utilisé pour parler des politiques en faveur de la jeunesse.

Le mot « jeunesse » reste, dans ce cas, toujours au singulier, puisqu'au pluriel, il s'agit aussi des politiques jeunesse.

Pour faciliter la lecture du rapport, les termes « États et gouvernements membres » ont été parfois utilisés par les répondants pour désigner les « États et gouvernements membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie ».

Lors de l'enquête, l'Organisation internationale de la Francophonie comptait 84 États et gouvernements membres, associés et observateurs. Au 1^{er} janvier 2020, l'OIF regroupait 88 États et gouvernements répartis comme suit : 54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs.

Liste des acronymes

AFD : Agence française de développement
AIMF : Association internationale des maires francophones
ANADEB : Agence nationale d'appui au développement à la base
CJSOI : Commission de la jeunesse et des sports de l'océan Indien
CONFJES : Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie
DJLVA : Direction de la jeunesse, des loisirs et de la vie associative
DPSD : Direction de la planification, de la statistique et de la documentation
GAR : Gestion axée sur les résultats
INJEP : Institut national de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
LOLF : Loi organique relative aux lois des finances
ODD : Objectifs du millénaire pour le développement
OEJAJ : Observatoire de l'Enfance et de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
OIF : Organisation internationale de la Francophonie
ONG : Organisation non gouvernementale
OIT : Organisation internationale du travail
PAMJ : Programme d'action mondiale pour la jeunesse
PTF : Partenaires techniques et financiers
PNJ : Politique nationale de jeunesse
PPJ : Politique publique Jeunesse
PNJSL : Politique nationale de la jeunesse, des sports et des loisirs
SAJ : Secrétariat à la jeunesse
SNIEJ : Stratégie nationale d'insertion et d'emploi des jeunes
UNFPA : Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Remerciements

L'Unité jeunesse, sport et citoyenneté tient à remercier les membres du comité de pilotage et les experts régionaux pour leurs contributions. Les échanges de très grande qualité ont été déterminants lors de la formulation des propositions pour le suivi :

Réjean HOULE, secrétaire adjoint, secrétariat à la jeunesse au ministère du Conseil exécutif (Gouvernement du Québec); **Claire DERONZIER**, déléguée aux affaires francophones et multilatérales (Québec); **Bouramah ALI HAROUNA**, secrétaire général de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES); **Modibo TRAORÉ**, directeur Politique jeunesse (CONFEJES); **Pascale VACHON**, directrice des politiques et de la coordination interministérielle secrétariat à la Jeunesse (Québec); **Nirisoa Fanjaniaina RAJAOARISOA**, administratrice au ministère de l'Emploi, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (Madagascar); **Thérèse MBUJIBUNGI**, secrétaire générale, ministère de la Jeunesse, Initiation à la nouvelle citoyenneté (République démocratique du Congo); **Fatoumata SYLLA**, directrice adjointe des programmes Jeunesse (CONFEJES); **Oumarou YAZI**, directeur général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente (Niger); **Auréliana POPA**, directrice du cabinet, secrétaire d'État à la Jeunesse au ministère de la Jeunesse et des Sports (Roumanie); **Izbath DJABOUTOUBOUTOU**, secrétaire générale adjointe, ministère du Travail, de la Fonction publique et des Affaires sociales (Bénin).

Soutien pour la réalisation de l'enquête



La réalisation de l'enquête a bénéficié du soutien accordé par le Secrétariat à la Jeunesse, ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec, dans le cadre d'une entente-cadre avec l'Organisation internationale de la Francophonie.



Ce rapport d'enquête a été réalisé grâce à l'étroite collaboration de la Conférence des ministres de la Jeunesse, et des Sports de la Francophonie (CONFEJES) que l'on remercie sincèrement pour leur collaboration.

Hommage

L'ORGANISATION internationale de la Francophonie tient à saluer la mémoire de M. Bouramah Ali Harouna, Secrétaire général de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES), fervent acteur de la Francophonie au service de la jeunesse.

Ancien étudiant de l'Université Senghor à Alexandrie, M. Harouna avait débuté sa carrière au Niger au Ministère de la Jeunesse où ses compétences et son engagement en faveur de la promotion de la jeunesse ont été salués. Devenu Secrétaire général de la CONFEJES en 2013, il n'a cessé de contribuer au développement des politiques en faveur de la jeunesse dans les pays francophones, œuvrant pour que chaque jeune puisse trouver sa place dans nos sociétés. M. Harouna a ardemment promu l'épanouissement des jeunes, encouragé le volontariat ainsi que le développement de la vie associative au sein des Conseils nationaux de la jeunesse.

Ses idées, son engagement, ont été source de progrès pour les politiques publiques en faveur de la jeunesse francophone.

Table des matières



03	Liste des acronymes
05	Remerciements
07	Table des matières
11	Liste des tableaux et graphiques
17	Recommandations
19	APPROCHE MÉTHODOLOGIE
20	Contexte
20	Approche méthodologique
27	Partie 1 : Fonctionnement et positionnement institutionnels
27	1.1. Une institutionnalisation généralisée des questions de jeunesse
28	1.2. Des politiques jeunesse majoritairement décentralisées
29	1.3. Des mouvements fréquents des responsables de départements ministériels
33	Partie 2. Politiques en faveur de la jeunesse
33	2.1. Des cadres stratégiques d'orientation des politiques jeunesse disponibles
34	2.2. Une définition de l'âge de la jeunesse peu uniforme entre les États et gouvernements membres et associés
37	2.3. Une forte collaboration intersectorielle
39	2.4. Une approche holistique en matière d'élaboration des politiques jeunesse
42	2.5. Une mise en œuvre concertée des politiques jeunesse
44	2.6. Des jeunes fortement impliqués dans l'action publique en faveur de la jeunesse
49	Partie 3. Ressources humaines
50	3.1. Les compétences et les capacités générales du personnel de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse
53	3.2. Des capacités en matière de développement de programmes à renforcer
54	3.3. Les capacités en matière de collaboration et de coordination inter et intrasectorielle à renforcer
54	3.4. Les capacités en matière de mise en œuvre des programmes à renforcer
56	3.5. Les capacités en matière de plaidoyer et de communication à renforcer
57	3.6. Les capacités en suivi-évaluation
58	3.7. Les capacités en matière d'inclusion des jeunes globalement développées
63	Partie 4. Ressources financières
63	4.1. Des allocations budgétaires dédiées au développement des questions de jeunesse
64	4.2. Une gestion interne du budget de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse
67	Partie 5 : Plaidoyer, communication et sensibilisation
67	5.1. Des stratégies de communication peu formalisées
67	5.2. Des actions de communication pour les jeunes et avec les jeunes

71	Partie 6 : Suivi, évaluation et responsabilité
71	6.1. Une faible disponibilité des données statistiques spécifiques à la jeunesse
72	6.2. Des structures de suivi internes présentes, mais insuffisamment outillées
72	6.3. Une pratique de l'évaluation des politiques jeunesse non systématique
74	6.4. La recherche de modalités innovantes et partagées de l'exercice du principe de redevabilité
75	6.5. Les expériences réussies en matière de suivi-évaluation
75	6.6. Les difficultés rencontrées et les obstacles au suivi
79	Partie 7 : Défis et bonnes pratiques
79	7.1. Les défis à relever pour une meilleure efficacité des politiques en faveur de la jeunesse
80	7.2. Les bonnes pratiques en matière de politique publique jeunesse
83	Conclusion
85	Recommandations
87	ANNEXES
88	Annexe 1 : Dénomination des structures de gouvernance en charge des questions de jeunesse des vingt-neuf (29) États et gouvernements
89	Annexe 2 : Nature et année de lancement de la politique jeunesse
90	Annexe 3 : Budget annuel détenu par la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse en 2017 dans quelques États et gouvernements membres et associés
91	Annexe 4 : Au 1er janvier 2020, l'Organisation internationale de la Francophonie compte quatre-vingt-huit (88) États et gouvernements répartis ainsi : 54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs
93	Annexe 5 : Questionnaire d'enquête
97	UNE ENQUÊTE MONDIALE D'ÉVALUATION des capacités des organismes nationaux de jeunesse qui jouent un rôle clé dans le développement des politiques de jeunesse
97	POURQUOI CETTE ENQUÊTE ?
97	QUI PEUT RÉPONDRE À CETTE ENQUÊTE ?
98	COMMENT RÉPONDRE À CETTE ENQUÊTE ?
98	OÙ ET QUAND RENVOYER LE QUESTIONNAIRE ?
141	Informations légales
142	Carte de l'Organisation internationale de la Francophonie

SECTIONS DU QUESTIONNAIRE	95
I. Fonctionnement et positionnement institutionnels	101
La structure responsable de la jeunesse	101
II. Politique nationale jeunesse	109
Définition et situation de la jeunesse	111
Coordination et coopération interinstitutionnelle	113
Participation des jeunes	115
Élaboration et mise en œuvre de la politique	120
III. Ressources humaines	121
IV. Ressources financières	129
V. Plaidoyer, communication et sensibilisation	132
VI. Responsabilité, suivi et évaluation	134
VII. Autre	138

Liste des tableaux et graphiques

TABLEAUX

- 24 TABLEAU 1: États et gouvernements membres ayant répondu à l'enquête par région
- 36 TABLEAU 2: Catégorie d'âge définissant la jeunesse selon les États et gouvernements membres et associés

GRAPHIQUES

- 21 GRAPHIQUE 1: proportion des répondants par rapport aux États et gouvernements membres ciblés
- 22 GRAPHIQUE 2: répartition des États et gouvernements membres et associés enquêtés par région
- 28 GRAPHIQUE 3: type de structure de gouvernance chargée des questions de jeunesse
- 30 GRAPHIQUE 4: nombre de changements à la tête des structures de gouvernance entre 2012 et 2017
- 35 GRAPHIQUE 5: âge d'entrée et de sortie de la jeunesse dans les États et gouvernements membres et associés
- 40 GRAPHIQUE 6: domaines abordés dans les politiques nationales de jeunesse
- 42 GRAPHIQUE 7: modalités de mise en œuvre des projets dans les États et gouvernements membres et associés (en pourcentage)
- 45 GRAPHIQUE 8: groupes de jeunes mobilisés dans le processus politique par modalité de participation
- 51 GRAPHIQUE 9: ratio hommes/femmes dans les États et gouvernements
- 52 GRAPHIQUE 10: absence de capacités par domaine (en nombre d'États)
- 53 GRAPHIQUE 11: les capacités de planification
- 54 GRAPHIQUE 12: les capacités de collaboration intersectorielle
- 55 GRAPHIQUE 13: les capacités de mise en œuvre des programmes
- 56 GRAPHIQUE 14: les capacités en matière de plaidoyer et de communication
- 57 GRAPHIQUE 15: les capacités de suivi-évaluation
- 58 GRAPHIQUE 16: les capacités d'inclusion des jeunes dans le processus politique
- 59 GRAPHIQUE 17: besoins en renforcement de capacités par domaine de gestion
- 63 GRAPHIQUE 18: part du budget total de la structure de gouvernance
- 73 GRAPHIQUE 19: types d'évaluations pratiquées sur la précédente politique (en pourcentage d'États et de gouvernements membres et associés)



Administratrice

de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

L'IMPORTANCE de la jeunesse n'est ni un cliché ni un effet de mode mais le reflet d'une réalité incontournable, une réalité encore plus prégnante pour la Francophonie. Car l'avenir de la langue française, la vitalité et la diversité des cultures de notre espace, la place des populations francophones tant sur le plan du développement économique que du développement social et durable en passant par l'innovation et l'entrepreneuriat se jouent avec les jeunes.

Nous devons les associer et les inclure pleinement à tous ces chantiers majeurs de notre siècle. Leur dynamisme, leur créativité et leurs talents sont plus que jamais nécessaires dans la réflexion et l'action que nous menons collectivement au service de nos sociétés.

Les jeunes représentent aujourd'hui près de 60 % de la population de la Francophonie, ce qui en fait un des espaces linguistiques les plus jeunes. La croissance démographique même de l'ensemble des locuteurs en langue française – qui mènera la population francophone à doubler d'ici 2060 – est une opportunité que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) est déterminée à saisir. C'est l'opportunité de définir les défis et les solutions dans la perspective de ces jeunes préoccupés par les enjeux de leur génération.

La Secrétaire générale, Madame Louise MUSHIKIWABO, et moi-même, sommes convaincues que la pérennité de notre langue en commun et des valeurs francophones passent par l'appropriation et la fierté de nos jeunes à pouvoir les préserver, les partager, les faire vivre pleinement dans un contexte d'échanges et de diversité. Aujourd'hui, dire que la place de nos jeunes est importante ne suffit plus. Les actions s'imposent. Il nous faut les accompagner et les soutenir dans leurs rêves. Il nous faut aussi se laisser guider par eux, par leur expérience, par leur connaissance, par leur désir citoyen d'une société juste et équitable, par leur volonté de préserver l'environnement, par leur besoin de gagner leur vie et de prospérer.

L'OIF souhaite profondément être partenaire des jeunes et faire en sorte que ses projets répondent davantage à leurs attentes. L'OIF est à l'écoute et par une consultation qu'elle a menée auprès de milliers de jeunes sur 5 continents, nous avons appris à mieux comprendre leurs préoccupations. L'OIF s'intéresse et croit aux jeunes depuis longtemps. Par des programmes comme celui du volontariat international, ou encore l'entrepreneuriat des jeunes, elle a permis à des milliers d'entre-eux de vivre des expériences uniques et de développer leur talent. Aujourd'hui plus que jamais, elle s'engage envers eux pour aller plus loin. Tous nos projets seront développés avec la vision que portera un public précis d'une génération ou d'une autre de jeunes. L'OIF, en tant qu'organisation intergouvernementale, travaille en lien étroit avec les États et gouvernements membres et en complémentarité avec leurs politiques publiques consacrées à la jeunesse.

En cette année cinquantenaire de la Francophonie, c'est donc avec enthousiasme que nous présentons le rapport d'enquête qui porte un regard croisé sur les politiques de jeunesse au sein de l'espace francophone réalisé grâce au soutien financier accordé par le Secrétariat à la Jeunesse du ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec et en étroite collaboration avec la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie (CONFEJES), et qui a mobilisé pas moins de 29 États et gouvernements que nous remercions encore une fois chaleureusement.

Nous sommes convaincus que les résultats de l'enquête permettront de mieux partager les leçons apprises et les bonnes pratiques en la matière afin d'outiller au mieux les États et gouvernements, notamment les acteurs en charge de la jeunesse. Les résultats sont réjouissants en matière de politiques publiques puisqu'on note l'institutionnalisation de la thématique jeunesse dans la quasi-totalité des États et gouvernements répondants, ce qui témoigne de la priorité politique accordée et des moyens mobilisés pour ce faire. Ces efforts doivent néanmoins se poursuivre puisqu'il existe encore des écarts de capacités, de moyens et d'expertise dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques jeunesse. La mise à disposition de données et de statistiques précises et fiables constituent encore souvent des enjeux majeurs.

À cet égard, la réflexion que nous menons pour que la Francophonie dispose d'un centre de données de qualité mutualisant l'ensemble des travaux des différents observatoires et mécanismes d'analyse existant au sein de l'OIF et plus largement de l'espace francophone prend toute son acuité. Il est évident que ce dispositif devra intégrer largement les aspects liés à la jeunesse.

Avant de vous souhaiter une agréable lecture de ce rapport, je tiens encore à remercier tous les acteurs de l'espace francophone qui ont contribué à la réalisation de cette enquête et en particulier la formidable équipe d'analyse et de rédaction.

Bonne lecture !
Catherine CANO



Secrétaire adjoint

Secrétariat à la jeunesse

L'AUTONOMISATION des jeunes et leur inclusion dans toutes les facettes de la vie en société sont garantes de la vitalité de la Francophonie. S'appuyant sur une jeunesse nombreuse et dynamique, l'espace francophone doit tout mettre en œuvre pour assurer l'épanouissement des jeunes afin de garantir la prospérité durable des populations des États qui le composent ainsi que la vigueur de la langue française, qui en constitue le socle. L'adéquation entre jeunesse et avenir prometteur ne peut toutefois se réaliser que si les jeunes disposent des leviers leur permettant d'atteindre leurs aspirations.

À cet égard, les gouvernements de l'espace francophone assument une responsabilité fondamentale. Ils doivent mobiliser leurs ressources et en disposer de telle façon que tous les jeunes, sans exception, soient équipés pour réussir. Pour s'épanouir, les jeunes femmes et hommes francophones doivent ainsi pouvoir compter sur des autorités politiques qui, tant sur le plan local qu'à l'échelle nationale, prennent les décisions les plus appropriées et ont à cœur l'intérêt fondamental de la jeunesse.

Pour que les gouvernements soient en mesure de prendre les décisions pertinentes, pour qu'ils agissent là où les effets seront les plus efficaces, ils doivent disposer d'informations probantes pour éclairer leurs choix. L'idée derrière l'enquête sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse dans l'espace francophone est en effet d'outiller les instances de la Francophonie dans leurs décisions envers les jeunes.

L'avenir de la jeunesse francophone est trop précieux pour que les nations avancent à tâtons. Afin que les autorités puissent agir avec réussite, une base documentaire qui leur permet de profiter des expériences et des réalisations dans une pluralité des territoires du vaste espace francophone représente un outil déterminant.

Le gouvernement du Québec salue et remercie les États et les gouvernements qui ont alimenté de leurs réponses et de leurs réflexions le présent rapport d'enquête. Ces derniers peuvent être assurés que le Québec agira, de concert avec l'Organisation internationale de la Francophonie, pour que ce document et ses conclusions soient mis à la disposition de toutes les institutions interpellées par les enjeux de la jeunesse afin d'en alimenter les réflexions et les décisions au cours des prochaines années.

Le Québec est ainsi fier de sa contribution pour documenter les pratiques en matière de politiques jeunesse. Nous sommes convaincus que le présent rapport d'enquête peut inspirer et encourager l'ensemble des États et des gouvernements afin d'engager, d'améliorer ou de dynamiser leurs politiques jeunesse nationales, dont les retombées seront, à terme, bénéfiques pour toutes et tous.

En terminant, au nom du gouvernement du Québec, je souhaite remercier la secrétaire générale de la Francophonie, M^{me} Louise Mushikiwabo, et l'administratrice de l'Organisation internationale de la Francophonie, M^{me} Catherine Cano, d'avoir su mener à bon port cet exercice exigeant. L'enquête sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse dans l'espace francophone constituait une première. C'est grâce à l'engagement constant des dirigeantes de la Francophonie ainsi que du personnel de l'Organisation que le défi de présenter un rapport d'enquête crédible et pertinent a pu être relevé avec brio.

Je souhaite que vous trouviez, dans les pages qui suivent, des sources d'inspiration qui vous permettront de concourir au plein épanouissement de la jeunesse francophone.

Réjean HOULE
Secrétaire adjoint
Secrétariat à la jeunesse
Gouvernement du Québec



Résumé analytique



L'enquête menée sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse dans l'espace francophone a été conduite dans le cadre du Projet de renforcement de l'expertise des États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de politiques jeunesse.

Le rapport de cette enquête documente les pratiques de vingt-neuf (29) États et gouvernements membres et associés sur leurs politiques jeunesse, depuis la structure de gouvernance jusqu'aux bonnes pratiques, en passant par l'élaboration et la mise en œuvre des programmes. Il met aussi en exergue les défis à relever par les États et gouvernements et les recommandations qui peuvent leur être formulées. Les données, qui ont été recueillies sur la base d'un questionnaire et d'une étude documentaire, ont fourni un nombre important d'informations sur le fonctionnement et le positionnement

institutionnels des structures de gouvernance en charge de la jeunesse, et sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales en faveur de la jeunesse. Des aspects spécifiques de leur opérationnalisation, comme les ressources humaines, les ressources financières, le plaidoyer, la communication, et le suivi et l'évaluation ont été également appréciés. En outre, des défis majeurs ont été relevés et des solutions ont été préconisées pour y faire face.

Ce résumé analytique présente les principaux résultats de cette enquête.

1. Fonctionnement et positionnement institutionnels

L'existence de structures de gouvernance en charge des activités de la jeunesse dans la quasi-totalité des États et gouvernements membres et associés traduit une institutionnalisation de la thématique de la jeunesse. Ces structures veillent à ce que les programmes à destination des jeunes soient mis en œuvre sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, elles interviennent à travers leurs propres organes et/ou par l'intermédiaire de relais, tels que les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les associations de jeunesse, etc.

Toutefois, les changements fréquents de responsables des départements ministériels peuvent affecter la stabilité et la pérennité des programmes et projets mis en œuvre.

2. Politiques publiques en faveur de la jeunesse

La quasi-totalité des États et gouvernements membres et associés de l'Organisation internationale de la Francophonie qui ont répondu à l'enquête (29 répondants) disposent d'une politique jeunesse. Cependant, malgré l'existence de textes de référence, la définition de l'âge de la jeunesse reste disparate. Par exemple, la Fédération Wallonie-Bruxelles définit l'âge de la jeunesse comme la catégorie d'âge allant de 3 à 35 ans, tandis qu'en France, la catégorie d'âge de la jeunesse est de 16 à 25 ans. Dans certains cas, la définition de la catégorie d'âge et/ou de limite d'âge n'est pas jugée nécessaire, comme au Qatar et au Laos.

L'élaboration des politiques jeunesse résulte d'un processus inclusif impliquant les jeunes, avec des consultations menées auprès des organisations de jeunesse et autres associations de la société civile. La participation des jeunes est d'ailleurs l'un des thèmes présents dans la quasi-totalité des États et gouvernements membres, en plus de l'éducation, de la formation et de la santé qui ont participé à cette enquête.

En raison de la transversalité de la question de la jeunesse, dans une majorité d'États et de gouvernements ayant participé à l'enquête, la structure de gouvernance travaille en collaboration avec les autres ministères et partenaires concernés par les questions de jeunesse.

Les programmes et projets développés, souvent soutenus par les partenaires techniques et financiers, sont principalement pilotés par des mécanismes fonctionnels de coordination et de suivi. Ce sont, entre autres, les comités interministériels, auxquels participent les principaux acteurs institutionnels nationaux de la jeunesse (les ministères, les organisations de la société civile, etc.), qui assument cette fonction de coordination et de suivi. Toutefois, la coordination des différents acteurs peut s'avérer parfois complexe, comme le révèlent les résultats de l'enquête (temporalités différentes, doublons programmatiques, valorisation des identités, etc.).

3. Les ressources humaines

D'après cette enquête, les structures de gouvernance de la jeunesse ne disposent ni des capacités¹ suffisantes ni des outils appropriés permettant d'atteindre les objectifs définis pour la jeunesse dans les cadres stratégiques nationaux et internationaux². Si, globalement, l'analyse met en évidence qu'une majorité d'États et gouvernements a la capacité de consulter les jeunes, d'autres compétences font partiellement défaut. Parmi celles-ci, on note prioritairement les capacités techniques (élaboration des politiques jeunesse), les capacités de coordination et de *leadership* (ressources humaines), les capacités d'influence (développement et gestion des partenariats, plaidoyer, mobilisation des ressources, développement d'outils de communication...), ainsi que les compétences en gestion de projets (planification stratégique, gestion axée sur les résultats, suivi et évaluation).

4. Les ressources financières

Dans la plupart des États et gouvernements, une dotation budgétaire est affectée au développement des politiques publiques en faveur de la jeunesse. Ces budgets sont gérés par le service financier de la structure de gouvernance. Cependant, cette enveloppe budgétaire est majoritairement jugée insuffisante pour faire face aux besoins des programmes dédiés à la jeunesse.

1. Capacités techniques, de coordination et de *leadership*, d'influence, de gestion des projets.

2. Programme d'action mondial pour la jeunesse, Stratégie Jeunesse de la Francophonie, Stratégie Jeunesse de l'ONU, Charte africaine de la jeunesse.

5. Plaidoyer, communication et sensibilisation

Dans la moitié des États et gouvernements enquêtés, les structures de gouvernance développent plusieurs activités de communication pour donner de la visibilité aux actions menées en vue d'opérationnaliser les politiques jeunesse. Pour ce faire, elles bénéficient d'allocations budgétaires spécifiques. En matière de plaidoyer-communication, elles ont recours à des partenariats avec les médias classiques (radio, télévision et presse écrite) ou à la communication digitale (réseaux sociaux et sites web). Toutefois, ces actions de communication ne sont pas systématiquement intégrées dans une stratégie de communication structurée avec un ciblage clair des jeunes.

6. Suivi-évaluation et responsabilités

En termes de suivi, peu d'États et de gouvernements disposent d'un état des lieux de la situation de la jeunesse. Ils ont donc recours à des études statistiques plus englobantes. Bien que ces données fournissent un aperçu d'un ou de plusieurs aspects de la démographie et des conditions de vie de la jeunesse, leur exploitation demeure limitée, car elles ne correspondent pas nécessairement à la définition de l'âge de la jeunesse retenue officiellement, ou du fait de l'absence de données désagrégées par sexe. Par ailleurs, plusieurs États et gouvernements mentionnent l'absence de mécanismes et d'outils de suivi adéquats (cadres d'indicateurs, tableaux de bord...). De plus, la production de rapports périodiques ne relève pas encore d'une pratique généralisée.

S'agissant de l'évaluation des politiques jeunesse et des mesures qu'elle comprend, l'enquête révèle que les pratiques de l'évaluation, y compris l'évaluation à mi-parcours, ne sont pas encore systématisées.

Au terme de cette enquête, en vue d'améliorer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques jeunesse, sept recommandations découlant de l'enquête ont été adressées à l'OIF et ses partenaires, ainsi qu'aux États et gouvernements.

Recommandations

Les recommandations générales

- 1 Procéder à la validation de la présente enquête** en raison du risque d'obsolescence des données, et en assurer la dissémination dans un délai de trois mois, auprès des 88 États et gouvernements membres, associés et observateurs de la Francophonie, et auprès des partenaires techniques et financiers impliqués dans le domaine des politiques jeunesse (Commonwealth, Union européenne, Unesco, Unicef, UNFPA, BIT, etc.) ;
- 2 Promouvoir la mise en place d'une base de données dynamique** des politiques publiques en faveur de la jeunesse par État et gouvernement membre, associé et observateur, pour fournir un état des lieux actualisé de ces politiques dans l'espace francophone ;
- 3 Renforcer les collaborations entre les opérateurs de la Francophonie et l'OIF**, développer les partenariats avec les structures étatiques, intergouvernementales, multilatérales et les Observatoires jeunesse ayant une expertise dans le domaine de la mise en œuvre de politique publique en faveur des jeunes, par exemple : le Secrétariat à la Jeunesse, ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec (SAJ), l'Institut national de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (INJEP), l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFJES), l'Association internationale des maires francophones (AIMF), les agences du système des Nations unies tels que le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ainsi qu'avec le Commonwealth.

Les Recommandations spécifiques

- 4 Mener un plaidoyer** auprès des États et gouvernements membres et associés, afin qu'ils veillent à l'**harmonisation des tranches d'âge d'entrée et de sortie de la jeunesse**, facteur nécessaire à une approche mieux coordonnée des politiques publiques dans l'espace francophone ;
- 5 Faire un plaidoyer** auprès des structures nationales et internationales chargées de la collecte de données statistiques, en vue de **mieux séquencer les tranches d'âge situées entre 15 et 35 ans**, et disposer ainsi de données de qualité sur la jeunesse ;
- 6 Mettre en place un programme graduel de formations certifiantes** des acteurs nationaux dans tous les domaines des politiques publiques jeunesse, au regard des besoins importants de renforcement des capacités mis en exergue par l'enquête (planification stratégique, développement et gestion de partenariats, coordination et collaboration avec les autres départements ministériels, réalisation de plaidoyers auprès des élus, du gouvernement et des partenaires techniques et financiers, suivi et/ou évaluation, etc.) ;
- 7 Assurer le partage des bonnes pratiques** auprès des États et gouvernements membres, associés et observateurs, en vue de la réplique de ces pratiques.

Approche méthodologie



Les jeunes âgés de 15 à moins de 35 ans représentent une part importante de la population des États et gouvernements membres, associés et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Plus d'un quart de la population des États et gouvernements membres ayant participé à l'enquête est situé dans cette tranche d'âge. La jeunesse représente ainsi, au nord comme au sud, un fondement essentiel de l'avenir de nos sociétés.

La politique jeunesse est un outil essentiel dont disposent les États et gouvernements membres et associés pour favoriser l'épanouissement des jeunes citoyens.

Dans le sens de la présente enquête, par *Politique publique Jeunesse*³, on entend les politiques intégrées, multisectorielles, placées sous la coordination du département en charge de la jeunesse, et dont l'objectif est d'améliorer le bien-être des jeunes, tout en favorisant leur participation effective dans la recherche de solutions aux problèmes qui les affectent. Les

thèmes évoqués par les États et gouvernements membres – notamment l'éducation, la santé, l'emploi, la formation professionnelle et la participation citoyenne, etc. – font partie des 15 domaines d'activités prioritaires identifiés dans le *Programme d'action mondial pour la jeunesse* (PAMJ), dans sa version révisée de 2007⁴.

En inaugurant le *Programme d'action mondial pour la jeunesse* en 1995, l'Organisation des Nations unies lançait un appel à la mise en place de politiques publiques qui tiennent compte des enjeux relatifs au bien-être des jeunes, comme l'éducation et la formation professionnelle, la santé, l'emploi, l'environnement, la participation à la vie civique et politique, la mobilité ou encore l'accès aux technologies de l'information. En 1998, 146 pays réunis à Lisbonne se sont engagés à adopter des politiques en faveur

3. Inspirée de la définition classique de Jean-Claude Thoenig sur « L'analyse des politiques publiques » dans *Traité de science politique* sous la direction de Leca et Grawitz, 1985, une politique publique est « un programme d'action propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales ».

4. Éducation, emploi, faim et pauvreté, santé, environnement, abus des drogues, délinquance juvénile, loisirs, petites filles et jeunes femmes, pleine et effective participation à la vie de la société et à la prise de décision, mondialisation, technologies de l'information et des communications, VIH/Sida, conflits armés et questions d'ordre intergénérationnel.

de la jeunesse. En 2019, cet engagement a été réitéré par les États⁵.

Plus récemment, les rencontres et échanges tenus à Bakou en 2014 lors du *Forum mondial sur les Politiques jeunesse* ont permis de noter des avancées significatives, mais aussi plusieurs défis qu'il reste à relever. Les engagements de Bakou soulignent, notamment, l'importance de développer des politiques publiques participatives et inclusives. La *Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022*, adoptée au Sommet de la Francophonie de Dakar en 2014, a placé la participation et l'inclusion des jeunes comme principe fondamental de toute action en faveur de la jeunesse. Elle a également réitéré l'engagement de la Francophonie à accompagner « les États et gouvernements qui le souhaitent dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques inclusives qui permettent aux jeunes de jouir de leurs droits et qui prennent en compte les besoins variés de ces derniers ». Ainsi, la présente enquête, donne une photographie claire, une meilleure appréciation des politiques jeunesse mises en place dans les États et gouvernements membres au sein de l'espace francophone.

Devant les défis auxquels les jeunes sont exposés, dans un monde sans cesse plus interconnecté, où le nombre et la vitesse des échanges sont historiquement inégalés, les politiques publiques doivent également s'adapter. Mais avant d'apprécier la direction à prendre pour construire un futur plus prometteur, une question essentielle est posée. Où en sommes-nous aujourd'hui dans l'espace francophone ? L'enquête menée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), en collaboration avec la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFJES) et le Gouvernement du Québec, permet de dresser un état des lieux, et de disposer d'un portrait actualisé des diverses politiques jeunesse en vigueur dans les États et gouvernements membres et associés de l'OIF.

5. Conférence mondiale des ministres de la Jeunesse (Lisboa+ 21), 21-23 juin 2019.

Contexte

L'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone a été menée dans le cadre d'une entente signée en juin 2015 entre l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) à la suite des engagements pris par le Gouvernement du Québec au XV^e Sommet de la Francophonie qui s'était tenu à Dakar au Sénégal.

L'objet du présent rapport est de documenter l'état des lieux de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques jeunesse dans les États et gouvernements membres et associés de l'OIF.

La présente enquête a été réalisée dans la période allant d'août 2016 à juillet 2019. De fait, elle rend compte de la situation des États et gouvernements membres et associés à la date de collecte des données, c'est-à-dire **jusqu'à la fin du mois de juillet 2018**.

Approche méthodologique

Le présent rapport présente donc la quintessence des informations fournies par les États et gouvernements membres et associés ayant participé à l'enquête. Le mode de recueil a été standardisé par région. Afin de recueillir des informations fiables, une équipe technique constituée de cinq coordonnateurs régionaux a été mise sur pied. Leur rôle consistait à faciliter le recueil des questionnaires auprès des points focaux désignés au sein de chaque État et gouvernement membre et associé.

Les données recueillies à l'issue de l'enquête ont été intégrées dans une base de données, et les analyses ont été réalisées en utilisant une approche de traitement privilégiant l'utilisation de tableaux croisés dynamiques. Il convient, toutefois, de relever que rares sont les États qui ont répondu à l'ensemble des questions, notamment en raison de leur nombre (109 questions). De ce fait, le nombre d'États et de gouvernements pour lesquels les données sont disponibles a souvent été précisé, en vue de mieux contextualiser les pourcentages et autres proportions affichées dans le rapport.

Les différentes analyses produites dans le cadre de ce rapport résultent du traitement statistique des informations collectées.

Déroulement de l'enquête

L'enquête a été réalisée en quatre étapes.



Cibles de l'enquête

L'enquête visait les structures de gouvernance chargées des questions relatives à la thématique jeunesse auprès des cinquante-huit (58) États et gouvernements membres et associés de l'OIF. 29 réponses ont été obtenues, en sus des six (6) États et gouvernements identifiés dans la phase pilote (Bulgarie, Cameroun, Égypte, Luxembourg, Maroc et Tchad). Les répondants viennent de la quasi-totalité des sous-régions de l'espace francophone⁶ (cf. graphique 1). Les vingt-neuf (29) États et gouvernements membres sur lesquels porte l'enquête ne sont pas

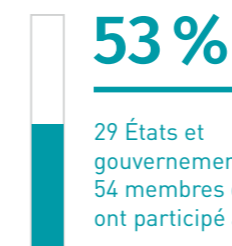
6. Aucun pays de la zone géographique Caraïbe n'a répondu à l'enquête.

statistiquement représentatifs de l'OIF, mais ils permettent de dégager des tendances dans les domaines investigués.

Les graphiques 1 et 2 présentent d'une part la proportion des répondants par rapport aux États et gouvernements membres ciblés (29 sur 58), et d'autre part le poids des diverses régions de l'OIF dans l'enquête. Ces graphiques complètent le tableau n° 1, qui répertorie les répondants par région.

En outre, des défis majeurs ont été relevés, et des solutions ont été préconisées pour y faire face en s'appuyant sur les technologies numériques à partir d'activités de renforcement des capacités en ligne.

Graphique 1 : Proportion des répondants par rapport aux États et gouvernements membres ciblés



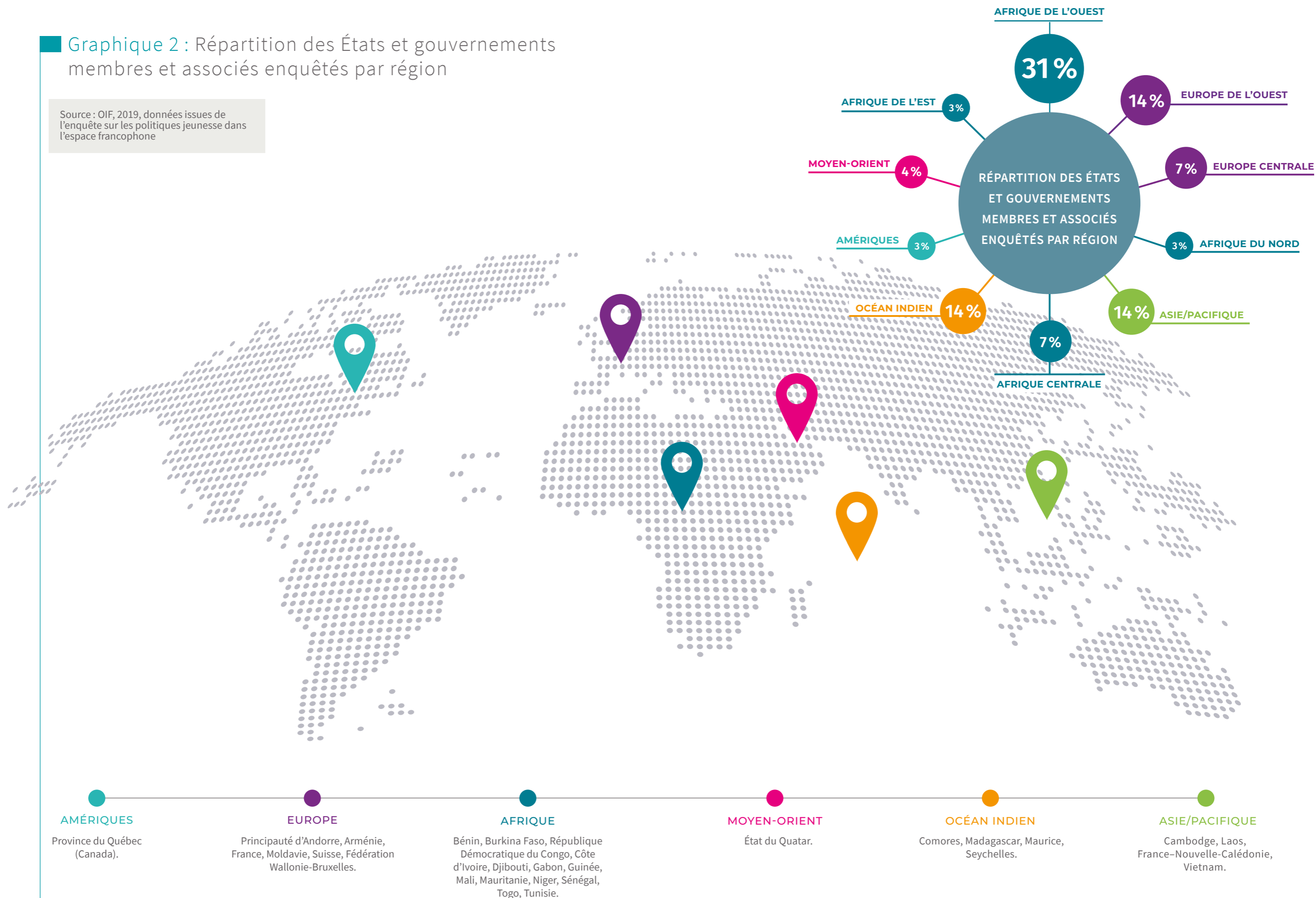
Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone



1. La liste des ateliers et les réunions du comité d'experts et de pilotage est détaillée à la fin du chapitre à la page 26.

Graphique 2 : Répartition des États et gouvernements membres et associés enquêtés par région

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone



Planisphère : pikisuperstar/Freepik

Tableau 1 : États et gouvernements membres ayant répondu à l'enquête, par région

RÉGIONS	ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES ET ASSOCIÉS
Afrique du Nord (1)	Tunisie
Moyen-Orient (1)	Qatar
Afrique centrale (2)	Gabon, République Démocratique du Congo
Afrique de l'Est (1)	Djibouti
Afrique de l'Ouest (9)	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo
Europe de l'Ouest (4)	Principauté d'Andorre, France, Suisse, Fédération Wallonie-Bruxelles
Europe centrale et orientale (2)	Arménie, Moldavie
Amérique du Nord (1)	Province du Québec (Canada)
Asie/Pacifique (4)	Cambodge, Laos, France-Nouvelle-Calédonie, Vietnam
Océan Indien (4)	Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

« Les encadrés, placés à la fin de chaque section, en reprennent les points clés, en vue de faciliter l'accès aux principaux résultats de l'enquête. »

Les difficultés rencontrées

Trois facteurs ont impacté le déroulement de l'étude :

- les retours parfois tardifs des questionnaires provenant du terrain, au vu du chronogramme initial ;
- les changements de personnel intervenus au sein de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse de l'OIF ;
- une sous-estimation du temps alloué au dépouillement des questionnaires.

Ces facteurs conjugués expliquent les délais relativement longs pour aboutir à la collecte des données à la suite du retour des questionnaires de l'enquête.

Présentation des résultats

Les résultats obtenus sont décrits à travers un narratif, mais aussi par le biais de graphiques et de tableaux. Les encadrés, placés à la fin de chaque section, en reprennent les points clés, en vue de faciliter l'accès aux principaux résultats de l'enquête.

Plan du rapport

Le présent document s'articule autour de sept parties.

Une première partie présente le fonctionnement et le positionnement institutionnels des organes nationaux de gouvernance qui assurent la coordination des questions de jeunesse dans les États et gouvernements enquêtés.

Une deuxième partie examine les politiques jeunesse en mettant l'accent sur la définition de l'âge de la jeunesse, la coordination et la coopération interinstitutionnelle, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique, et la participation des jeunes.

Une troisième partie a trait aux ressources humaines : elle analyse l'état des compétences au sein des structures de gouvernance de la jeunesse et identifie les besoins en formation dans divers domaines stratégiques et opérationnels.

Une quatrième partie rend compte des allocations budgétaires consacrées par les États et gouvernements à l'exécution de leur politique jeunesse.

Une cinquième partie s'intéresse aux pratiques de plaidoyer et de communication utilisées par les États et gouvernements en vue d'assurer la visibilité de leurs interventions en matière de politique publique en faveur de la jeunesse.

Une sixième partie présente les dispositifs, les modalités, les outils et les pratiques en matière de suivi-évaluation, et renseigne sur les mécanismes de redevabilité adoptés.

Enfin, une dernière partie met en évidence, d'une part, les obstacles et les défis révélés par les résultats de l'enquête, et, d'autre part, les bonnes pratiques issues des expériences nationales, provinciales ou dans les régions en matière de mise en œuvre des politiques jeunesse. Au terme de l'enquête, des recommandations sont formulées en vue de l'amélioration des politiques en faveur de la jeunesse dans l'espace francophone.

🔑 Les principaux temps forts : « renforcement des capacités » et réunions du Comité d'experts et de Pilotage :

- ▲ **Atelier 1** : Formation aux outils de la **Gestion axée sur les résultats** (GAR), du 11 au 14 novembre 2019. L'atelier a été co-animé par M. Ali Anwer, expert en Gestion axée sur les résultats et M. Eric-Normand Thibeault, Ph.D. , chargé de mission à l'unité jeunesse, sport et citoyenneté (Organisation internationale de la Francophonie). L'atelier a porté sur les cycles de programmation, la planification stratégique, tableau de suivi du rendement, les indicateurs de suivi et évaluation. Une trentaine de cadres en poste dans les ministères et représentants de structures en charge de la planification et de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de Politique publique en faveur de la jeunesse (Afrique du Nord, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale) ont participé à l'atelier.
- ▲ **Atelier 2** : « **Plaidoyer et communication stratégique** » et « Concepts et outils pratiques du Genre », du 2 au 4 décembre 2019. L'atelier a été animé par Mme. Gisele MENYE-LANGUE, experte sur la thématique de l'intégration du Genre et des sexes spécifiques dans la programmation en matière de Politiques Publiques de Jeunesse ».
- ▲ **Atelier 3** : La séance du 5 décembre a été co-animé par Eric-Normand Thibeault, Ph.D. , chargé de mission au sein de l'unité jeunesse, sport et citoyenneté à l'Organisation internationale de la Francophonie et Modibo TRAORE, Directeur des Programmes Jeunesse à la CONFJES. L'atelier a été l'occasion de collecter des informations, par pays, pour la finalisation de l'ébauche d'une stratégie pour apprendre des meilleures pratiques, l'analyse des besoins auprès des participants en préparation à une « formation certifiante ». Une quarantaine de cadres en poste dans les ministères et représentants de structures en charge de la planification et de la mise en œuvre et du suivi/évaluation des politiques jeunesse (Afrique et Haïti, Océan indien ont présenté un état des lieux de leur politique publique : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Seychelles, Togo, Tchad et Tunisie.

La validation du rapport d'enquête par les membres du Comité des experts s'est déroulée le 5 et 6 décembre 2019 à Dakar au Sénégal au siège de l'Institut francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEF) suivi de la validation du rapport d'enquête par les membres du Comité de pilotage le 7 décembre 2019 à Dakar au Sénégal.

Partie 1

Fonctionnement et positionnement institutionnels

Cette partie explore l'ancrage institutionnel de la thématique de la jeunesse, vu sous trois angles : i) la structuration et le fonctionnement des organes de gouvernance en charge des thématiques transversales Jeunesse ; ii) la décentralisation/déconcentration des responsabilités et des ressources ; iii) les mouvements des responsables de départements ministériels.

1.1 Une institutionnalisation généralisée des questions de jeunesse

La thématique de la jeunesse est institutionnalisée dans la majorité des États et gouvernements ayant pris part à l'enquête. Ainsi, la quasi-totalité d'entre eux dispose d'une structure responsable de la conception et de la mise en œuvre de la politique ou de la stratégie jeunesse au niveau national et/ou fédéral.

Cette structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse travaille soit *en collaboration* (16 États et gouvernements⁷ sur 29) avec d'autres ministères et organismes d'exécution (par exemple : éducation, santé, travail, etc.), soit *parallèlement* à d'autres programmes mis en œuvre par les ministères et organismes d'exécution (12 États et gouvernements membres⁸ sur 29). La Suisse,

quant à elle, dispose d'un système hybride, avec une répartition des responsabilités entre une structure fédérale, qui définit le programme-cadre, et les régions (cantons et communes), qui assurent leur mise en œuvre, tout en élaborant elles-mêmes leurs textes normatifs sur les questions de jeunesse.

La gouvernance Jeunesse au niveau national/fédéral est majoritairement assurée par des ministères. En effet, dans 85 % des États et gouvernements (24 sur 28), la structure en charge de la mise en œuvre de la politique ou de la stratégie jeunesse au niveau national et/ou fédéral est un ministère. Dans trois autres cas, il s'agit d'un secrétariat d'État. Certains États et gouvernements combinent plusieurs dispositifs de prise en charge des questions de la jeunesse, comme c'est le cas en Andorre et en France, où cohabitent un ministère et un département. De même, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'un ministère, d'un cabinet et d'une agence. Enfin, en France-Nouvelle-Calédonie, la mise en œuvre de la politique en faveur de la jeunesse

7. Principauté d'Andorre, Arménie, Burkina Faso, Cambodge, Côte d'Ivoire, France, Laos, Madagascar, Maurice, Moldavie, France-Nouvelle-Calédonie, Canada-Québec, Qatar, République Démocratique du Congo, Seychelles, Tunisie.
8. Bénin, Comores, Djibouti, Fédération Wallonie-Bruxelles, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, Vietnam.

et de la stratégie jeunesse est assurée par le gouvernement collégial.

Dans une grande partie des États et gouvernements (23 sur 29), la structure gouvernementale responsable de la jeunesse gère également d'autres portefeuilles de politiques publiques, tels que le sport, la culture, la formation professionnelle, l'éducation

civique, etc. Ainsi, dans 40 % des États et gouvernements (12 sur 29), le ministère de la Jeunesse est également en charge du sport (cf. annexe 1).

1.2. Des politiques jeunesse majoritairement décentralisées

À la lecture des résultats, il apparaît que, dans une part importante des États et gouvernements, la décentralisation/déconcentration est effective et permet une prise en charge institutionnelle de la question de la jeunesse à un niveau local. Dans plus de 90 % des États et gouvernements ayant répondu (21 sur 23), la structure de gouvernance qui est en charge des questions de jeunesse

Graphique 3 : Type de structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse



Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone



décentralise ses fonctions, ses pouvoirs, ses responsabilités et ses ressources vers ses entités locales pour la mise en œuvre des politiques jeunesse. Au Canada-Québec, le Secrétariat à la jeunesse administre un plan d'action, afin de mettre en œuvre les objectifs de la politique québécoise en faveur de la jeunesse. Ainsi, des organismes partenaires présents sur l'ensemble du territoire québécois répondent aux enjeux ciblés dans les différents axes d'intervention de la politique québécoise de la jeunesse.

Notons également que la décentralisation/déconcentration s'opère par paliers. Partant, elle est effective à un niveau régional dans trois (3) États et gouvernements sur quatre (4). En réalité, 22 répondants sur 28 affirment disposer de directions réparties soit dans toutes les régions (18 États), soit dans quelques régions (4 États)⁹. Dans six (6) cas¹⁰, l'institution de gouvernance en charge des questions de jeunesse n'est dotée d'aucune direction régionale. Par ailleurs, dans 60 % des cas pour lesquels nous disposons de l'information, la décentralisation/déconcentration s'opère aussi à un niveau départemental ou communal : quatorze¹¹ (14) États ont indiqué que l'institution de gouvernance de la jeunesse compte en son sein des directions ou des services au niveau départemental ou communal¹².

Lorsque la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse ne dispose pas d'entité sur le plan local, il existe d'autres formes de représentation à ce niveau ; c'est le cas dans huit (8) États et gouvernements membres¹³. En Moldavie, ces entités décentralisées sont des subdivisions placées sous les autorités publiques locales. Au Niger, ce sont des directions départementales ou encore des centres de promotion des jeunes. En France-Nouvelle-Calédonie, la représentation au niveau local se fait à travers une antenne du gouvernement central. Au Togo, c'est une Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB) qui coordonne les interventions menées au niveau local.

Et en Tunisie, la représentation au niveau local est assurée par un commissariat régional de la Jeunesse et des Sports.

La décentralisation/déconcentration suppose aussi la disponibilité des ressources humaines qui peuvent être déployées au niveau local. En effet, dans plus de six (6) cas sur 10 (soit 14 États et gouvernements sur 22), la structure de gouvernance dispose de ses propres agents et fonctionnaires (animateurs, délégués, inspecteurs, etc.), qui, au niveau local, sont rattachés à d'autres entités gouvernementales ou para-gouvernementales (préfet, gouverneur, mairie, autres ministères, etc.). Dans neuf (9) États et gouvernements¹⁴, la structure de gouvernance ne dispose pas d'agent au niveau local.

1.3. Des mouvements fréquents des responsables de départements ministériels

L'enquête met aussi en exergue la durée des mandats/missions des responsables de départements ministériels. On constate, à cet effet, que la mise en place des politiques nationales en faveur de la jeunesse peut être affectée par une grande rotation des responsables de départements ministériels. Entre 2012 et 2017, soit sur une période de cinq ans, la majorité des États et gouvernements pour lesquels l'information est disponible (18 sur 28) comptabilisait plus de deux changements de responsable à la tête de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse (cf. graphique 2). Dans huit (8) États et gouvernements membres¹⁵, quatre changements de responsable ont été opérés à la tête de l'institution chargée de la jeunesse sur la période considérée. Ces changements ont une incidence sur la dynamique impulsée par la structure de gouvernance et ne facilitent pas l'appropriation efficace de la vision par les équipes.

9. Comores, Djibouti, Madagascar, Mauritanie, Togo.

10. Principauté d'Andorre, Arménie, Fédération Wallonie-Bruxelles, France-Nouvelle-Calédonie, Canada-Québec, Vietnam.

11. Bénin, Cambodge, Comores, France, Guinée, Laos, Madagascar, Mali, Maurice, République Démocratique du Congo, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tunisie.

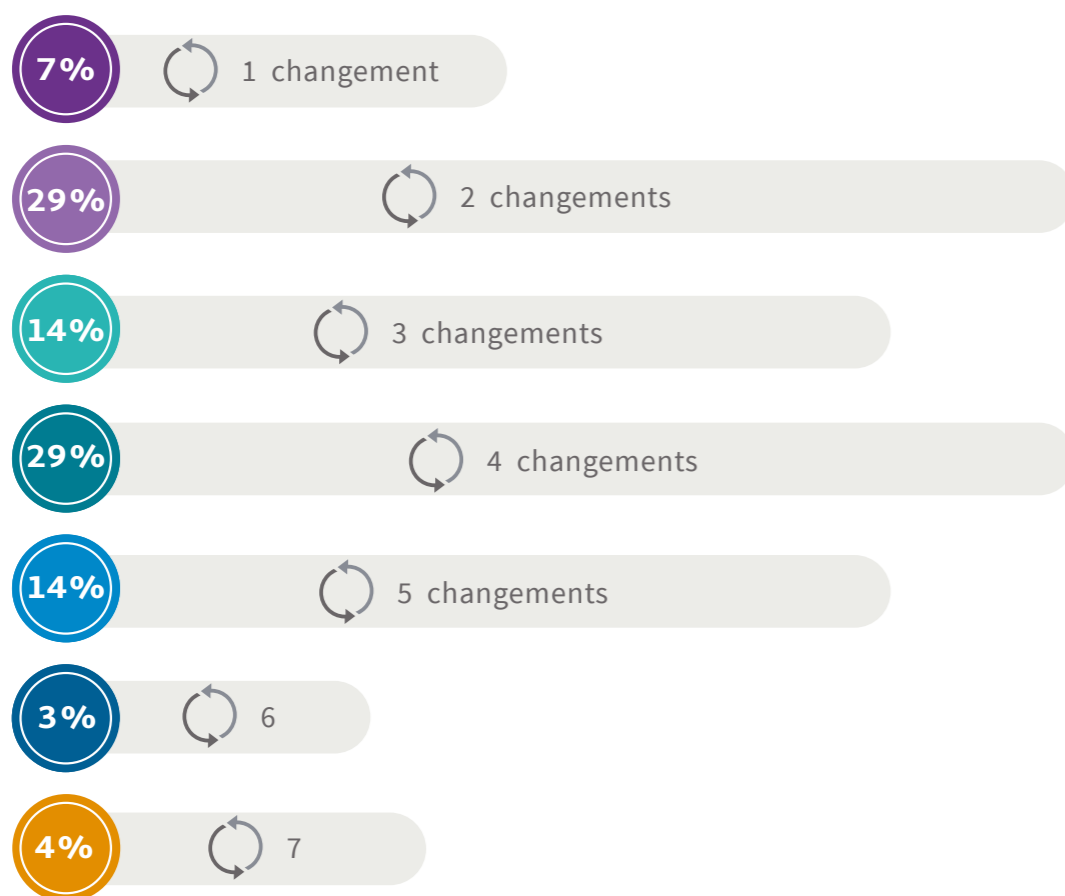
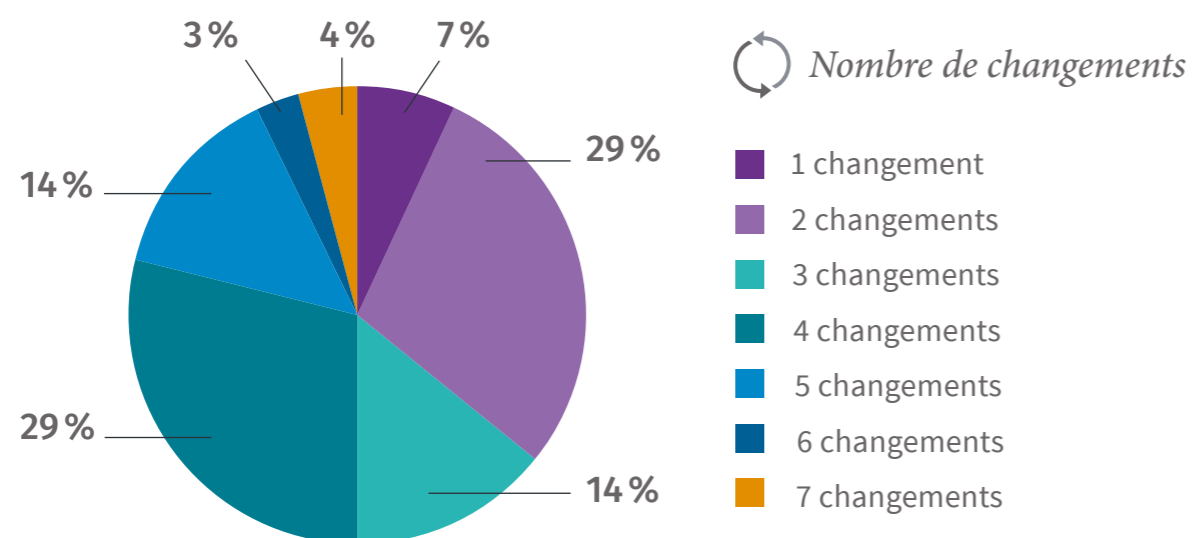
12. Neuf (9) États et gouvernements membres et associés ont précisé que la structure de gouvernance n'est pas représentée au niveau départemental ou communal (Principauté d'Andorre, Arménie, Fédération Wallonie-Bruxelles, Gabon, Moldavie, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, Canada-Québec, Vietnam).

13. Laos, Maurice, Moldavie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Canada-Québec, Togo, Tunisie.

14. Principauté d'Andorre, Arménie, Djibouti, Fédération Wallonie-Bruxelles, Maurice, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, Canada-Québec, Vietnam.

15. Comores, France, Gabon, Madagascar, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tunisie.

Graphique 4 : Nombre de changements à la tête des structures de gouvernance entre 2012 et 2017



Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

Les points clés du fonctionnement et du positionnement institutionnels

- ▲ **Existence systématique d'une structure de gouvernance** en charge des questions de jeunesse dans chaque État et gouvernement membre et associé.
- ▲ **Décentralisation/déconcentration effective** de la gouvernance des politiques publiques jeunesse à travers les **structures décentralisées ou d'autres mécanismes**.
- ▲ **Mouvements fréquents au plus haut niveau** de responsabilité des structures de gouvernance (responsables de départements ministériels).

Partie 2

Politiques en faveur de la jeunesse



Cette partie se consacre à l'examen de la situation des politiques jeunesse dans les États et gouvernements, depuis leur élaboration jusqu'à leur mise en œuvre.

Ce faisant, elle analyse l'âge d'entrée dans la jeunesse, et met l'accent sur des stratégies majeures pour l'opérationnalisation de ces politiques, notamment la collaboration, la coopération interinstitutionnelle ainsi que la participation des jeunes.

2.1. Des cadres stratégiques d'orientation des politiques jeunesse disponibles

Les points examinés sont : la disponibilité des politiques en faveur de la jeunesse, leur valeur juridique, leur nature, ainsi que le nombre de politiques successives développées pour chaque État et gouvernement membre et associé participant de l'enquête.

Près de 90 % des États et gouvernements (26 sur 29) disposent d'un document de politique jeunesse ou d'un cadre d'action spécifique portant sur le développement de la jeunesse. Au moment de l'enquête, la France-Nouvelle-

Calédonie, la France et le Laos n'en disposaient pas. En France-Nouvelle-Calédonie, le Plan Jeunesse était en cours d'élaboration. En France, le document de politique nationale était en cours de révision, et, au Laos, la politique nationale jeunesse était en gestation.

Des politiques nationales en faveur de la jeunesse ayant des valeurs juridiques différentes

La valeur juridique du document de politique jeunesse diffère selon les États et gouvernements. Peu de pays (incluant les provinces et les régions dans le cadre d'un système politique fédéral) ont légiféré pour adopter des politiques jeunesse. Or, lorsque le document de politique est une loi ou un décret, la probabilité que les dispositions qu'il contient soient mises en œuvre est plus élevée. L'enquête révèle que, dans sept (7) cas, le document n'a pas de valeur juridique, et que, dans sept (7) autres cas, il s'agit d'une décision non contraignante. Dans six (6) États et gouvernements, le document de politique

jeunesse prend la forme d'un décret, et, dans trois autres cas, il s'agit d'une loi. Notons également que certains États comme la France, la Moldavie ou la Fédération Wallonie-Bruxelles (gouvernement membre), combinent plusieurs dispositifs institutionnels et cumulent à la fois des documents avec et sans valeur juridique. Par exemple, en Moldavie, il existe une loi sur la jeunesse et une stratégie nationale de développement en faveur des jeunes approuvée par décision gouvernementale. Enfin, il faut noter qu'en Suisse, le document de politique nationale jeunesse est intégré aux constitutions cantonales.

Période d'adoption des Politiques jeunesse

Par rapport au développement des politiques jeunesse, dans un État ou gouvernement membre et associé sur quatre (4)¹⁶, le démarrage de la politique jeunesse est intervenu **avant 2010** (il convient de noter que la Charte de la Francophonie a été adoptée en 2005 et la Charte africaine de la jeunesse en 2006).

La première politique québécoise concernant la jeunesse remonte au début des années 2000. La province du Québec est un des membres de l'OIF précurseur au niveau des politiques publiques. Les résultats de l'enquête révèlent que 12 répondants sur 29 se sont dotés de politiques en faveur de la jeunesse¹⁷ **entre 2010 et 2015**. Dans les six (6) autres États et gouvernements¹⁸, la politique jeunesse a été lancée plus récemment, à savoir **après 2015** (c'est-à-dire après l'adoption de la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022¹⁹. Au fil du temps, les États et gouvernements adoptent des politiques jeunesse, et se conforment ainsi

aux cadres globaux qui orientent le secteur de la jeunesse.

Concernant le nombre de politiques successives développées, l'enquête montre que 40 % des États et gouvernements (11 sur 27) en sont à leur premier document de politique jeunesse ou de cadre d'action en faveur de la jeunesse.

Près de 30 % des États et gouvernements (8 cas) en sont à leur deuxième document de politique nationale ou cadre d'action au bénéfice de jeunes et de l'enfance, et 25 % des États et gouvernements (7 cas) en sont à leur troisième document de politique.

Afin de développer des cadres stratégiques adéquats ainsi que des interventions appropriées, avoir une vision claire des caractéristiques clés des populations cibles des interventions envisagées, notamment leur âge, s'impose.

2.2. Une définition de l'âge de la jeunesse peu uniforme entre les États et gouvernements membres et associés

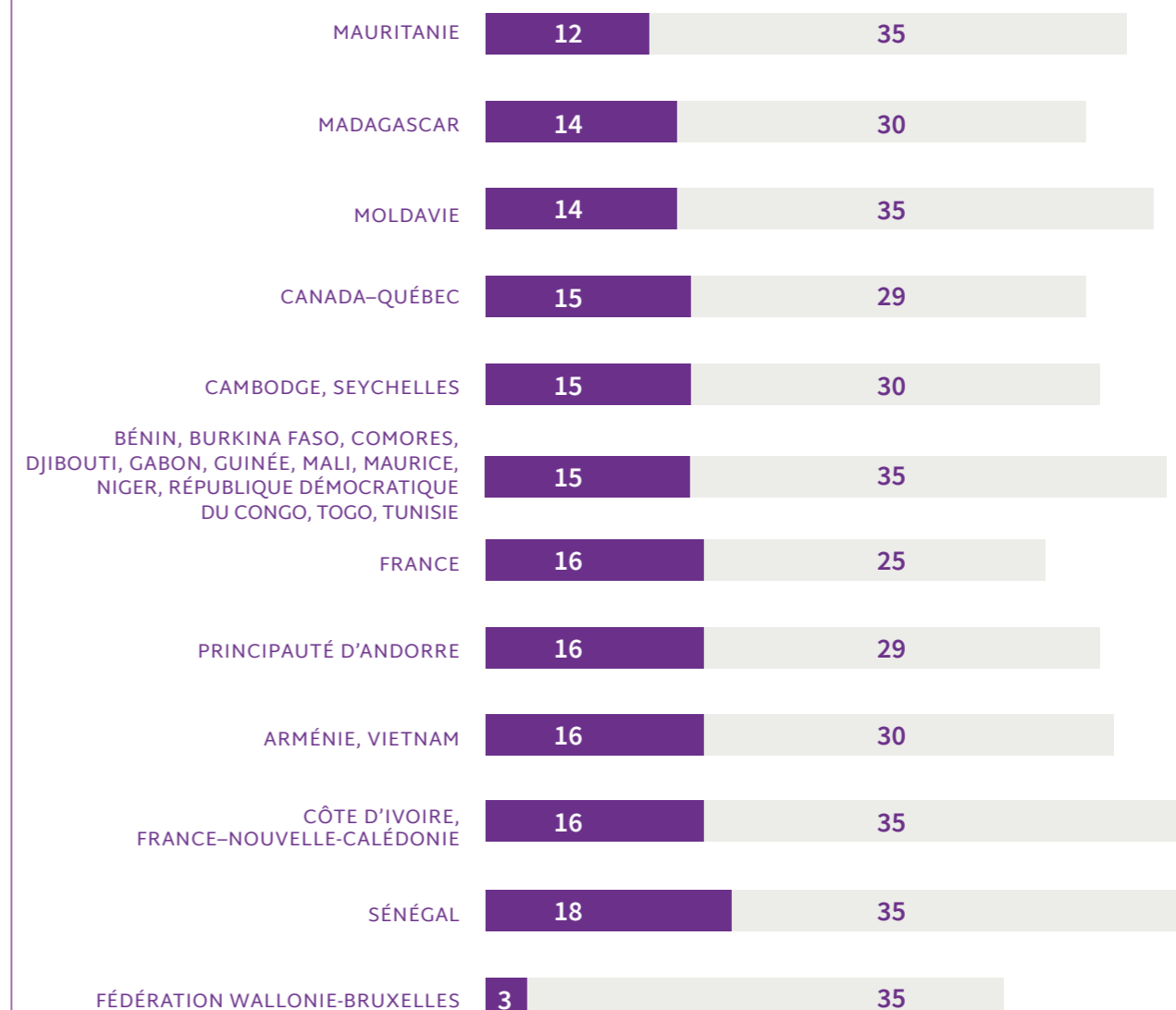
L'âge est une donnée essentielle à prendre en compte dans le développement des politiques jeunesse. Il s'agit de l'un des éléments qui permet de saisir la réalité sociologique à laquelle renvoient les jeunes, et de déterminer, de façon objective, les bénéficiaires des programmes, des projets et des interventions.

Les résultats de l'enquête révèlent que l'âge de la jeunesse est disparate au sein des États et gouvernements de l'OIF, malgré quelques similitudes sur les âges d'entrée et de sortie de la catégorie « jeune ».

Dans une majorité d'États et gouvernements, l'âge de début de la catégorie « jeune » est de 15 ans (18 sur 28), et l'âge de fin de la catégorie « jeune » est de 35 ans. On relève que douze (12) États et gouvernements ayant participé à l'enquête (soit 2 cas sur 5) partagent la même définition de la catégorie d'âge de la jeunesse : 15 et 35 ans²⁰.

20. Dix (10) États africains appliquent l'âge défini par la Charte africaine de la jeunesse, qui est de 15 à 35 ans.

Graphique 5 : Âge d'entrée et de sortie de la jeunesse dans les États et gouvernements membres et associés²¹



■ Âge d'entrée dans la jeunesse
■ Âge de sortie dans la jeunesse

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

Dans d'autres États et gouvernements, des catégories d'âge différentes ont été établies pour caractériser la jeunesse. Par exemple, en France – Nouvelle-Calédonie et aux Seychelles, c'est à l'issue d'une concertation avec d'autres acteurs (notamment les associations de jeunesse) qu'ont été fixées les classes d'âge définissant la jeunesse,

qui correspondent à 16-35 ans et 15-30 ans. Dans la province de Québec (Canada), la tranche d'âge de 15-29 ans est celle retenue par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Source : <https://www.stat.gouv.qc.ca/jeunesse/index.htm>. Au Vietnam, la classe d'âge 16-30 ans est inscrite dans l'article 1 de la loi sur la jeunesse.

21. Deux pays ne figurent pas dans le graphique en raison de leurs définitions particulières de la jeunesse : le Qatar et le Laos.

16. Principauté d'Andorre, Fédération Wallonie-Bruxelles, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo, Vietnam.

17. Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Djibouti, France, Gabon, Guinée, Mauritanie, Moldavie, Niger et les Seychelles.

18. Comores, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Maurice, France-Nouvelle-Calédonie.

19. La Stratégie jeunesse de la Francophonie a été adoptée à la XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage à Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014. Source : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/sommet_xv_strategie_jeunesse_2015_2022_vf-2.pdf

Tableau 2 : Catégorie d'âge définissant la jeunesse selon les États et gouvernements membres et associés

CATÉGORIE D'ÂGE	ÉTATS ET GOUVERNEMENTS
Pas de définition exacte dans les documents	Qatar
12-35	Mauritanie
14-30	Madagascar
14-35	Moldavie
15 à « pas de limite »	Laos
15-29	Canada-Québec
15-30	Cambodge, Seychelles
15-35	Bénin, Burkina Faso, Comores, Djibouti, Gabon, Guinée, Mali, Maurice, Niger, République Démocratique du Congo, Togo, Tunisie
16-25	France
16-29	Principauté d'Andorre
16-30	Arménie, Vietnam
16-35	Côte d'Ivoire, France-Nouvelle-Calédonie
18-35	Sénégal
3-35	Fédération Wallonie-Bruxelles

La jeunesse est identifiée comme le passage de l'enfance à l'âge adulte. Selon les données fournies, ce passage se vit généralement entre 15 et 29 ans. La jeunesse marque une période de la vie où diverses transitions peuvent survenir, telles que le choix de carrière, la fin des études, l'entrée sur le marché du travail, la fondation d'une famille et la première participation citoyenne.

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

La jeunesse étant transversale, la mise en œuvre des politiques suppose une complémentarité et une synergie d'actions entre plusieurs acteurs, aux mandats différents, qui communiquent sur leurs priorités et actions en faveur des jeunes.

2.3. Une forte collaboration intersectorielle

Les données de l'enquête montrent qu'il existe une collaboration intersectorielle dans la quasi-totalité des États et gouvernements (26 sur 27). Celle-ci s'opère entre la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse et les organismes gouvernementaux qui interviennent dans d'autres secteurs. En revanche, aux Comores, cette collaboration est inexistante.

Ainsi, dans une majorité de cas, la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse est partie prenante dans les processus de programmation, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes nationaux des autres secteurs/ministères/organismes étatiques qui interviennent auprès des jeunes (par exemple : éducation, emploi ou santé). Dans six (6) États membres²², cette participation n'est pas effective.

Cette collaboration intersectorielle est facilitée par le fait que, dans près de la moitié des États et gouvernements (13 sur 26), la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse a un bon niveau de connaissance et un aperçu clair des mandats et des actions des autres organismes gouvernementaux, des organisations de jeunesse et des autres acteurs concernés par les questions liées au développement de la jeunesse. Ce niveau de connaissance est qualifié de « moyen » dans treize (13) États et gouvernements²³, et de « faible » en Guinée.

Par ailleurs, le pilotage des dispositifs de collaboration intersectorielle relève de la compétence de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse, comme au Niger, où le secrétaire général, le directeur général de la jeunesse, ainsi que le directeur des études et de la programmation pilotent le groupe de travail sur les actions en matière de jeunesse.

22. Principauté d'Andorre, Arménie, Comores, Gabon, Guinée, Madagascar.
23. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Cambodge, Comores, Djibouti, Madagascar, Mauritanie, Moldavie, France-Nouvelle-Calédonie, République Démocratique du Congo, Seychelles, Vietnam.

Existence de mécanismes de dialogue et de coordination intersectorielle

Dans plus de 80 % des États et gouvernements (22 sur 27), il existe des mécanismes fonctionnels de dialogue, de coordination et de suivi de la politique jeunesse au niveau ministériel.

Sur le plan régional, ces mécanismes de coordination et de suivi de la politique jeunesse existent dans près de 60 % des États et gouvernements (16 sur 27²⁴).

Ce dialogue intersectoriel revêt plusieurs formes : comités, réunions, groupes de travail ou encore ateliers (Gabon, Niger et Togo).

Dans plusieurs États et gouvernements, la collaboration intersectorielle se traduit par la mise en place et par l'animation d'un comité interministériel de jeunesse (dans la province du Québec au Canada, au Laos et au Bénin).

En Tunisie, la collaboration avec les autres ministères a pris des formes différentes, comme l'illustre la création de la « carte jeune », qui facilite l'accès des jeunes à des privilèges dans plusieurs domaines comme les transports, la technologie, la communication ou la santé. Dans le même pays, un centre d'orientation jeunesse rend possible l'accès des jeunes à l'information en temps réel dans tous les domaines, notamment dans celui de l'emploi.

Au Vietnam, la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse et les autres ministères et partenaires coopèrent à travers des discussions et des échanges dans le cadre de réunions, de tables rondes ou de colloques, ainsi que par le biais de consultations écrites et en ligne. Enfin, au Burkina Faso, les autres organismes et ministères sont associés au processus d'élaboration de la politique jeunesse, mais il n'y a pas de réelle collaboration avec eux dans la mise en œuvre.

24. Principauté d'Andorre, Bénin, Cambodge, Comores, France, Laos, Madagascar, Mali, Mauritanie, Moldavie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, République Démocratique du Congo, Sénégal, Seychelles, Suisse.

« Dans la majorité des États et gouvernements, la politique jeunesse est développée (...) »

Un appui majeur apporté par les partenaires techniques et financiers (PTF)

Dans les différents États et gouvernements, plusieurs acteurs appuient la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse dans l'exécution de son mandat à différents niveaux :

- ▲ sur le plan de l'assistance technique, dans la plupart des cas, la structure de gouvernance est principalement soutenue par les partenaires techniques et financiers (Unicef, UNFPA, Banque mondiale, etc.) et les autres organismes gouvernementaux (la Présidence aux Comores, les ministères sociaux en France) ;
- ▲ en termes de soutien financier et de renforcement des capacités, ce sont majoritairement les organismes gouvernementaux (ministère des Finances à Maurice et au Niger, Caisse nationale d'épargne et développement en Mauritanie) et les PTF (Unicef, UNFPA, CONFEJES, Unesco, Banque mondiale, AFD, etc.) qui assistent la structure de gouvernance ;
- ▲ au niveau du transfert de technologies et des connaissances, ce sont principalement les PTF aussi qui apportent leur appui à la structure de gouvernance des questions de jeunesse dans la plupart des États et gouvernements.

Le rôle des PTF est donc primordial, car ils interviennent dans plusieurs domaines : l'assistance technique, l'appui financier, le renforcement des capacités et le transfert des technologies.

L'appui des acteurs de la société civile

La structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse reçoit l'appui des plateformes de la société civile au niveau de la participation sociale. Le Conseil national des jeunes est l'organe faîtière dans plusieurs États et gouvernements membres de l'OIF. Sont également impliquées les organisations nationales de jeunesse (le Réseau national des

conseils locaux de la jeunesse en Moldavie). La participation sociale peut également être soutenue par des organismes gouvernementaux (à Maurice, par exemple, plusieurs ministères interviennent conjointement : Santé et Qualité de vie, Éducation et Ressources humaines, Égalité des genres, Développement de l'enfant et du bien-être de la famille).

Des expériences réussies et des défis à relever en matière de coopération intersectorielle

Parmi les succès enregistrés par les États et gouvernements en matière de coopération intersectorielle, on peut citer, entre autres, l'élaboration de la politique nationale jeunesse (Gabon, Niger et République Démocratique du Congo).

On peut également prendre l'exemple de la Moldavie, où le salon de l'emploi pour les jeunes, lequel organisait sa 8^e édition en 2018, est une illustration de cette collaboration intersectorielle réussie. En effet, les organisateurs de cet événement sont les ministères de la Santé, du Travail et de la Protection sociale, de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche. Y sont également associées l'Agence nationale pour l'emploi et l'Agence pour l'emploi de Chisinau²⁵.

À Madagascar, les plus grands succès de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse sur le plan de la coordination intersectorielle sont les formations professionnelles et de pré-emploi, la sensibilisation des jeunes en matière d'emploi et d'entrepreneuriat, ainsi que les salons de l'emploi.

Enfin, dans d'autres États et gouvernements, les succès en matière de coordination intersectorielle se sont traduits par la tenue d'événements spécifiques, comme ceux organisés dans le cadre des célébrations du Jubilé d'Or de l'indépendance à Maurice, ou ceux qui ont eu lieu à Siem Reap pendant le Nouvel An khmer au Cambodge.

Toutefois, différentes difficultés ont été soulevées en matière de coordination intersectorielle. Certains

25. Capitale de la Moldavie.

États et gouvernements pointent le manque de dispositifs fonctionnels (Burkina Faso et République Démocratique du Congo).

Par ailleurs, les différents objectifs et identités des acteurs rendent la coordination intersectorielle difficile à mettre en œuvre. Par exemple, en France, l'un des défis consiste à maintenir et à entretenir les synergies entre différents acteurs. En Moldavie, les objectifs propres à chaque structure entravent la coordination intersectorielle. À Maurice, on note la tendance des partenaires à vouloir préserver leur identité au sein du partenariat, à rechercher la visibilité pour leur secteur dans les actions au détriment d'une visibilité collective. À cela s'ajoute la faible synergie des actions menées dans le cadre de la planification, de la mise en œuvre et du suivi, ainsi que la mauvaise répartition des tâches entre les acteurs. Ceci conduit à des doublons dans l'exécution des actions en faveur de la jeunesse (Comores et Qatar). Au Canada-Québec, l'une des difficultés est d'assurer un *leadership* de manière constante, indépendamment des changements de direction ou de gouvernement au niveau de la province.

Un autre défi inhérent à la coordination intersectorielle concerne le partage d'informations entre les différents acteurs et ministères (Principauté d'Andorre, Côte d'Ivoire et Mauritanie). Des difficultés sont parfois liées à la communication quelquefois tardive ou imprécise, ainsi qu'au nonaccès à la documentation et aux textes (Madagascar, Mauritanie et Seychelles).

Le manque de ressources financières est également mis en avant comme étant un frein à la coordination intersectorielle (Bénin, Sénégal et Laos).

D'autres obstacles tels que le manque d'indicateurs de référence et de représentation au niveau communal (Niger), ainsi que l'absence de soutien politique dans la mise en œuvre effective de la stratégie nationale de la jeunesse (Gabon) peuvent nuire à la coordination intersectorielle.

La collaboration intersectorielle et la coopération sont opérantes non seulement au moment de l'élaboration des politiques, mais aussi dans leur mise en œuvre.

2.4. Une approche holistique en matière d'élaboration des politiques jeunesse

Cette section s'intéresse à l'élaboration des politiques nationales en faveur de la jeunesse et à leurs contenus thématiques. Elle aborde également les facteurs de succès, les risques encourus, ainsi que les obstacles qui conditionnent la mise en place des politiques jeunesse.

Le processus d'élaboration des politiques jeunesse

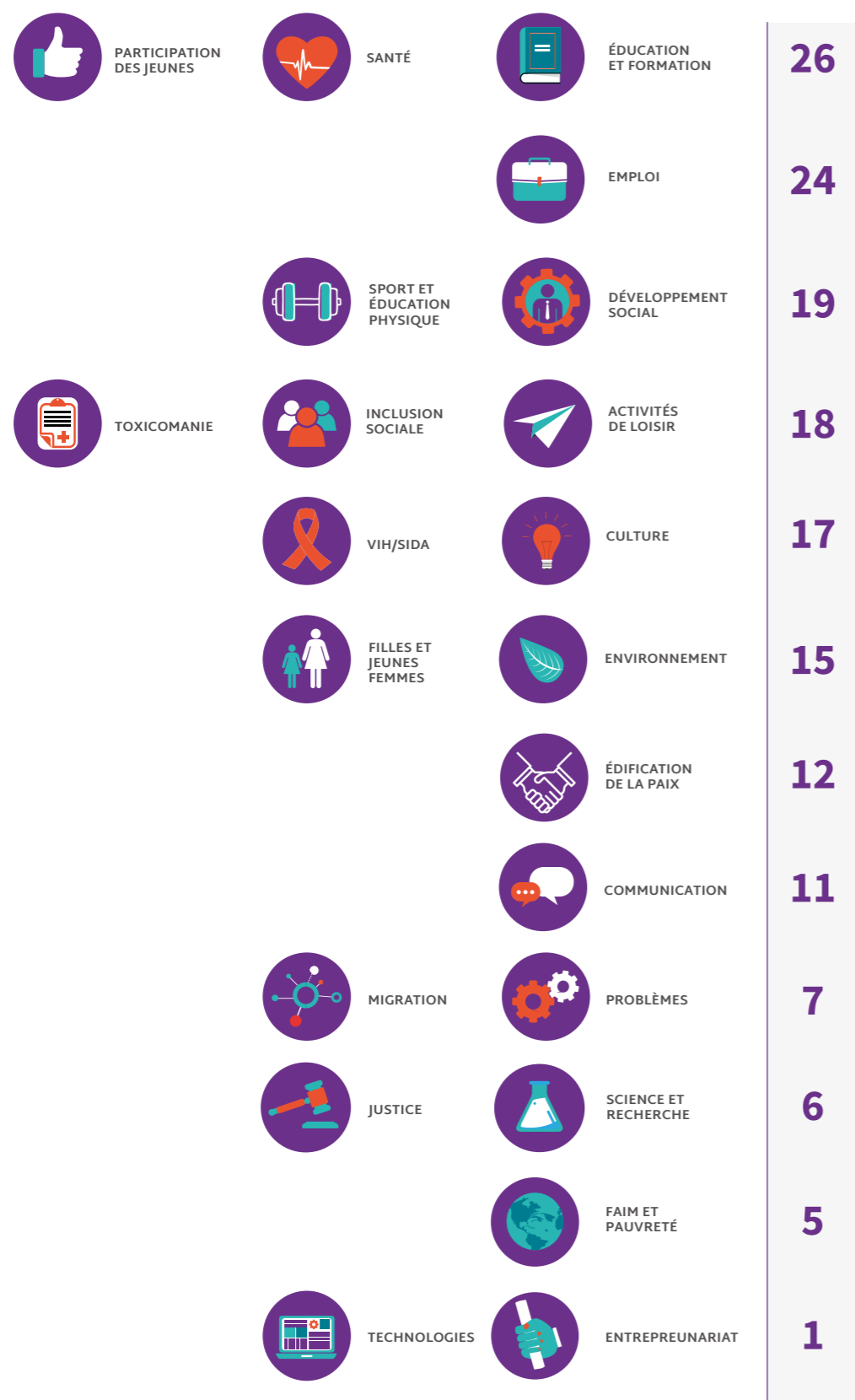
Le processus d'élaboration des politiques jeunesse est un processus inclusif et itératif, qui implique la collaboration avec les autres acteurs de la jeunesse que sont les départements ministériels, qui dialoguent autour des préoccupations des jeunes.

Dans la majorité des États et gouvernements, la mise en place d'une politique jeunesse a été réalisée de manière concertée entre la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse et les autres ministères et partenaires. Pour la quasi-totalité des répondants (26 sur 28), les autres ministères et partenaires ont effectivement pris part à l'élaboration de la politique jeunesse, et, de même, dans une dynamique pendulaire, les questions de jeunesse ont été prises en compte dans les autres politiques sectorielles.

Des politiques qui intègrent les principaux enjeux de la jeunesse

Dans la majorité des États et gouvernements, la politique jeunesse est développée en prenant en compte les différents secteurs/ domaines qui concernent les jeunes. Le graphique 6 met en exergue les 22 secteurs prioritaires contenus dans le cadre de politique en faveur de la jeunesse.

Graphique 6 : Domaines abordés dans les politiques jeunesse



Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

NOMBRE DE PAYS AYANT LA THÉMATIQUE DANS SA POLITIQUE JEUNESSE

Les principaux domaines ou secteurs directement abordés dans la politique jeunesse sont, dans un premier temps, l'éducation et la formation, la santé, la participation des jeunes²⁶ et l'emploi. Quelques domaines pourtant importants ne figurent pas dans les domaines d'action prioritaires de plusieurs politiques jeunesse. Il s'agit de l'édification de la paix (12 occurrences) et la communication²⁷ (11 citations). Certaines thématiques minoritaires ont trait aux problèmes intergénérationnels et aux migrations (7 États et gouvernements membres et associés, dont le Sénégal et la Côte d'Ivoire). En outre, les thématiques telles que la science et la justice des personnes mineures (citées par 6 répondants), et la faim et la pauvreté (5 répondants) sont présentes dans moins d'un quart des politiques jeunesse.

Enfin, certains domaines sont propres à certains contextes nationaux ou provincial (pour le Québec) ou la région (dans le cas de la Fédération Wallonie-Bruxelles), tels que l'entrepreneuriat, qui est abordé dans le document de politique en faveur de la jeunesse dans la province du Québec, ou les nouvelles technologies de l'information, qui figurent dans celui de la République démocratique du Congo (RDC).

L'intégration des domaines qui concernent les principaux enjeux de la jeunesse montre que la transversalité de la thématique de la jeunesse est prise en compte dans l'élaboration de la politique jeunesse.

Le contenu des politiques jeunesse a été identifié principalement selon trois modalités.

▲ **Des études diagnostiques** ont été menées en vue d'établir les priorités à intégrer dans les politiques nationales (Bénin, Cambodge, Côte d'Ivoire, Djibouti, France et République Démocratique du Congo).

▲ **Un processus consultatif et participatif** impliquant plusieurs parties prenantes, dont les représentants des jeunes, a permis d'identifier les domaines à intégrer dans la politique nationale de jeunesse (Principauté d'Andorre, Arménie, Gabon, Madagascar,

Mauritanie, Moldavie, France-Nouvelle-Calédonie, Sénégal et Togo).

▲ Les deux méthodes ont été combinées à travers **des études et des concertations** avec différents acteurs (Burkina Faso, Canada-Québec, Maurice et Seychelles).

Par ailleurs, l'enquête révèle que certaines politiques jeunesse intègrent des orientations spécifiquement adressées à un public prioritaire de jeunes, comme c'est le cas dans neuf (9) États et gouvernements. Ainsi, en Andorre, en matière de prévention de la consommation d'alcool et de drogues, les jeunes prioritairement ciblés sont ceux de la tranche d'âge 12-16 ans. En Côte d'Ivoire, la stratégie nationale d'insertion et d'emploi des jeunes (SNIEJ, 2016-2020) s'adresse prioritairement aux filles de 16 à 35 ans, aux garçons de 14 à 40 ans et aux jeunes en situation de handicap²⁸. À Djibouti, l'éducation non formelle cible les filles et les garçons déscolarisés de 17 à 25 ans, tandis que les loisirs des jeunes en période de vacances s'adressent aux filles et aux garçons non scolarisés de 8 à 19 ans²⁹. Dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, les centres de jeunes ciblent prioritairement les jeunes en milieu rural et les jeunes défavorisés de 12-26 ans. Les organisations de jeunesse visent un public âgé de 3 à 30 ans, qui sont des personnes issues des milieux populaires, des personnes handicapées ou des victimes de discrimination.

Les facteurs de succès, les risques et les menaces

Dans la moitié des États et gouvernements pour lesquels l'information est disponible (14 répondants³⁰ sur 27), le document de politique ou de stratégie jeunesse en vigueur identifie les facteurs de succès, les risques et les menaces qui conditionnent la réussite de la politique ou de la stratégie en cours.

Par exemple, concernant les **facteurs clés** de succès identifiés par les États et gouvernements membres de l'OIF, on peut citer :

28. En Côte d'Ivoire, l'âge qui définit la jeunesse est compris entre 16 et 35 ans.

29. Ces cibles ont été fixées par la loi n° 217/AN/08/5L du 19 janvier 2008 portant orientation de la politique nationale de la jeunesse, des sports et des loisirs (PNJSL). Cette loi met l'accent sur tous les adolescents et jeunes Djiboutiens de 15 à 35 ans en général, et les jeunes défavorisés en particulier, qui doivent bénéficier des activités socio-éducatives, culturelles et sportives.

30. Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Sénégal, Seychelles, Togo, Tunisie, Vietnam.

- l'approche inclusive, qui mobilise tous les intervenants travaillant sur la thématique (Moldavie);
- le caractère territorialisé de la politique nationale de jeunesse pour prendre en compte des paramètres endogènes (Tunisie);
- la transversalité de l'approche dans une logique intégrée et le respect de l'égalité des genres (Tunisie);
- l'existence d'infrastructures d'encadrement socio-éducatif (Bénin);
- la volonté des partenaires d'accompagner le gouvernement dans la révision et la mise en œuvre de la politique (Gabon, Guinée et Maurice).

Plusieurs risques ont aussi été répertoriés, parmi lesquels :

- la mobilité des responsables de départements ministériels, la résistance au changement du personnel, la coordination intersectorielle limitée et la faible adhésion des jeunes (Tunisie);
- la faible complémentarité entre les sous-systèmes de l'éducation formelle et non formelle (Bénin);
- l'instabilité sociopolitique nationale (Burkina Faso, Mali);
- les faibles capacités de mise en œuvre au niveau des autorités publiques centrales et locales (Moldavie);
- la régression de l'engagement citoyen des jeunes (Sénégal).

Enfin, au niveau des menaces qui pèsent sur la réussite de la politique, les répondants ont, par exemple, mis en avant :

- la dépendance excessive de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse au financement extérieur (Bénin);
- l'insuffisance des ressources de l'État (Côte d'Ivoire);
- les mutations institutionnelles fréquentes du secteur jeunesse (Sénégal);
- le manque de stabilité politique (Togo).

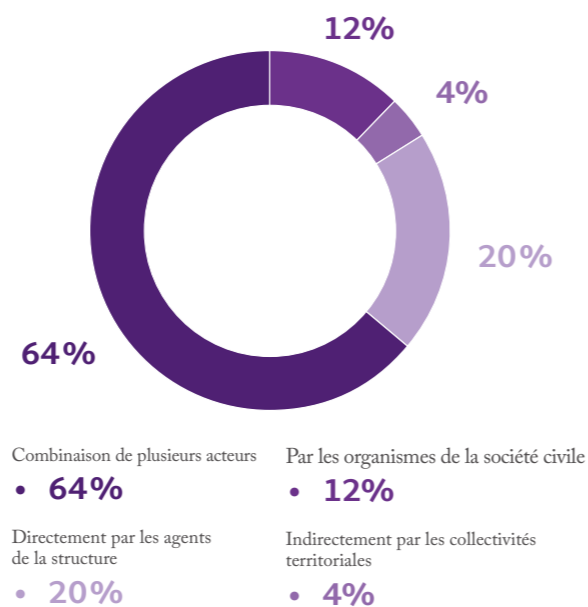
2.5. Une mise en œuvre concertée des politiques jeunesse

L'étude montre également qu'au moment de l'enquête, dans vingt-cinq (25) États et gouvernements pour lesquels nous disposons de l'information, la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse développait des projets sur le terrain dans certaines zones ou localités.

Pour l'exécution des projets ou programmes, quatre modalités de mise en œuvre ont été identifiées :

- l'exécution directe par les agents de la structure centrale de gouvernance;
- la réalisation des activités par les organisations de la société civile;
- le recours aux collectivités territoriales;
- la combinaison de plusieurs acteurs.

Graphique 7 : Modalités de mise en œuvre des projets dans les États et gouvernements membres et associés (en pourcentage)³¹



Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête Renforcement de l'expertise des États et gouvernements membres et associés de la Francophonie en matière de politique publique jeunesse

31. Sur une population totale de vingt-cinq (25) États et gouvernements membres et associés.

L'exécution directe réalisée par les agents de la structure

Elle intervient dans cinq (5) États et gouvernements membres et associés sur 25. Ainsi, aux Seychelles, le déploiement des programmes sur le terrain s'opère à travers différents organes tels que le Club de jeunesse des districts (District Youth Club), le Bureau de service pour la jeunesse (Youth Services bureau), les personnels de la jeunesse, etc.

Au Bénin, la Direction de la jeunesse, des loisirs et de la vie associative (DJLVA) travaille en symbiose avec les représentations départementales du ministère, notamment pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation.

En Guinée, les programmes et les projets lancés au niveau central sont déployés au niveau déconcentré par les inspections régionales, les directions préfectorales/communales, et les services sous-préfectoraux de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, en collaboration avec les acteurs concernés.

À Maurice, chacune des dix cellules régionales, sous la supervision d'un cadre supérieur jeunesse, dispose d'un calendrier d'activités développé à partir des cinq objectifs stratégiques de la politique jeunesse. De plus, des équipes spéciales sont constituées dans le cadre de certains programmes mis en œuvre au niveau national.

Dans la principauté d'Andorre, les politiques sont établies de façon consensuelle au niveau de la « table permanente » de la jeunesse, et sont opérationnalisées par les équipes techniques ministérielles et locales.

Au Laos, dans chaque institution, un groupe d'agents est nommé pour la mise en œuvre locale (exemple au sein du ministère de l'Éducation et des Sports : un chef, trois sous-chefs, et un comité composé de 15 membres et associés).

La réalisation des activités par les organisations de la société civile

Les organisations de la société civile peuvent être responsabilisées pour l'opérationnalisation des programmes et projets sur le terrain. Ceci a été mentionné dans la majorité des réponses. Toutefois, dans trois (3) États et gouvernements, la mise en œuvre des programmes et projets sur le terrain relève **presqu'unique**ment des associations de la société civile (Fédération Wallonie-Bruxelles, Canada-Québec et République Démocratique du Congo).

Par exemple, dans la province du Québec (Canada), les mesures et projets contenus dans la stratégie sont exécutés/opérationnalisés par des organismes de la société civile sur l'ensemble du territoire québécois. Le secrétariat à la Jeunesse s'assure du suivi et de l'encadrement de ces mesures. Il déploie des projets structurants, tels que le mécanisme de consultation jeunesse, nommé « les rencontres perspectives jeunesse », et l'activité nationale de reconnaissance jeunesse, intitulée « Prix Reconnaissance jeunesse du Québec ». Une réunion des responsables de chaque département a lieu dans le cadre de l'exécution des projets.

Le recours exclusif aux collectivités territoriales

Cette modalité d'exécution intervient au Vietnam où les programmes et projets sont indirectement opérationnalisés par les collectivités territoriales, sous la coordination du ministère de l'Intérieur. Cette forme de décentralisation est importante car elle permet la prise en compte des jeunes qui sont dans les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques jeunesse.

La combinaison de plusieurs acteurs

Il faut, toutefois, noter que, dans plus de la moitié des États et gouvernements investigués (soit 16 cas), la mise en œuvre des projets sur le terrain relève de plusieurs acteurs (agents de la structure de gouvernance, collectivités territoriales, société civile, etc.).

Par exemple, en Moldavie, il existe des programmes nationaux qui sont exécutés avec la participation des autorités locales (districts). D'autres programmes et/ou projets sont déployés directement par des organisations non gouvernementales dans différentes régions.

En France, la politique jeunesse est définie et impulsée par le gouvernement, puis elle est opérationnalisée au niveau décentralisé par les services déconcentrés (les directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) qui représentent l'État, et par les collectivités territoriales d'outre-mer (par exemple la France-Nouvelle-Calédonie qui a participé à l'enquête en qualité de membre associé)³².

32. La Nouvelle-Calédonie est devenue membre associé de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), lors du XVI^e sommet de la francophonie qui s'est tenu à Antananarivo (Madagascar), du 21 au 27 novembre. Source : <https://gouv.nc/actualites/28-11-2016/la-caledonie-membre-associe-de-lorganisation-internationale-de-la-francophonie>

Au Cambodge, les centres de la jeunesse ou les formateurs des niveaux locaux organisent les événements (séminaires, formations ou d'autres activités) en faveur de la jeunesse.

Aux Comores, les agents de la Direction générale de la jeunesse et des sports associent les acteurs concernés (société civile, gouvernorat, etc.) dans la mise en œuvre des activités.

En France–Nouvelle-Calédonie, les dispositifs de mobilité, d'information et d'engagement citoyen des jeunes sont suivis par les conseillers jeunesse de la direction Jeunesse et Sports. Ceux-ci collaborent avec les collectivités locales (provinces et communes) et reçoivent le support opérationnel des associations.

Au Sénégal, la mise en œuvre des projets sur le terrain est réalisée par des agents de la structure jeunesse en impliquant aussi les démembrés du Conseil national de la Jeunesse³³.

Au Gabon, les projets sont déployés au niveau local par un mécanisme participatif qui implique les agents du ministère et les jeunes à travers les associations de jeunesse.

En Mauritanie, les activités des projets sont exécutées localement par l'unité mission et l'unité de gestion du projet en concertation avec le responsable régional de la structure de gouvernance et les représentants des jeunes.

Au Togo, au niveau local, des organisations de la société civile sont sélectionnées pour servir de relais dans les régions pour chaque projet ou programme.

2.6. Des jeunes fortement impliqués dans l'action publique en faveur de la jeunesse

Cette section montre que les jeunes ont une contribution citoyenne qui se manifeste par leur implication dans le cadre des processus

33. Cadre de concertation et de consultation mis en place dans la plupart des pays disposant d'une politique nationale de la jeunesse, le Conseil national de la Jeunesse et les structures similaires (Conseil de la Jeunesse, Conseil des Jeunes, Comité Jeunesse, etc.) regroupe les organisations de la jeunesse sur les plans national, régional et local. Sa mission est généralement double : (1) informer les jeunes sur les processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques jeunesse, et (2) promouvoir l'appropriation, la participation et l'implication des jeunes dans la mise en œuvre et la gestion de cette politique. Composé des représentants des mouvements, associations et regroupements de jeunes, il est l'interface reconnue entre le gouvernement et les jeunes.

politiques de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse.

L'enquête révèle la systématisation de la pratique de la consultation. Dans plus de 90 % des États et gouvernements (27 sur 28), des jeunes ou des organisations de jeunesse ont été consultés lors de l'élaboration de la politique jeunesse ou de la stratégie jeunesse.

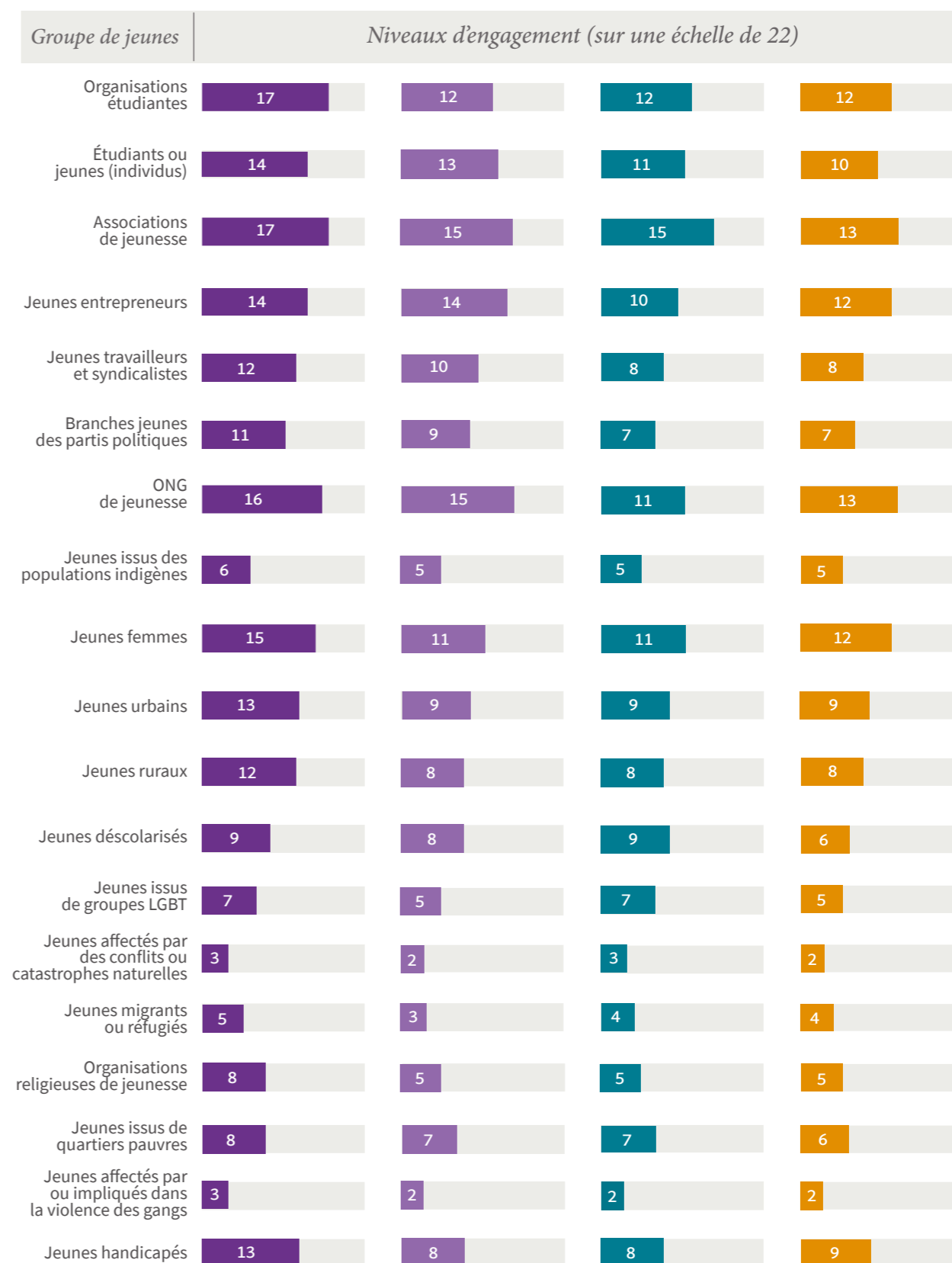
Les catégories de jeunes mobilisés

Les données recueillies montrent que les mécanismes d'implication des jeunes revêtent diverses formes, telles que des consultations générales, des consultations spécifiques ou des partenariats avec les organisations représentatives de la jeunesse.

Sur vingt-deux (22) États et gouvernements pour lesquels les données sont disponibles, la mobilisation et l'engagement des jeunes dans le processus décisionnel s'opèrent principalement à partir de consultations générales. Les groupes les plus mobilisés lors de ces consultations générales sont les organisations étudiantes, les associations de jeunesse (17 occurrences), les organisations non gouvernementales (ONG) de jeunesse (17 citations) et les jeunes entrepreneurs (14 occurrences). Les étudiants participent aussi au processus politique à travers des consultations générales (14 réponses) et spécifiques (13 réponses au questionnaire sur 29 répondants). Notons que les groupes les moins consultés sont les jeunes qui vivent des situations singulières : ceux qui sont affectés par les conflits ou les catastrophes naturelles, ou les jeunes qui sont impliqués dans la violence des gangs. Ils ne sont sollicités que dans deux (2) États et gouvernements lors de consultations spécifiques.

Le graphique ci-contre donne une bonne photographie de la typologie et de la structure des jeunes consultés.

Graphique 8 : Groupes de jeunes mobilisés dans le processus politique par modalité de participation



Nombre d'États et gouvernements 22

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

Les modalités de sélection des jeunes

Le choix des jeunes ou des organisations de jeunesse qui sont consultés relève des structures de gouvernance. Ainsi, en Moldavie, le réseau des conseils locaux de la jeunesse facilite le processus de participation des jeunes à la prise de décision, y compris au niveau local. Au Burkina Faso, la sélection des jeunes qui ont participé à la consultation nationale a été réalisée à travers le Conseil national de la

jeunesse et ses démembrements, ainsi que par certains réseaux nationaux d'organisations de la société civile. Au Gabon, les jeunes ont été retenus sur la base d'un appel à participation lancé auprès des organisations de jeunesse et obéissant à plusieurs critères de sélection. En France–Nouvelle-Calédonie, le choix des jeunes qui ont été consultés a été réalisé lors des journées internationales de la jeunesse et dans le cadre de la mise en œuvre des États généraux de la jeunesse.

Les points clés des politiques jeunesse

- ▲ La quasi-totalité des États et gouvernements membres et associés disposent d'un **document de politique en faveur de la jeunesse** ou d'un **cadre stratégique** portant sur le développement de la jeunesse.
- ▲ **La définition de l'âge de la catégorie jeune est disparate** entre les États et gouvernements membres et associés.
- ▲ **L'intersectorialité entre la structure de gouvernance** en charge des questions de jeunesse et les autres ministères et partenaires **est observée**.
- ▲ Dans plus de **80 % des États et gouvernements membres et associés** (22 sur 27), il existe des **mécanismes fonctionnels de coordination** et de **suivi de la politique jeunesse** au niveau ministériel.
- ▲ **L'éducation/formation, la santé, la participation des jeunes et l'emploi** sont les principaux **domaines prioritaires** des politiques jeunesse de la majorité des États et gouvernements membres et associés (au moins 24 occurrences sur 27)
- ▲ Dans **16 États et gouvernements** membres et associés investigués, la **mise en œuvre des projets** sur le terrain relève de **plusieurs acteurs** (agents de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse, collectivités territoriales, société civile, etc.).
- ▲ Dans plus de **neuf cas sur dix** (26 États et gouvernements membres et associés), des **jeunes ou des organisations de jeunesse ont été consultés** lors de l'élaboration de la politique nationale en faveur de la jeunesse ou de la stratégie jeunesse.

Partie 3

Ressources humaines



*Dans cette partie sont répertoriées les **compétences** et les **capacités** de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse, notamment les **capacités de gestion des projets**, les **capacités d'influence**, et les **capacités techniques, de coordination et de leadership**.*

Cette partie est constituée d'une part de l'analyse de la situation des capacités des États, qui découle du croisement des diverses questions de l'enquête y étant relatives, et d'autre part des besoins en renforcement des capacités exprimés explicitement par les répondants. Une analyse de la situation générale des ressources humaines des structures de gouvernance complète ce tableau.

Les capacités spécifiques analysées sont : les compétences et les capacités générales du personnel des structures de gouvernance, les capacités en matière de collaboration et de coordination intra et intersectorielle, les capacités dans la mise en œuvre des programmes, les capacités de plaidoyer et de communication, les capacités en matière de suivi/évaluation et celles relatives à l'inclusion des jeunes.

Les modalités de recrutement des ressources humaines

La gestion des ressources humaines de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse s'opère selon des modalités différentes en fonction des États et gouvernements. Dans 17 cas sur 21, pour lesquels l'information est disponible, la structure en charge de la coordination des activités de la jeunesse dispose d'une direction des ressources humaines. Dans près de la moitié des États et gouvernements membres et associés pour lesquels les données sont disponibles (10 sur 21), la structure (souvent le ministère) a le mandat de recruter directement, en partie ou en totalité, son personnel. Dans les autres cas, elle emploie le personnel qui lui est affecté par la fonction publique ou par un autre ministère.

Il faut aussi noter que, dans plus de neuf (9) États et gouvernements sur 10, le recrutement du personnel ne prévoit pas de mécanismes d'insertion des jeunes. En effet, dans la quasi-totalité des réponses obtenues (25), il n'existe pas de quotas de recrutement en faveur des jeunes au sein du ministère ou de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse. Ces mécanismes ne sont présents que dans deux (2) États membres. Au Gabon, il existe une école de formation aux métiers de jeunesse. Ainsi, dès la fin de leur formation, les jeunes sont recrutés au sein du ministère. Au Laos, un quota est attribué aux jeunes par le gouvernement, au même titre que tous les autres groupes prioritaires.

Cependant, l'absence de mécanisme de recrutement des jeunes n'affecte pas nécessairement la représentation de leurs intérêts dans la composition du personnel, car quatorze (14) répondants sur vingt-six (26) affirment que les intérêts des jeunes de toutes les catégories sont bien représentés dans la composition du personnel de la structure de gouvernance. Mais dans 11 cas, la représentation des intérêts des jeunes de toutes les catégories dans la composition du personnel est faible, et, dans un État, elle est inexistante.

Les sections qui suivent analysent spécifiquement des compétences et capacités issues du traitement des données de l'enquête.

3.1. Les compétences et les capacités générales du personnel de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse

Un personnel globalement compétent sur les questions de jeunesse

Dans la quasi-totalité des États et gouvernements ayant répondu, le personnel de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse a une bonne compréhension et une bonne expérience des enjeux concernant la jeunesse (25 réponses). Dans un seul État membre, la République Démocratique du Congo, le répondant estime que son expérience est à renforcer. Enfin, au Laos, la bonne compréhension des enjeux liés à la jeunesse dépend du poste et de la fonction qu'on occupe dans la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse.

Dans six (6) États et gouvernements sur (dix) 10, au moins 50 % du personnel de

la structure de gouvernance dispose de formations et de qualifications techniques sur les questions de jeunesse.

De manière plus détaillée, l'enquête révèle que, dans sept (7) États et gouvernements membres et associés³⁴, les trois quarts du personnel qui travaillent sur les questions de développement de la jeunesse disposent de formations et de qualifications techniques en la matière. Dans huit (8) cas, cette part est comprise entre 50 % et 75 %. Dans six (6) États et gouvernements, la part du personnel disposant de formations et de qualifications techniques adéquates pour travailler sur les questions de développement de la jeunesse est comprise entre 25 % et 50 %³⁵, et, dans quatre (4) États membres³⁶, elle est évaluée à moins de 25 %.

De plus, dans plus de neuf (9) cas sur 10 pour lesquels l'information est disponible (25 répondants sur 27), le personnel de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse est constitué d'un ensemble de profils ayant des expériences et des compétences significatives.

S'agissant de la quantité de personnel qualifié au sein des structures de gouvernance en charge des questions de jeunesse, 40 % des répondants (12 enquêtés sur 27) estiment que le nombre et la proportion de personnel qualifié au sein de la structure de gouvernance sont suffisants. À l'inverse, 13 répondants³⁷ pensent qu'ils ne sont pas suffisants³⁸.

50 % des États et gouvernements membres et associés renforcent les capacités du personnel.

S'agissant des formations reçues par le personnel, les données indiquent que, dans la moitié des États et gouvernements pour lesquels l'information est disponible (14 sur 27), le personnel de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse a reçu les formations adéquates et nécessaires pour exécuter son mandat en matière de développement de la jeunesse. Ceci n'est pas le cas dans sept (7) États membres³⁹. On relève

34. Côte d'Ivoire, France, Fédération Wallonie-Bruxelles, Maurice, Sénégal, Tunisie, Vietnam.
35. Cambodge, Laos, Madagascar, Mauritanie, Qatar, Comores.
36. Guinée, Moldavie, République Démocratique du Congo, Togo.
37. Arménie, Burkina Faso, Comores, Fédération Wallonie-Bruxelles, Guinée, Mali, Moldavie, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Seychelles, Togo, Tunisie.
38. Dans deux (2) autres États et gouvernements, les répondants ont indiqué ne pas savoir.
39. Cambodge, Comores, Guinée, Mauritanie, Moldavie, République Démocratique du Congo, Seychelles.

que six (6) autres États et gouvernements membres et associés présentent des situations spécifiques. Par exemple, en Arménie, au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, le personnel du ministère de la Jeunesse n'a reçu que partiellement les formations adéquates et nécessaires pour exécuter son mandat. Au Togo, le répondant met en avant l'insuffisance de compétences dans le domaine de la formulation de politiques et programmes ou dans l'ingénierie des politiques jeunesse.

Les moyens détenus par le personnel

Par ailleurs, dans la moitié des États et gouvernements membres et associés (14 sur 28)⁴⁰, le personnel ne dispose pas des outils et des ressources suffisantes nécessaires (directives, bases de données, réseaux, équipements, etc.) pour exécuter son mandat en faveur de la jeunesse. Dans huit (8) États et gouvernements, ces outils et ressources existent. La situation semble être mitigée dans six (6) autres États et gouvernements⁴¹. Par exemple, au Laos, les postes hiérarchiques les plus importants disposent de ressources satisfaisantes par rapport aux objectifs à atteindre. Par exemple : En Côte d'Ivoire, les ressources et les outils mis à la disposition

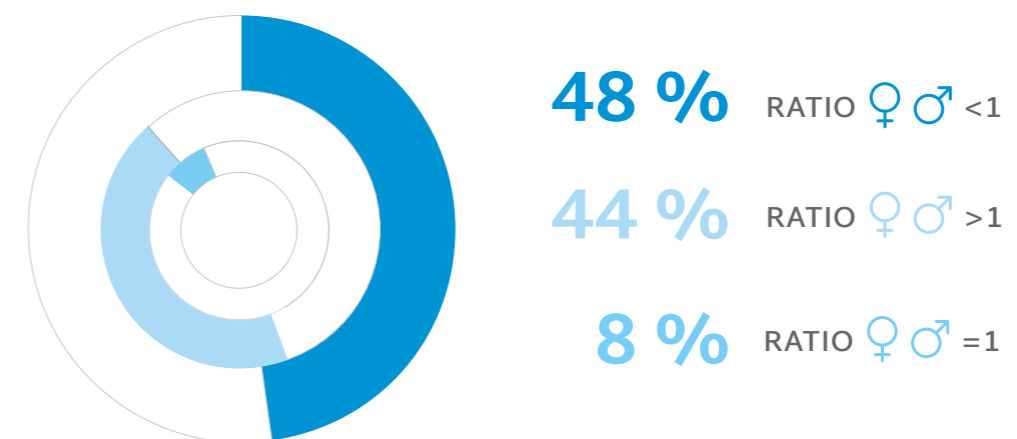
du personnel ne sont pas jugés suffisants. En Côte d'Ivoire, il est précisé dans la réponse au questionnaire que : « le personnel manque de moyens de communication et d'outils technologiques pour atteindre les jeunes dans leur mode de communication privilégié ». À Maurice, certains outils et certaines ressources ont été développés, et d'autres sont en cours de construction, en lien avec la prochaine révision de la politique jeunesse existante. Enfin, au Sénégal, le personnel estime ne pas disposer des outils et des ressources nécessaires en raison de la faiblesse du budget du ministère en charge de la Jeunesse et du manque de moyens logistiques.

Au niveau de la répartition femmes/hommes au sein du personnel, la parité reste un défi à relever. Seuls deux (2) États membres, le Laos et le Vietnam, affichent la parité, avec une proportion égale de femmes et d'hommes au sein du personnel. Dans près de la moitié des États et gouvernements pour lesquels les données sont disponibles (12 répondants⁴²), les femmes sont surreprésentées au sein du personnel (ratio femmes/hommes inférieur à 1). Dans les 11 autres États et gouvernements⁴³, le nombre d'hommes est supérieur à celui des femmes, avec un ratio femmes/hommes supérieur à 1.

40. Principauté d'Andorre, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Fédération Wallonie-Bruxelles, Gabon, Guinée, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, Seychelles, Togo, Tunisie.
41. Côte d'Ivoire, Laos, Maurice, Sénégal. L'Arménie n'a pas précisé la particularité de sa situation.

42. Arménie, Bénin, Cambodge, Fédération Wallonie-Bruxelles, Gabon, Guinée, Moldavie, Qatar, Canada-Québec, République Démocratique du Congo, Seychelles, Tunisie.
43. Principauté d'Andorre, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Comores, Djibouti, France, Maurice, Mauritanie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Togo.

Graphique 9 : Ratio femmes/hommes dans les États et gouvernements membres et associés



Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

En plus de cet aperçu sur les capacités générales du personnel des structures de gouvernance en charge des questions de jeunesse, l'enquête a également permis de mettre en lumière l'état de plusieurs capacités spécifiques des acteurs de la jeunesse, ainsi que leurs besoins en renforcement de capacités dans divers domaines. Ces besoins sont consignés dans les graphiques 10 à 16.

Graphique 10 : Absence de capacités par domaine (en nombre d'États et gouvernements membres et associés)



Nombre d'États et de gouvernements ne disposant pas du type de capacité

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

L'enquête montre que, dans six domaines de gestion, un certain nombre d'États et de gouvernements manquent de capacités (graphique 10) :

▲ la production d'outils méthodologiques et de plaidoyer ;

▲ le suivi et/ou l'évaluation des politiques en faveur de la jeunesse ;

▲ l'intégration de la dimension « genre » et des questions sexo-spécifiques ;

▲ la gestion axée sur les résultats (GAR) ;

▲ la mobilisation et l'utilisation des données statistiques sur la jeunesse dans le plaidoyer et les programmes en faveur de la jeunesse ;

▲ la réalisation d'actions de plaidoyer auprès des élus, des membres du gouvernement, ainsi que des partenaires techniques et financiers.

3.2. Des capacités en matière de développement de programmes à renforcer

Un peu plus de trois (3) répondants sur 10 (soit 10 sur 28) estiment que le personnel de la structure de gouvernance du secteur de la jeunesse dispose d'une expérience avérée en matière de développement de politiques et de programmes sur les questions de jeunesse. En revanche, six (6) répondants sur 10 affirment que l'expérience du personnel est jugée « moyenne » (17 États et gouvernements⁴⁴) et « faible » dans un État membre (République Démocratique du Congo).

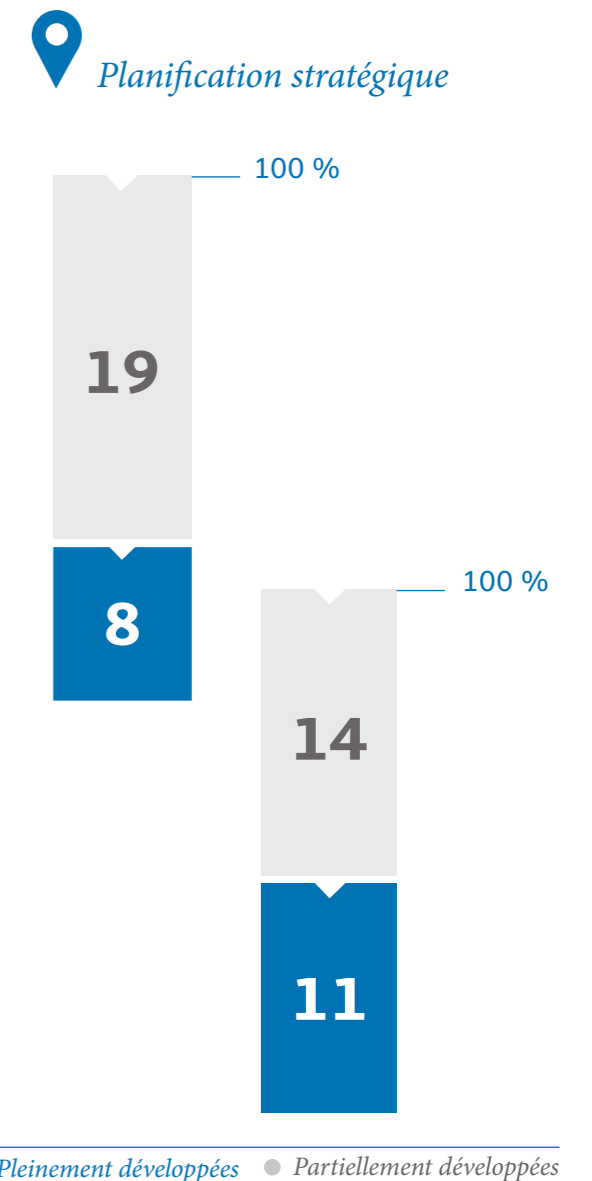
Plus spécifiquement, la maîtrise des compétences en planification stratégique et en analyse diagnostique reliée aux questions de jeunesse est variable.

- **La planification stratégique :** les capacités de la structure de gouvernance en charge des questions jeunesse sont pleinement développées dans huit (8) États et gouvernements sur 27 répondants, et partiellement prises en compte dans les dix-neuf (19) autres États et gouvernements⁴⁵ (graphique 11).

- **L'identification des problématiques sociales, économiques et éducationnelles** auxquelles font face les jeunes à l'échelle de l'État ou du gouvernement est jugée pleinement développée dans 45 % des États et gouvernements (11 sur 25), et partiellement développée dans les 55 % autres⁴⁶ (graphique 11).

44. Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Laos, Madagascar, Mali, Mauritanie, Moldavie, Qatar, Seychelles, Togo, Tunisie.
45. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Djibouti, Guinée, Laos, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, République Démocratique du Congo, Seychelles, Togo, Tunisie.
46. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Gabon, Guinée, Laos, Maurice, Moldavie, Niger, République Démocratique du Congo, Seychelles, Tunisie, Togo.

Graphique 11 : Les capacités de planification



Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques publiques jeunesse dans l'espace francophone

Les programmes ne peuvent être développés de manière efficace que si les États et gouvernements disposent de capacités réelles dans les domaines stratégiques, notamment la coordination des programmes et/ou projets, le plaidoyer, la communication, et la mobilisation des ressources et des partenaires. Sur la base des réponses fournies par les répondants, les besoins de renforcement des capacités sont multiples.

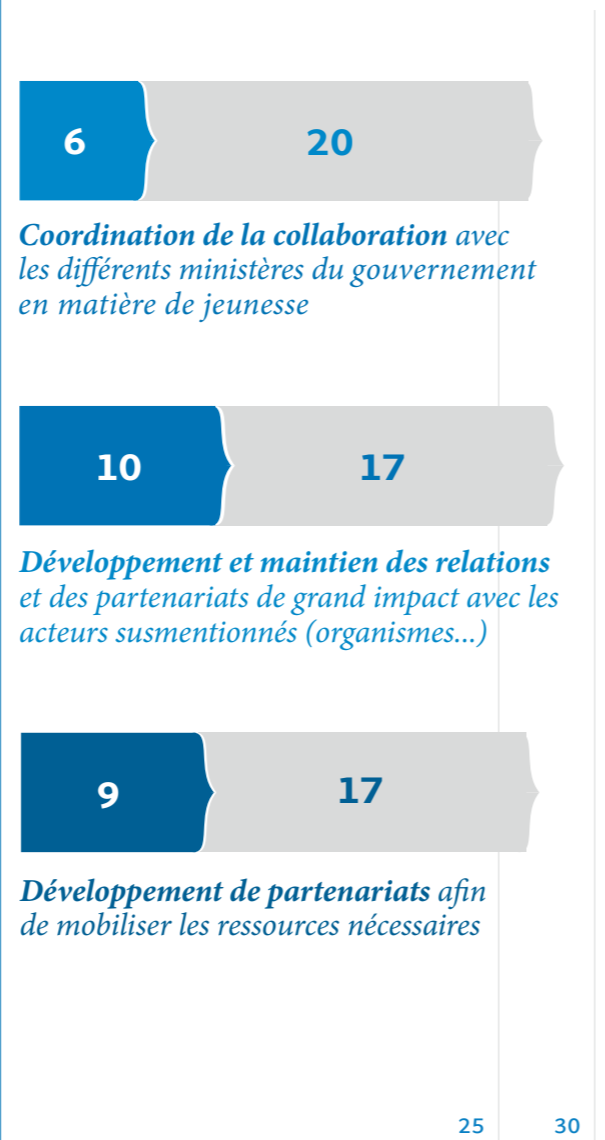
3.3. Les capacités en matière de collaboration et de coordination inter et intrasectorielle à renforcer

Ainsi, en ce qui concerne :

- la **coordination et la collaboration efficaces** avec les différents ministères en matière de jeunesse : les capacités de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse sont jugées pleinement développées dans près d'un État et gouvernement membre sur quatre (6 occurrences sur 26), et partiellement développées dans trois (3) États et gouvernements sur quatre (20 occurrences⁴⁷) (référence le graphique 12);
- le **développement et le maintien des relations et des partenariats** avec les acteurs stratégiques susmentionnés (organismes gouvernementaux, organismes de jeunesse, etc.) : les capacités semblent être pleinement développées dans un peu plus de 40% des États et gouvernements (10 répondants sur 27), et partiellement développées dans les 17 autres États et gouvernements⁴⁸; dans la province du Québec, il est mentionné que ces capacités sont bien développées et qu'elles s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue (graphique 12);
- le **développement de partenariats en vue de mobiliser les ressources** nécessaires à l'atteinte des objectifs de la politique jeunesse : les capacités sont pleinement développées dans près 35 % des États et gouvernements (9 sur 26), et partiellement maîtrisées auprès de 17 autres États et gouvernements⁴⁹.

47. Arménie, Bénin, Burkina Faso, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Laos, Madagascar, Mali, Mauritanie, Moldavie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, Canada-Québec, République Démocratique du Congo, Seychelles, Togo, Tunisie.
48. Arménie, Bénin, Burkina Faso, Comores, Djibouti, Guinée, Laos, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, République Démocratique du Congo, Sénégal, Seychelles, Togo, Tunisie.
49. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Moldavie, Niger, République Démocratique du Congo, Seychelles, Togo, Tunisie.

Graphique 12 : Les capacités de collaboration intersectorielle



● ● ● Pleinement développées ● Partiellement développées

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

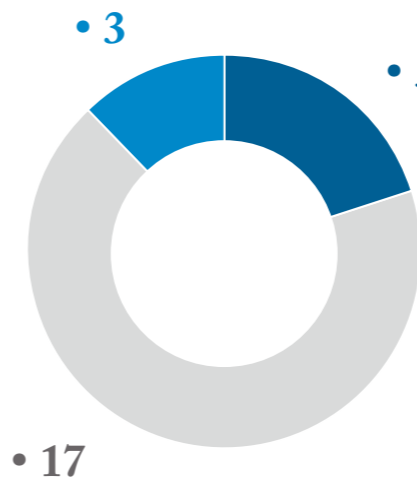
3.4. Les capacités en matière de mise en œuvre des programmes à renforcer

Les compétences en exécution de programmes ont été analysées sous trois angles :

- le **développement d'approches spécifiques** en matière de mise en œuvre

des politiques et programmes sur le terrain : les capacités sont estimées pleinement développées dans neuf (9) États et gouvernements sur 27, et partiellement développées auprès des 18 autres répondants⁵⁰ (référence graphique 13);

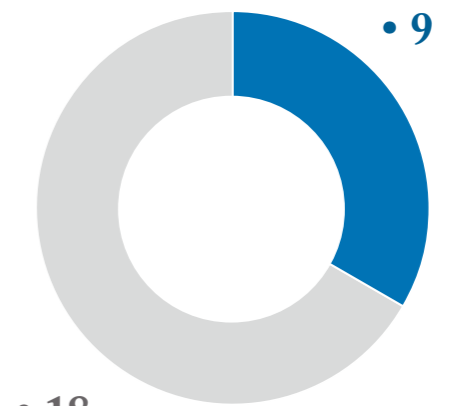
- l'**intégration de la dimension genre et des questions sexo-spécifiques** : les capacités sont qualifiées de « pleinement développées » dans cinq (5) États et gouvernements, et partiellement développées dans 17 autres⁵¹; en revanche, ces dimensions ne sont pas développées dans trois (3) États membres⁵² (graphique 13);
- la **mise en œuvre des orientations contenues dans la politique jeunesse** : les capacités sont jugées pleinement développées dans 30 % des États et gouvernements (8 occurrences sur 26), et partiellement développées dans dix-huit (18) États et gouvernements⁵³, soit 60 % des répondants (graphique 13).



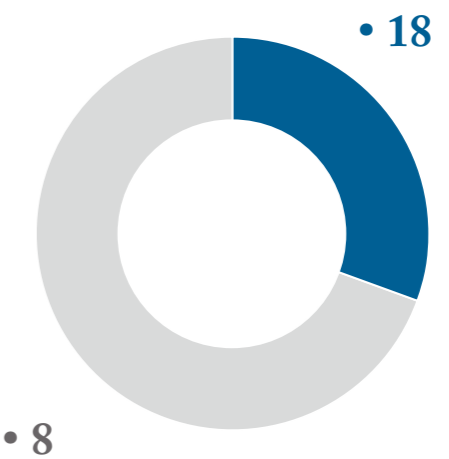
Intégration de la dimension genre et des questions sexo-spécifiques

50. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Cambodge, Comores, Guinée, Laos, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, République Démocratique du Congo, Seychelles, Tunisie, Togo.
51. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Laos, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, Canada-Québec, Seychelles, Tunisie, Togo.
52. Côte d'Ivoire, Guinée, République Démocratique du Congo.
53. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Gabon, Guinée, Laos, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Niger, Qatar, République Démocratique du Congo, Seychelles, Tunisie, Togo.

Graphique 13 : Les capacités de mise en œuvre des programmes



Développement des approches spécifiques en matière de mise en œuvre des politiques et programmes



Mise en œuvre des orientations contenues dans la politique jeunesse

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

3.5. Les capacités en matière de plaidoyer et de communication à renforcer

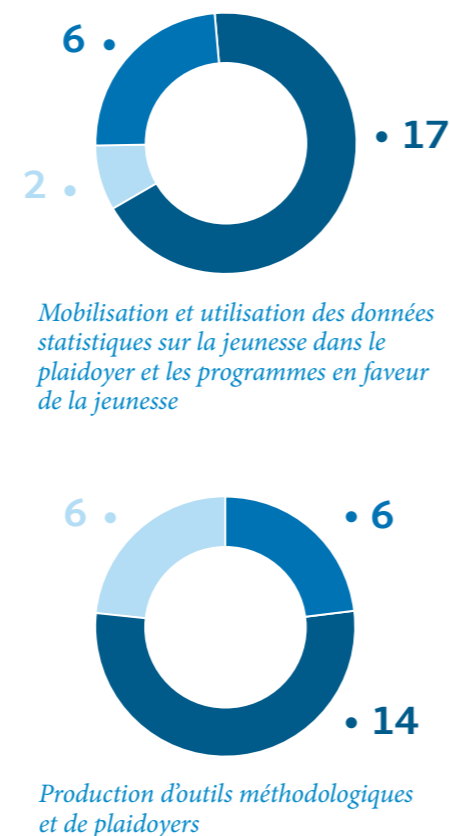
Concernant plus précisément :

- la mobilisation et l'utilisation des données statistiques sur la jeunesse dans le plaidoyer et les programmes en faveur de la jeunesse : les capacités sont estimées pleinement développées dans un État et gouvernement membre et associé sur quatre (6 occurrences), partiellement développées dans dix-sept (17) États et gouvernements⁵⁴, et absentes dans les deux (2) autres États membres⁵⁵(voir graphique 14) ;
- la collecte des données sexo-spécifiques, divisées par tranches d'âge et en adéquation avec la définition de l'âge des jeunes en vigueur dans l'État ou le gouvernement : les capacités sont existantes dans 15 cas sur 27 ; là où ces capacités de collecte sont inexistantes, c'est-à-dire dans les douze (12) autres États et gouvernements, ce sont les instituts, directions et services nationaux de la statistique qui fournissent des données relatives à la jeunesse à la structure de gouvernance ;
- la production d'outils méthodologiques et de plaidoyer : d'après les répondants, dans un État et gouvernement membre sur quatre (6 occurrences sur 25 réponses), les capacités sont pleinement développées ; ces capacités sont partiellement développées dans un peu plus de la moitié des États et gouvernements (14 occurrences⁵⁶), et absentes dans près d'un quart des cas (6 occurrences⁵⁷) (référence graphique 14) ;
- la coordination des ressources financières issues de sources différentes : les capacités sont pleinement développées dans plus de 60 % des États et gouvernements

54. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Gabon, Guinée, Laos, Maurice, Moldavie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Sénégal, Seychelles, Togo.
55. Mauritanie, République Démocratique du Congo.
56. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Gabon, Madagascar, Mauritanie, Moldavie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Seychelles, Tunisie.
57. Guinée, Laos, Maurice, Qatar, République Démocratique du Congo, Togo.

- (17 sur 27), et partiellement développées dans les dix (10) autres États et gouvernements membres⁵⁸(graphique 14) ;
- la réalisation d'actions de plaidoyer auprès des élus, des membres du gouvernement, ainsi que des partenaires techniques et financiers (PTF) : les capacités sont jugées pleinement développées dans un État et gouvernement membre sur quatre (4 occurrences sur 23), partiellement développées dans plus de trois (3) États et gouvernements sur quatre (18 cas)⁵⁹, et sont absentes dans un État membre⁶⁰ (graphique 14).

Graphique 14 : Les capacités en matière de plaidoyer et de communication



58. Burkina Faso, Cambodge, Djibouti, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, République Démocratique du Congo, Seychelles, Tunisie.
59. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Djibouti, France, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Canada-Québec, République Démocratique du Congo, Seychelles, Togo.
60. Gabon.

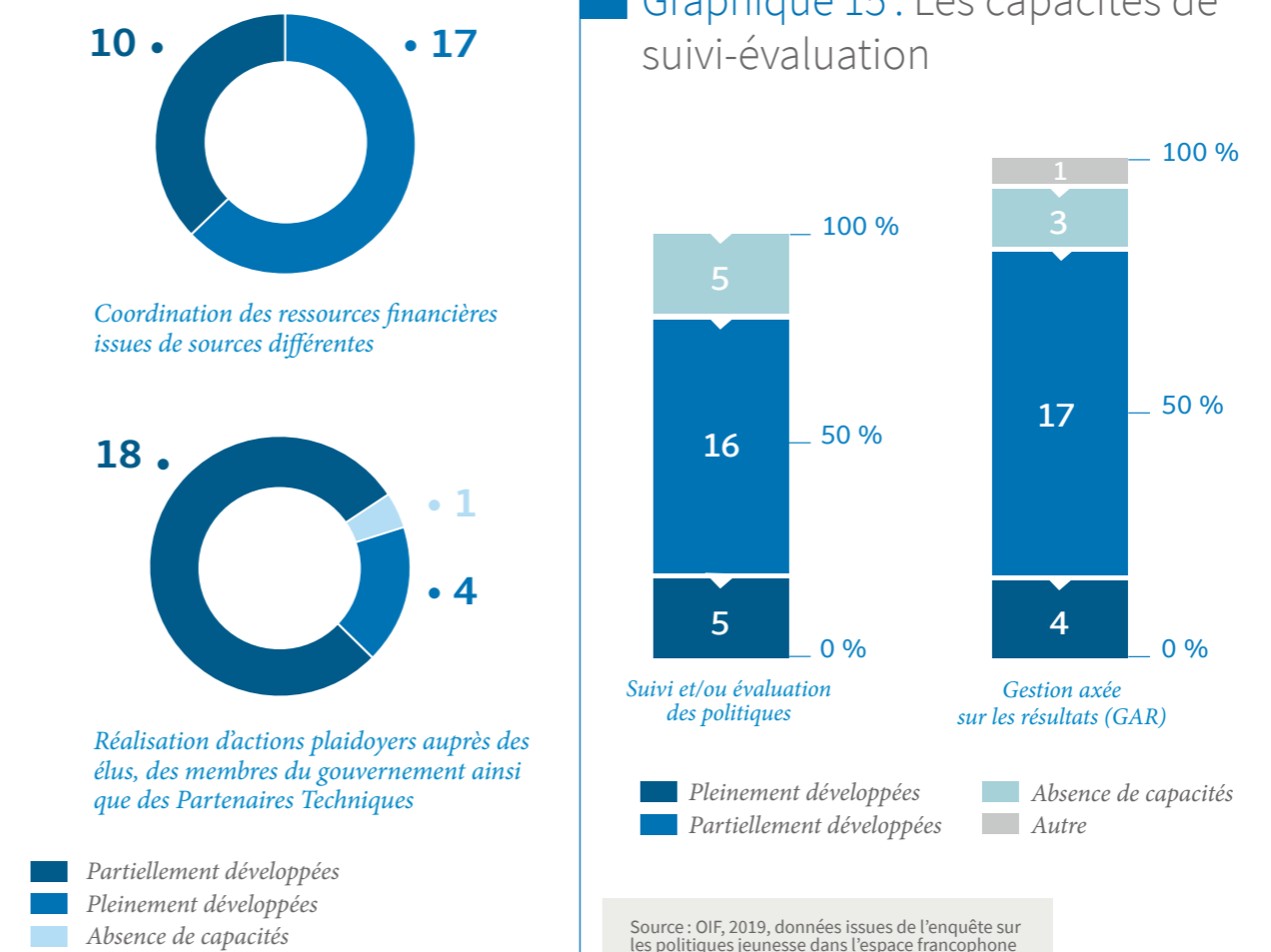
3.6. Les capacités en suivi-évaluation

Pour que les structures puissent mener à bien le suivi-évaluation de leurs politiques jeunesse, il convient de s'intéresser aux aspects suivants :

- le suivi et/ou l'évaluation des politiques jeunesse : les capacités sont jugées pleinement développées dans près d'un État et gouvernement membre sur cinq (soit 5 occurrences sur 26), partiellement développées dans plus de 60 % des États et gouvernements (16 occurrences⁶¹), et inexistantes dans un État et gouvernement membre sur cinq⁶²(graphique 15) ;
- la gestion axée sur les résultats : les capacités sont pleinement développées

dans un peu plus de 15 % des États et gouvernements (4 sur 24), partiellement développées dans plus de la moitié des répondants (65 %, soit 17 répondants⁶³), et absentes dans trois (3) États et gouvernements, représentant 12 % des répondants⁶⁴. En France, la gestion axée sur les résultats s'est concrétisée, entre autres, par la mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois des finances (LOLF) s'appliquant à toute l'Administration depuis le 1^{er} janvier 2006. La LOLF consiste en une nouvelle architecture du budget général de l'État, définie dorénavant par les missions, les programmes et les actions. Elle instaure, au sein des administrations, une logique de résultats et de performance (graphique 15).

Graphique 15 : Les capacités de suivi-évaluation



61. Principauté d'Andorre, Arménie, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, Sénégal, Seychelles, Togo, Tunisie.
62. Djibouti, Gabon, Guinée, Niger, République Démocratique du Congo.

63. Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, Canada-Québec, Sénégal, Seychelles, Togo, Tunisie.
64. Principauté d'Andorre, Guinée, République Démocratique du Congo.

L'enquête révèle aussi que, dans plus d'un État et gouvernement membre et associé sur deux (14⁶⁵ sur 27), le personnel ne bénéficie pas de mesures de renforcement des capacités sur le suivi et l'évaluation de la politique en faveur de la jeunesse. Néanmoins, dans les treize (13) autres États et gouvernements, le personnel au sein de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse bénéficie de mesures de renforcement des capacités. Et dans 75 % des cas (soit 9 États⁶⁶ et gouvernements sur 13), la structure de gouvernance en charge des questions jeunesse fournit un renforcement des capacités à d'autres organismes ou ministères pour le suivi et l'évaluation de la politique jeunesse.

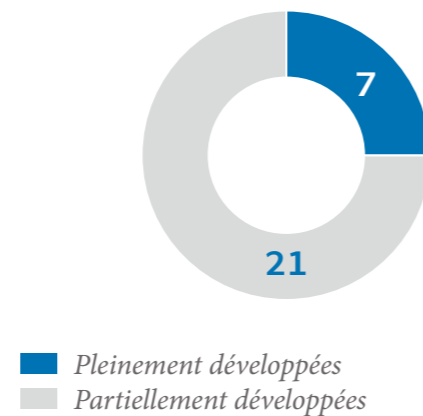
3.7. Les capacités en matière d'inclusion des jeunes globalement développées

À la différence des autres types de capacités, une grande part des États et gouvernements enquêtés disposent des compétences globalement bien développées permettant de mettre en place des dispositifs favorisant la participation des jeunes, tels que :

- la réalisation de consultations publiques auprès des jeunes à l'échelle du pays et l'intégration de leurs préoccupations dans les politiques et programmes : les capacités de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse sont pleinement développées dans un État et gouvernement membre sur quatre (7 sur 28) et partiellement développées dans trois (3) États et gouvernements sur quatre (4), soit 21 cas⁶⁷ (graphique 16) ;

65. Arménie, Bénin, Burkina Faso, Comores, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, République Démocratique du Congo.
66. Principauté d'Andorre, Cambodge, Côte d'Ivoire, France, Laos, Moldavie, Qatar, Tunisie, Vietnam.
67. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Laos, Madagascar, Mali, Mauritanie, Moldavie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, Canada-Québec, République Démocratique du Congo, Seychelles, Tunisie.

Graphique 16 : Les capacités d'inclusion des jeunes dans le processus décisionnel ou consultatif



1 État et gouvernement membre sur 4.

Réalisation de consultations publiques auprès des jeunes à l'échelle du pays et intégration de leurs préoccupations dans les politiques et programmes

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

- la mise en place et le maintien des mécanismes formels de participation des jeunes : les capacités et les ressources nécessaires sont existantes dans huit (8) États et gouvernements sur 10 (24 occurrences sur 29).

Plus spécifiquement, la structure de gouvernance en charge des questions jeunesse est outillée et possède des ressources humaines compétentes pour mettre en place des mécanismes participatifs permettant d'inclure les jeunes dans les processus :

- ▲ en matière de conception, formulation et révision des politiques dans la quasi-totalité des États et gouvernements (la majorité des répondants 28 sur 29) ;

- ▲ en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques jeunesse dans tous les États et gouvernements (tous les répondants 29 sur 29) ;
- ▲ dans le suivi et l'évaluation des politiques jeunesse dans 80 % des États et gouvernements (23 sur 28).

En ce qui concerne la cartographie et l'identification des groupes de jeunes vulnérables et marginalisés, les capacités sont existantes dans la moitié des États et gouvernements membres et associés y ayant répondu (15 sur 28).

Ainsi, en France, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative comprend l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), qui « élabore des analyses à travers la conduite de recherches, d'études et d'évaluations, et produit des données statistiques en lien avec le service statistique public, dans les domaines de la jeunesse ».

Au Gabon, c'est grâce aux directions provinciales, aux structures associatives sous tutelle et, surtout, aux directions techniques que la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse parvient à cartographier et à identifier les groupes de jeunes vulnérables et marginalisés.

Au Sénégal, l'identification des groupes en question s'effectue en partenariat avec d'autres ministères et agences spécialisées.

Toutefois, dans l'autre moitié des États et gouvernements membres et associés (13 sur 28)⁶⁸, la structure de gouvernance ne dispose pas des capacités de repérage des groupes de jeunes vulnérables et marginalisés.

De manière générale, un peu plus de la moitié des répondants (15 États et gouvernements) considèrent que la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse détient les ressources humaines et les compétences suffisantes pour atteindre les objectifs fixés dans sa politique jeunesse. Toutefois, les États et gouvernements ont identifié des besoins en renforcement des capacités dans plusieurs domaines de gestion des politiques jeunesse (graphique 17).

68. Principauté d'Andorre, Arménie, Bénin, Burkina Faso, Comores, Fédération Wallonie-Bruxelles, Guinée, Madagascar, Moldavie, Niger, Qatar, République Démocratique du Congo, Togo.

Graphique 17 : Besoins en renforcement de capacités par domaine de gestion



Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

En résumé, les domaines de gestion identifiés par les répondants comme étant ceux dans lesquels les capacités du personnel ont besoin d'être renforcées sont (par ordre d'importance) :

1. la mobilisation et le plaidoyer ;
2. l'évaluation ;
3. le développement et la gestion de partenariat ;
4. la planification stratégique.

Les quatre domaines les moins cités sont l'élaboration de politiques publiques et/ou de programmes en faveur de la jeunesse, la coordination, la mise en œuvre, et les outils de communication.

Au regard des besoins de renforcement des capacités exprimés par les acteurs nationaux de la jeunesse dans les États et gouvernements investigués, et selon une majorité de répondants, les partenaires au développement pourraient contribuer à leurs besoins de formation dans le cadre de la coopération multilatérale et bilatérale, principalement à travers un appui financier et technique⁶⁹. L'appui financier peut se traduire par des bourses de formation. Pour ce qui relève de l'appui technique, plusieurs propositions émanent des États et gouvernements, à savoir des formations, des stages internationaux, des missions d'échanges d'expérience et d'expertise entre les États et gouvernements, ou encore la mise en réseau des professionnels, la conclusion de protocoles d'accord ou de conventions de collaboration axées sur le partage d'expérience et de bonnes pratiques. Il a aussi été mentionné la possibilité de mettre en œuvre des collaborations dans l'évaluation de certaines mesures et le développement de partenariats dans l'exécution des programmes et des stratégies.

Par ailleurs, certains États et gouvernements ont identifié des domaines spécifiques dans lesquels le renforcement des capacités pourrait intervenir. Il s'agit du plaidoyer et de la mobilisation des ressources⁷⁰, du management⁷¹, des ressources humaines, financières et organisationnelles⁷², de la gestion des problématiques liées à la jeunesse, de l'élaboration de politiques ou de programmes, de la planification stratégique, de l'évaluation des politiques, de la promotion et du maintien de la coopération⁷³.

De manière spécifique, le Vietnam met en avant un besoin d'accompagnement dans le cadre de la révision de la loi vietnamienne sur la jeunesse, adoptée en 2005, ou dans le cadre du développement d'un mécanisme de coordination intersectorielle.

L'état des besoins en renforcement des capacités met en partie en exergue les défis auxquels doivent faire face les États et gouvernements pour améliorer leurs politiques jeunesse. D'autres défis ont été mis en avant, notamment l'insuffisance des ressources financières permettant de réaliser les programmes et projets découlant des politiques en faveur de la jeunesse.

📍 Les points clés de l'état des capacités

- ▲ Dans **25 États et gouvernements membres et associés** sur 27, l'expérience et les compétences du personnel sur les questions de jeunesse sont **jugées significatives**.
- ▲ Un répondant sur deux affirme que **le personnel ne dispose pas des outils et des ressources nécessaires** (directives, bases de données, réseaux, équipements, etc.) pour exécuter pleinement son mandat en matière de développement de la jeunesse.
- ▲ **Les besoins en renforcement des capacités identifiés** par les répondants par ordre d'importance sont :
 - la mobilisation et le plaidoyer ;
 - le suivi et l'évaluation ;
 - le développement et la gestion de partenariat ;
 - la planification stratégique.

69. Principauté d'Andorre, Bénin, Burkina Faso, Maurice, Mauritanie, Gabon, Moldavie, République Démocratique du Congo, Sénégal, Djibouti, Guinée, Cambodge, Côte d'Ivoire, Canada-Québec, Togo et Vietnam.

70. Gabon, Vietnam.

71. République Démocratique du Congo.

72. Togo.

73. Vietnam.

Partie 4

Ressources financières



4.1. Des allocations budgétaires dédiées au développement des questions de jeunesse

Dans 85 % des États et gouvernements, le budget national comprend des ressources allouées au développement de programmes et d'activités en faveur de la jeunesse (24 sur 27). Cette allocation des ressources n'est toutefois pas disponible dans trois (3) États membres⁷⁴.

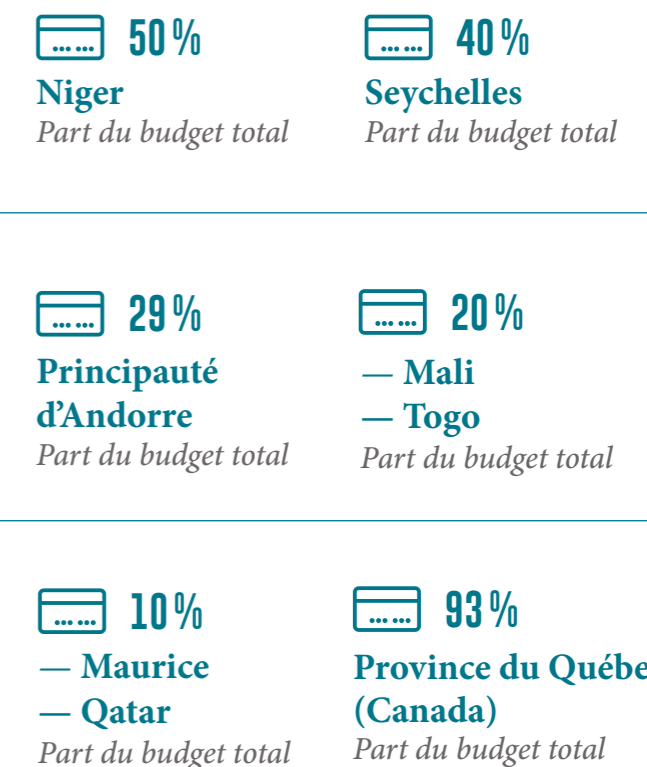
Plus de la moitié des répondants (16 États et gouvernements sur 27) disposent d'un budget spécifique pour la mise en œuvre de la politique ou de la stratégie jeunesse⁷⁵ (cf. annexe 3). La part du budget total de la structure de gouvernance qui est consacrée aux programmes et aux activités découlant spécifiquement de la politique ou de la stratégie jeunesse s'élève à 50 % au Niger, 40 % aux Seychelles, 29 % en Principauté d'Andorre, 20 % au Mali et au Togo, 10 % à Maurice et au Qatar, et, enfin, 93 % dans la province du Québec⁷⁶ (Canada).

74. Comores, Djibouti, République Démocratique du Congo.

75. Cependant, il demeure un peu plus de 40 % des États et gouvernements membres et associés (soit 11 États et gouvernements) dans lesquels aucun budget spécifique n'est destiné à la mise en œuvre de la politique ou de la stratégie jeunesse.

76. La part du budget du Secrétariat à la Jeunesse (SAJ au sein du Ministère du Conseil exécutif (MCE) est de 8,7%.

Graphique 18 : Part du budget total de la structure de gouvernance allouée au secteur jeunesse



Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête les politiques publiques jeunesse dans l'espace francophone

4.2. Une gestion interne du budget de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse

Le mode d'allocation des ressources à la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse et le degré d'autonomie dont elle dispose dans la gestion de son budget diffèrent selon les États et gouvernements. Dans près de **six cas sur 10** (16 sur 27), un **portefeuille budgétaire est attribué** à la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse, laquelle assure la distribution/réallocation des ressources aux autres organismes/ministères, en fonction du cadre défini par la politique ou la stratégie jeunesse. Dans trois (3) cas sur dix (10), une enveloppe budgétaire spécifique est prévue pour tous les organismes ou ministères travaillant sur les questions de jeunesse et affectée directement à ces derniers par le ministère des Finances. En France, deux modes d'allocation budgétaire coexistent : d'une part une dotation budgétaire destinée à la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse, laquelle est responsable de la redistribution des ressources aux autres organismes ou ministères ; d'autre part une enveloppe budgétaire spécifique allouée directement à tous les organismes ou ministères travaillant sur les questions de jeunesse par le ministère des Finances.

Enfin, au Burkina Faso, des enveloppes ou dotations budgétaires sont allouées à la structure en charge de la jeunesse pour la mise en œuvre des activités directement exécutées par elle et par les collectivités territoriales.

Dans une majorité des États et gouvernements pour lesquels l'information est disponible (soit

12 sur 19), la gestion du budget de l'institution responsable de la jeunesse est assurée par le service des finances de cette structure. Dans un peu plus d'un État et gouvernement membre sur quatre (4), le budget est géré directement par le cabinet du ministre responsable de la jeunesse. Aux Seychelles, la gestion du budget est confiée au ministère des Finances ou du Budget. Enfin, en France, la gestion budgétaire relève à la fois du service des finances du ministère de la Jeunesse et du cabinet du ministre responsable de la jeunesse.

Dans huit (8) États et gouvernements⁷⁷, le budget pour la jeunesse est jugé en adéquation avec les cibles et les stratégies.

Toutefois, 22 répondants sur 25 indiquent que le budget détenu par l'institution en charge des questions de jeunesse est insuffisant pour atteindre les objectifs fixés dans la politique ou la stratégie jeunesse du ministère ou du gouvernement.

77. Principauté d'Andorre, Bénin, Fédération Wallonie-Bruxelles, Guinée, Madagascar, Maurice, Seychelles, Tunisie.

Les points clés des ressources financières

- ▲ Dans près de **neuf (9) États et gouvernements membres et associés sur 10** (24 sur 27 répondants), il existe des **dotations budgétaires** consacrées au soutien aux initiatives et au développement de la jeunesse.
- ▲ **Le budget** consacré à la jeunesse est **majoritairement jugé insuffisant** pour atteindre les résultats attendus de la politique et de l'appui auprès des jeunes (22 répondants sur 25).

Partie 5

Plaidoyer, communication et sensibilisation



5.1. Des stratégies de communication peu formalisées

Au niveau de la promotion de la politique jeunesse, l'enquête montre que seul un État et gouvernement membre sur quatre (4) possède une stratégie de communication formalisée qui vise des groupes cibles distincts, avec des messages et des actions clairement définis. Par exemple, au Cambodge, la stratégie de communication utilise les réseaux sociaux et les médias traditionnels.

Par ailleurs, la communication de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse sur son activité n'est pas systématique. Elle n'est effective que dans treize (13) États et gouvernements sur vingt-six (26) pour lesquels l'information est disponible. Cette communication prend la forme de transmission de ses rapports de suivi aux médias.

5.2. Des actions de communication pour les jeunes et avec les jeunes

L'enquête montre que, dans de nombreux États et gouvernements, des partenariats sont mis en place avec les médias en vue de communiquer sur l'action publique menée par la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse. Il peut s'agir d'ententes avec les stations de radio, comme c'est le cas pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou des protocoles d'accords sont mis en œuvre avec la radio et la télévision nationale, comme au Cambodge, aux Comores et en Côte d'Ivoire. Au Qatar et aux

Seychelles, la presse écrite est aussi mise à contribution.

Dans d'autres États et gouvernements membres et associés, l'action publique est rendue visible à travers des sites Internet gouvernementaux ou les réseaux sociaux ; c'est le cas en France et en Principauté d'Andorre. Dans la province québécoise, l'information et les communications ciblées pour les jeunes sont aussi diffusées sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter et YouTube.

Par ailleurs, en sus des partenariats formels, afin de promouvoir leur politique de jeunesse, plusieurs États et gouvernements ont mené leurs actions de communication digitale (en ligne sur Internet). Ainsi, la Tunisie a privilégié Internet avec le site web du ministère (www.devbase.gouv.tg). À Djibouti, les nouvelles et le fil des actualités sont mis en ligne sur Facebook. On peut aussi citer la diffusion d'un volet spécifiquement dédié aux jeunes de 14 à 17 ans dans la campagne de sensibilisation gouvernementale concernant les effets du cannabis sur les réseaux sociaux (Facebook et YouTube) dans la province du Québec (Canada).

Dans d'autres États et gouvernements, la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse mène des actions de communication à travers la radio, comme c'est le cas au Niger avec l'émission *Jeunesse au micro*. Certaines actions sont aussi disséminées à travers la presse, comme l'illustrent le magazine *Jeunesse au Travail*, en Côte d'Ivoire, et le magazine trimestriel *Chroniques de la base*, au Togo.

Dans plusieurs États et gouvernements, les jeunes sont impliqués à divers degrés dans les actions de communication et de plaidoyer de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse.

Dans certains cas, cette implication passe par la mobilisation des associations et/ou des organisations de jeunesse (Principauté d'Andorre, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Canada-Québec et Niger).

L'implication des jeunes dans les efforts de communication de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse s'effectue aussi à travers le Conseil ou le Comité jeunesse, comme c'est le cas dans la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Togo.

Dans d'autres États et gouvernements, cette implication est effective lors de l'organisation d'événements. Ainsi, en France-Nouvelle-Calédonie, elle se traduit par la célébration de la journée internationale des jeunes organisée par le Comité jeunesse de la France-Nouvelle-Calédonie. À Djibouti, de jeunes leaders sont sélectionnés pour participer à des journées de formation, des activités de sensibilisation aux chantiers des jeunes tout en respectant la représentativité des jeunes ruraux, urbains, scolarisés, déscolarisés des filles et des garçons. À Madagascar, la participation des jeunes est visible lors des concours des meilleurs projets. Au Vietnam, les jeunes participent aux forums sur la politique jeunesse. Enfin, en Côte d'Ivoire, la communication se fait à travers les ateliers organisés par les structures opérationnelles du ministère de la Jeunesse.

Pour plusieurs États et gouvernements, l'implication des jeunes dans les efforts de communication et de plaidoyer de la structure de gouvernance en charge des thématiques en faveur de la jeunesse se concrétise par des interventions dans les médias. Par exemple, au Cambodge, les jeunes participent aux programmes télévisés et radiophoniques. En Mauritanie, ils sont impliqués à travers des émissions de radio et de télévision pour l'organisation de causeries avec leurs pairs. Au Qatar, les jeunes prennent part, en partenariat avec la direction des Affaires de la jeunesse, à la promotion et à la couverture médiatique des activités de la direction et des centres de jeunesse, principalement par le canal des réseaux sociaux.

Il ressort également que l'allocation des ressources est un facteur limitant si l'on considère que, dans la moitié des États et gouvernements (13 sur 27) enquêtés, aucune allocation budgétaire émanant du budget national dédié à la jeunesse n'est affectée aux activités de plaidoyer, de communication et de sensibilisation.

Enfin, une majorité de répondants (15 sur 26) considère qu'il n'est pas facile de mener un plaidoyer pour le développement de projets en faveur des jeunes au sein des autres secteurs du gouvernement.

🗝 Les points clés du plaidoyer, communication et sensibilisation

- ▲ **Un État et gouvernement membre sur quatre (4)** dispose d'une **stratégie de communication** formalisée qui vise des groupes cibles distincts.
- ▲ Les **médias** (télévision, radio, presse et Internet) sont **fortement mobilisés** dans le cadre de la communication sur l'action publique à destination des jeunes.
Exemples :
 - Le site web du ministère (www.devbase.gouv.tg) en Tunisie
 - L'émission *Jeunesse au micro* au Niger
 - Le magazine *Jeunesse au Travail* en Côte d'Ivoire
- ▲ Une part du **budget national** alloué à la jeunesse est consacrée au **plaidoyer, à la communication et à la sensibilisation** dans 14 répondants sur 27 États et gouvernements membres et associés.

La mise en œuvre des projets liés aux politiques jeunesse nécessite aussi un suivi-évaluation sur la base d'indicateurs objectivement vérifiables qui répond à des pratiques différentes selon les États et gouvernements.

Partie 6

Suivi, évaluation et responsabilité



Cette partie traite des mécanismes et des outils mobilisés par les États et gouvernements pour réaliser le suivi et l'évaluation de leurs politiques jeunesse.

Elle informe sur les acteurs qui pratiquent les évaluations des politiques et les temporalités de celles-ci. Elle met également l'accent sur les mécanismes de redevabilité mis en place. Enfin, cette section met en exergue les expériences positives et les défis à relever par les États et gouvernements membres et associés en matière de suivi-évaluation.

6.1. Une faible disponibilité des données statistiques différenciées par sexe spécifiques à la jeunesse

En l'absence de données spécifiques à la jeunesse (excepté la Principauté d'Andorre ou la province du Québec), la plupart des États et gouvernements (24 répondants sur 29) recourent à des études statistiques plus englobantes. Il est impossible de surveiller les progrès du développement sans données fiables comme les « indicateurs différenciés selon le genre ».

Contrairement aux statistiques, qui reflètent le statu quo, les indicateurs font référence aux changements et aux objectifs ; par conséquent,

ils portent plutôt sur les processus et servent à mesurer l'atteinte des objectifs d'un projet, d'un programme ou d'une politique. Les indicateurs différenciés selon le sexe indiquent si l'inégalité entre les genres, par exemple dans le secteur de l'éducation, a augmenté ou diminué au fil du temps. L'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), par exemple, est contrôlée au moyen d'indicateurs clairement définis. Plusieurs indices évaluant les dimensions sociales, politiques et économiques des différences de genre et les intégrant dans une valeur commune ont été définis ces dernières années afin de mesurer les différents aspects de l'inégalité. Le Forum économique mondial, par exemple, combine les données quantitatives et qualitatives de cinq domaines clés en vue de mesurer la disparité entre les genres à l'échelle mondiale (connu en anglais par *global gender gap*) De plus, l'index africain de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (*African Gender and Development Index*)⁷⁸ a été conçu par la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies afin de favoriser

78. La référence est disponible à partir de ce site en ligne : https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/agdi_technical-note_en.pdf

le suivi des efforts nationaux et des progrès effectués pour réduire les inégalités et les désavantages spécifiques au sexe en Afrique.

En règle générale, les données utilisées sont celles qui sont produites par les organismes nationaux de collecte des données (statistiques et enquêtes nationales, données du recensement et/ou des enquêtes démographiques et de santé).

En résumé, l'un des défis majeurs que cette enquête met en exergue, c'est l'absence de données différenciées et ventilées par sexe et par tranche d'âge.

6.2. Des structures de suivi internes présentes, mais insuffisamment outillées

Pour un peu plus de la moitié des répondants (soit 14 sur 26), la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse dispose de ses propres mécanismes de suivi permettant de mesurer, de façon continue, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie.

Par exemple, en France, le ministère en charge de la jeunesse comprend le corps de l'inspection générale « Jeunesse et Sports », dont l'une des missions est d'assurer le contrôle, l'étude, l'information, le conseil et l'évaluation des programmes et des projets. Au Niger, c'est la Direction des études et de la programmation du ministère en charge de la jeunesse qui effectue le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques. En Tunisie, la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse comporte en son sein une cellule de suivi et d'orientation pédagogique.

En revanche, dans treize (13) États et gouvernements⁷⁹, la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse ne détient pas ses propres mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la législation en faveur de la jeunesse. Dans ce cas de figure, ce sont d'autres organismes qui sont en charge du suivi de la mise en œuvre de la politique jeunesse. Ainsi, dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est l'observatoire Enfance, Jeunesse, Aide à la jeunesse qui en est responsable. Aux Comores, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques sont assurés par le Commissariat général au plan.

79. Principauté d'Andorre, Burkina Faso, Comores, Djibouti, Gabon, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Niger, France-Nouvelle-Calédonie, Qatar, Canada-Québec et la République Démocratique du Congo.

En vue de réaliser le suivi-évaluation de la politique jeunesse, quelques États et gouvernements développent leurs propres outils. Dans un peu plus de 40 % des États et gouvernements (12 sur 28)⁸⁰, l'institution de gouvernance en charge de la jeunesse a développé un cadre de suivi constitué d'indicateurs de performance, de résultats et d'impact. Par exemple, en Côte d'Ivoire, un tableau de bord est élaboré et contient une matrice qui est renseignée par semaine, donnant lieu à des rapports de suivi-évaluation trimestriels produits par la Direction de la planification, de la statistique et de la documentation (DPSD). Au Togo, des tableaux de bord ont été élaborés et sont alimentés par des outils de suivi spécifiques, qui sont les tableaux d'évaluation des plans de travail et budgets annuels, les rapports semestriels, le tableau de suivi des indicateurs, la revue à mi-parcours...

Dans seize (16) États et gouvernements, la structure en charge des questions de jeunesse n'a pas formalisé et adopté de cadre d'indicateurs de suivi.

Dans certains cas, la mise en place du cadre d'indicateurs relève d'autres institutions, par exemple dans la province du Québec, où ce cadre est développé avec les organismes partenaires spécialistes de la question.

Dans d'autres États et gouvernements, l'absence d'indicateurs de suivi-évaluation de la politique jeunesse résulte du manque de ressources (8 cas) ou du manque de capacités techniques (2 cas). Ces différents freins sont parfois combinés, comme au Gabon et en République Démocratique du Congo, où le manque de ressources, le manque de volonté politique et le manque de capacités techniques sont relevés. En Guinée, en sus du manque de ressources s'ajoute la faible volonté des autorités gouvernementales.

6.3. Une pratique de l'évaluation des politiques jeunesse nonsystématique

L'enquête a révélé que 46 % des États et gouvernements n'ont pas pratiqué d'évaluation de leur précédente politique jeunesse. Ceci révèle que la pratique de l'évaluation n'est pas systématique.

80. Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Côte d'Ivoire, Fédération Wallonie-Bruxelles, Laos, Mali, Mauritanie, Moldavie, Sénégal, Tunisie, Vietnam.

Les auteurs de l'évaluation

Sur les douze (12) États et gouvernements ayant pratiqué l'évaluation de la précédente politique, quatre (4)⁸¹ ont eu recours à l'évaluation interne et quatre (4) à l'évaluation pratiquée par des organismes, des prestataires ou des partenaires externes. Enfin, les quatre (4) autres⁸² ont privilégié l'évaluation conjointe menée par un consortium d'acteurs (internes et externes) qui mettent en commun leurs ressources et leurs expertises.

L'un des avantages que présente l'évaluation externe est le fait de garder de la distance par rapport à l'exécution d'un programme ou projet et d'être objectif dans l'appréciation des résultats atteints. Ainsi, au Burkina Faso, c'est un cabinet privé recruté par un partenaire technique et financier qui a réalisé l'évaluation de l'avant-dernière politique jeunesse. Au Togo, l'évaluation du plan d'action de la politique jeunesse a été conduite par un consultant indépendant avec l'appui d'un partenaire technique et financier.

Au Canada-Québec, l'évaluation formelle est effectuée par la direction du soutien à la gouvernance organisationnelle du ministère

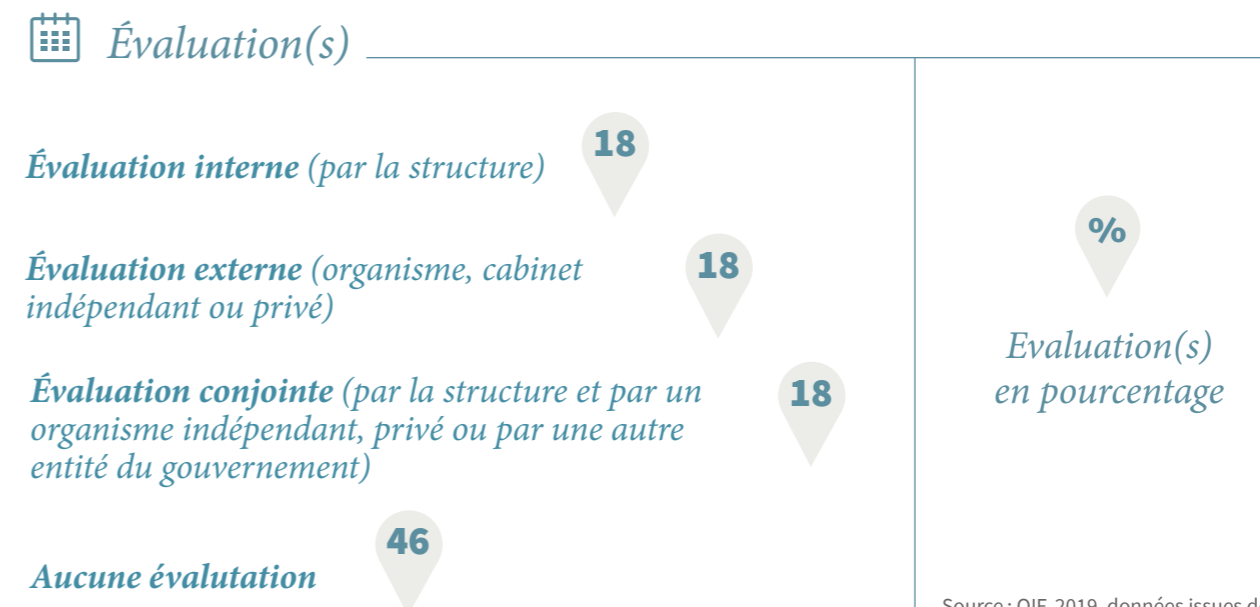
81. Bénin, Moldavie, Qatar, Seychelles.
82. France, Laos, Tunisie, Vietnam.

du Conseil exécutif (celle-ci ne relève pas du secrétariat à la Jeunesse, mais elle exécute des missions d'évaluation pour le compte de plusieurs secrétariats et directions du ministère du Conseil exécutif).

L'évaluation conjointe⁸³, privilégiée par certains États membres, facilite l'interaction entre les évaluateurs externes et les acteurs de mise en œuvre, et contribue au renforcement de capacités de ces derniers. Ainsi, en France, les mesures contenues dans l'avant-dernière politique jeunesse ont fait l'objet d'une évaluation menée par plusieurs acteurs : le ministère en charge des questions de jeunesse, une autre entité du gouvernement et un organisme ou un cabinet indépendant. En Tunisie, l'évaluation a été réalisée conjointement par le ministère en charge des questions de jeunesse et par un organisme indépendant. Au Vietnam, ce sont le ministère, un partenaire technique et financier, et la commission de la Culture, de l'Éducation, de la Jeunesse, de l'Adolescence et de l'Enfance de l'Assemblée nationale qui ont mené l'évaluation de la précédente politique.

83. Évaluation menée par les services internes de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse et par un prestataire externe.

Graphique 19 : Types d'évaluations pratiquées sur la précédente politique (en pourcentage d'États et de gouvernements membres et associés)



Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête sur les politiques jeunesse dans l'espace francophone

Les différentes temporalités des évaluations

Eu égard à la programmation dans le temps, il existe une grande variété de pratiques selon les contextes nationaux : évaluation diagnostique ou *ex ante*, évaluation intermédiaire, finale, *ex post*, revue périodique annuelle, etc.

Cependant, l'étude a mis l'accent sur deux types d'évaluations : d'une part l'évaluation à mi-parcours, qui permet de corriger les écarts observés dans la mise en œuvre, à mi-chemin, par rapport aux objectifs initiaux ; d'autre part l'évaluation finale, qui apprécie les résultats atteints par le projet et/ou le programme.

On peut noter que la pratique des évaluations à mi-parcours n'est pas encore généralisée. Dans 65 % États et gouvernements (17 sur 26), la structure de gouvernance en charge des

« On peut noter que la pratique des évaluations à mi-parcours n'est pas encore généralisée. »

questions de jeunesse a prévu une évaluation à mi-parcours de l'atteinte des objectifs de la politique ou de la stratégie jeunesse actuelle.

Par ailleurs, dans dix (10) États et gouvernements, l'institution de gouvernance en charge des questions de jeunesse a déjà entrepris une évaluation partielle ou thématique qui concerne certaines interventions découlant de la politique ou de la stratégie jeunesse actuelle.

Par exemple, au Cambodge, une évaluation annuelle est menée en vue d'ajuster les mesures et les interventions en cours de mise en œuvre de la politique en faveur de la jeunesse.

Dans la province du Québec, en 2017-2018, une évaluation thématique sur la place des jeunes a été réalisée.

Certains États et gouvernements pratiquent des évaluations finales de leurs programmes. C'est le cas des Seychelles, de la Mauritanie ou encore de la France.

Il faut noter que, dans seize (16) États et gouvernements, aucune évaluation des mesures ou des programmes découlant de la politique ou de la stratégie jeunesse actuelle n'a été réalisée.

6.4. La recherche de modalités innovantes et partagées de l'exercice du principe de redevabilité

La pluralité des parties prenantes, ayant chacune un rôle spécifique, impose diverses pratiques de redevabilité (rencontres périodiques, rapports, etc.), en vue de suivre l'évolution des programmes et des projets, leur mise en œuvre, les contraintes liées à leur exécution et les perspectives.

Ainsi, des pratiques communes en termes de reddition sont observées dans plusieurs États et gouvernements. En effet, dans près de trois (3) États et gouvernements sur quatre (19 sur 26), il existe, de manière générale, des cadres communs de reddition qui se matérialisent par des forums, des enquêtes, des réunions techniques, etc.

De manière spécifique, ces cadres prennent la forme de « tables de la jeunesse » en Principauté d'Andorre ou de « cadres sectoriels de dialogue » au Burkina Faso.

Au Canada-Québec, la reddition de comptes demandée aux organismes partenaires a pour vocation de permettre l'analyse des projets et des mesures, de suivre leur développement et leur mise en œuvre, de s'assurer de la bonne utilisation des subventions, et de réajuster les projets au besoin, afin qu'ils répondent aux objectifs de la politique.

Au Vietnam, des « forums de dialogue sur la politique jeunesse » sont organisés tous les ans.

En Moldavie, un groupe de référence a été créé pour valider annuellement l'information produite dans le cadre des rapports annuels en mettant l'accent sur les indicateurs pertinents dans le domaine de la jeunesse, afin de faciliter l'identification des secteurs « déficients » et la mise en place d'actions de remédiation. Ce groupe de référence est composé de représentants des autorités publiques centrales, de représentants de la société civile, d'organisations internationales et des institutions liées au secteur de la jeunesse.

Toutefois, dans sept (7) États et gouvernements sur 26⁸⁴, ces pratiques et mécanismes de redevabilité sont inexistantes.

84. Bénin, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Qatar, République Démocratique du Congo.

Pour pouvoir demander à tous les acteurs en présence de rendre des comptes, il est indispensable de déterminer à qui incombe l'obligation de redevabilité et auprès de qui elle s'exerce, ce que l'enquête a permis de révéler en partie. Ainsi, dans la majorité des États et gouvernements (23 États et gouvernements), la reddition se matérialise par la transmission de rapports périodiques par la structure de gouvernance à une ou plusieurs parties prenantes sur les programmes, projets et plans d'activités réalisés.

Dans six (6) États, l'exercice de la redevabilité est assuré par le mécanisme de surveillance parlementaire. Ainsi, au Sénégal, au Laos, au Canada-Québec, en Tunisie, au Vietnam et en France, ces rapports sont envoyés au Parlement (l'Assemblée nationale du Québec est le corps législatif de la province québécoise), partant du principe que les pouvoirs publics sont responsables devant leurs contribuables. Au moins deux (2) États membres transmettent leurs rapports uniquement aux agences onusiennes (Niger, Guinée). On note que trois (3) États et gouvernements membres et associés partagent leurs rapports périodiques avec plusieurs organisations régionales, intergouvernementales et internationales. Par exemple, les Comores transmettent des rapports périodiques aux agences onusiennes (PNUD, Unicef, UNFPA), à la Commission de la Jeunesse et des Sports de l'océan Indien (CJSOI), ainsi qu'à la CONFEJES.

6.5. Les expériences réussies en matière de suivi-évaluation

Enfin, les États et gouvernements ont mis en avant les mécanismes efficaces de suivi-évaluation et les effets bénéfiques des dispositifs en termes de suivi-évaluation, tout en soulignant les défis auxquels ils sont confrontés.

En termes de mécanismes efficaces, au Togo, on note la mise en place de cadres de dialogue entre les jeunes et les autorités (Conseil national de la jeunesse, Coalition nationale pour l'emploi des jeunes).

Au niveau des effets bénéfiques des dispositifs, au Cambodge, par exemple, l'évaluation des activités et des programmes

mis en œuvre dans 264 écoles a permis l'identification des besoins réels en termes de compétences techniques des jeunes et la révision des contenus de formations à cet effet. Au Sénégal, la réactualisation régulière des documents de politique a été opérée de manière participative et consensuelle. Au Vietnam, les rapports périodiques sur la mise en œuvre de la politique de développement de la jeunesse sont soumis régulièrement, conformément à la réglementation en vigueur relative au système d'information et de rapport.

6.6. Les difficultés rencontrées et les obstacles au suivi

Bien que les structures de gouvernance des questions de jeunesse aient souligné des expériences réussies, plusieurs obstacles au suivi-évaluation ont aussi été relevés par l'enquête.

1. **Le manque de dialogue**, notamment entre les ministères, a été mis en exergue par plusieurs États et gouvernements comme étant l'un des principaux obstacles au suivi et/ou à l'évaluation des questions de jeunesse (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Maurice, Mauritanie, Canada-Québec, Seychelles, Togo).
2. **L'absence de données** entrave également le suivi-évaluation des questions de jeunesse, comme c'est le cas au Togo, en raison de l'inexistence de données statistiques. De même, **l'absence d'indicateurs** est un frein au suivi-évaluation (Maurice, Niger, Sénégal, Vietnam).
3. **La faible implication des jeunes** dans les cadres et processus de suivi est également soulevée comme un obstacle. En Arménie, il est fait mention d'un niveau insuffisant de participation des jeunes. À Djibouti, a été soulignée l'insuffisance des structures d'accueil et de conseil pour jeunes. Au Laos, l'absentéisme des jeunes dans certains villages de campagne est une difficulté pour le suivi des questions de jeunesse. De même, le caractère informel de la majorité des associations de jeunesse est un frein au suivi des questions de jeunesse (Mauritanie).

4. **L'insuffisance des ressources financières** et/ou humaines a également été mise en avant (Bénin, Burkina Faso, Comores, Mauritanie, Moldavie, Sénégal, Togo).

5. **D'autres obstacles contextuels** ont été soulevés : dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, une autre difficulté procède de l'ajustement de la politique à l'issue du suivi-évaluation. En France, l'un des défis consiste à assurer un suivi régulier de l'application de mesures dans un temps imparti. Dans la Province québécoise, les autorités soulignent que le grand nombre de mesures prévues dans la Stratégie Jeunesse et la couverture de multiples problématiques rend cette stratégie difficile à évaluer dans son ensemble. Enfin, au Niger, l'une des difficultés a trait à la non-centralisation des programmes et des rapports sous-sectoriels de promotion des jeunes.

À l'examen des pratiques de suivi-évaluation, il apparaît que le suivi des programmes et des projets de jeunesse est effectif. Néanmoins, la structure en charge de la gouvernance de la jeunesse ne dispose pas toujours de données statistiques fiables ni des mécanismes, cadres et outils adéquats.

En ce qui concerne l'évaluation, qu'elle soit interne, externe ou conjointe, elle reste faiblement pratiquée par les acteurs des politiques jeunesse. Toutefois, malgré les obstacles dans le domaine du suivi-évaluation et, plus globalement, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques jeunesse, quelques bonnes pratiques qui gagneraient à être portées à l'échelle ont été relevées et seront développées dans la partie 7.

🔑 Les points clés en matière de suivi-évaluation

- ▲ **Peu d'États et de gouvernements** disposent de **données statistiques ciblées** sur la jeunesse, ce qui constitue un **obstacle majeur** au suivi-évaluation.
- ▲ En raison du déficit de données ciblées sur la jeunesse, **une majorité d'États** et gouvernements (25 répondants sur 29) recourent aux **enquêtes statistiques nationales plus générales** portant sur les ménages, la santé, la population et l'éducation au sens large du terme.
- ▲ Dans moins d'**un État et gouvernement sur deux** (12 sur 28 répondants), la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse a développé un **cadre d'indicateurs** en vue de mesurer le degré d'atteinte des **objectifs fixés** par la politique en faveur de la jeunesse.
- ▲ La pratique de **l'évaluation n'est pas systématique** : 46 % des États et gouvernements membres et associés n'ont pas pratiqué d'évaluation de leur précédente politique en faveur de la jeunesse.
- ▲ Dans plus de 70 % des États et gouvernements (19 sur 26 répondants), le **principe de redevabilité est pris en compte** (ex. : transmission de rapports aux partenaires, aux parlements nationaux, aux organismes internationaux, aux représentants de la jeunesse, mise en place de cadres de concertation destinés à la reddition des comptes, etc.).

Partie 7

Défis et bonnes pratiques



7.1. Les défis à relever pour une meilleure efficacité des politiques en faveur de la jeunesse

Parmi les défis globaux auxquels sont confrontés les États et gouvernements en matière de politique publique jeunesse, on note la prise en charge holistique de la thématique de la jeunesse dans toutes ses composantes (la santé des jeunes, leur résilience vis-à-vis des effets du chômage ou des communautarismes extrémistes, ou encore les carences des services publics qui leur sont dédiés).

- Les États et gouvernements ont abordé l'enjeu de l'**autonomisation économique des jeunes**, en lien, notamment, avec leur accès à **la formation et à l'emploi**⁸⁵. Cela se traduit par des problématiques spécifiques sur lesquelles ils doivent intervenir, telles que l'accès à l'éducation et à la formation technique et professionnelle⁸⁶, et le développement d'infrastructures dédiées aux jeunes⁸⁷; la réduction des disparités⁸⁸ et l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation⁸⁹; le développement des compétences

85. Principauté d'Andorre, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Maurice, Mauritanie, République Démocratique du Congo, Seychelles, Togo, Vietnam.

86. Guinée, Seychelles, Vietnam.

87. Principauté d'Andorre, Gabon.

88. France.

89. Niger.

entrepreneuriales⁹⁰, en communication⁹¹ et de vie courante⁹².

- Plusieurs États membres ont mentionné des **enjeux en matière de santé physique et psychologique des jeunes**, avec la mise en avant des problématiques telles que le VIH SIDA, les grossesses précoces, la détresse psychologique, ou les dépendances à la drogue, au tabac ou à l'alcool⁹³.
- L'incivisme et la perte des valeurs culturelles et morales** font aussi partie des problématiques urgentes soulevées par quelques États et gouvernements membres⁹⁴.
- Plusieurs **thématiques émergentes** ont été mentionnées comme étant prioritaires, notamment la **cybercriminalité**⁹⁵, le **radicalisme** pouvant conduire à l'extrémisme violent, le terrorisme⁹⁶, l'immigration clandestine⁹⁷, l'engagement politique des jeunes⁹⁸ et leur engagement associatif⁹⁹, ou encore la corruption¹⁰⁰ et la sécurité routière¹⁰¹.

90. Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Canada-Québec.

91. Cambodge.

92. Djibouti.

93. Burkina Faso, Gabon, Canada-Québec, Maurice, Moldavie,

République Démocratique du Congo, Seychelles, Togo, Vietnam.

94. Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Vietnam, Canada-Québec.

95. Bénin, Burkina Faso.

96. Burkina Faso, Djibouti, République Démocratique du Congo.

97. Sénégal, Guinée.

98. Moldavie, Togo.

99. Côte d'Ivoire.

100. Moldavie.

101. Maurice.

- De manière spécifique, les États et gouvernements ont fait état de défis relatifs à certains contextes, notamment celui de l'éradication de la délinquance et celui de la prise en charge des jeunes vulnérables, plus particulièrement les enfants de la rue, qui constituent les enjeux majeurs de la politique nationale jeunesse des Comores.
- Les structures de gouvernance de la jeunesse ont pour mission d'aider les jeunes et d'accompagner les autorités publiques en matière de politique jeunesse, mais sont confrontées au manque de ressources financières¹⁰² et humaines¹⁰³, ainsi qu'à la faiblesse des conditions matérielles¹⁰⁴, comme l'insuffisance des espaces de travail.
- Plusieurs répondants¹⁰⁵ ont également mis en avant la nécessité d'améliorer la coordination entre la structure de gouvernance du secteur de la jeunesse et les autres acteurs en charge des questions de jeunesse (ministères et associations). Dans cette perspective, il a été mentionné l'importance du *leadership* de la structure en charge des questions de jeunesse.¹⁰⁶
- Enfin, d'autres enjeux ont été soulevés, notamment le suivi¹⁰⁷, la participation des jeunes dans l'élaboration des politiques¹⁰⁸ et la visibilité de l'action publique ciblant les jeunes¹⁰⁹.

Les résultats de l'enquête sont riches et montrent qu'il y a eu des avancées majeures en ce qui concerne le positionnement et le fonctionnement institutionnels des structures de gouvernance, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques jeunesse en incluant davantage les jeunes. L'enquête a aussi permis d'analyser les capacités nécessaires à l'exécution efficace des

102. Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Djibouti, Guinée, Niger, Mauritanie, République Démocratique du Congo, Sénégal, Seychelles, Togo, Vietnam.
 103. Burkina Faso, Djibouti, Cambodge, Guinée, Moldavie, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo, Vietnam.
 104. Djibouti, Gabon, Sénégal, Vietnam.
 105. Bénin, Côte d'Ivoire, France, Maurice, France-Nouvelle-Calédonie, Canada-Québec, Togo.
 106. Burkina Faso, Canada-Québec.
 107. Bénin.
 108. Principauté d'Andorre.
 109. France.

programmes et des projets ciblant les jeunes, et a identifié les besoins de formation indispensables dans divers domaines de gestion et de communication. Elle a, enfin, facilité le recensement des bonnes pratiques de plusieurs États et gouvernements, à tous les niveaux d'opérationnalisation des politiques jeunesse.

7.2. Les bonnes pratiques en matière de politique publique jeunesse

Tout au long de l'enquête, plusieurs bonnes pratiques ont été identifiées, à partir des expériences nationales. Ces pratiques portent sur tous les domaines, depuis l'élaboration des politiques en faveur de la jeunesse jusqu'à leur évaluation, en passant par leur mise en œuvre. Plusieurs d'entre elles gagneraient à être généralisées et systématisées. On peut ainsi citer les bonnes pratiques suivantes.

Fonctionnement et positionnement

- La décentralisation ou la déconcentration** (selon les contextes) permettent de prendre en compte tous les jeunes ruraux et urbains, grâce au transfert de compétences vers des relais de proximité que sont les structures gouvernementales, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, et les associations de jeunesse implantées dans les régions et les territoires. Elles renforcent la prise en charge holistique des jeunes et contribuent à l'équité.

Politique jeunesse

- L'inclusion des jeunes et des groupes de jeunes** dans les processus politiques, à travers des consultations ou d'autres formes de participation, facilite la prise en compte de la voix des jeunes, qui est un principe fondamental pour le développement de la jeunesse. De plus, elle permet une meilleure adéquation entre les besoins des jeunes et les solutions apportées pour y répondre.

- Peu d'État et de gouvernement membres de l'OIF** ont légiféré pour adopter des politiques jeunesse. Dès lors que la loi est adoptée, elle devient contraignante, et ceci donne une meilleure probabilité que ces politiques soient mises en œuvre et suivies.
- La recherche de partenariats fiables**, notamment avec les agences des Nations unies et les autres organisations internationales, permet d'obtenir des ressources additionnelles pour la mise en œuvre effective des programmes et des projets.
- L'implication des organisations** de la société civile et des organisations de jeunesse dans la mise en œuvre des politiques jeunesse contribue à une appropriation des processus participatifs par les jeunes, ce qui renforce leur rôle comme influenceur à la prise de décision et à la veille citoyenne.
- Communiquer** sur les processus politiques auprès des jeunes est indispensable. Le recours aux médias accessibles aux jeunes, quelquefois dans le cadre d'ententes (radio, télévision et presse écrite), ainsi que l'animation de réseaux sociaux et de sites Internet dédiés aux jeunes sont des moyens efficaces pour assurer la visibilité des programmes et la crédibilité de leurs auteurs.



Ressources humaines

- Le recrutement des jeunes** au sein de la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse est un autre moyen idoine pour faire participer les jeunes dans les processus de jeunesse. Il favorise l'appropriation des thématiques portant sur la jeunesse et l'acquisition des savoir-faire sur la gestion de programmes et de projets par les jeunes.
- Le renforcement des capacités du personnel** dans les différents domaines de gestion (planification,

collecte des données, plaidoyer, communication, suivi-évaluation, etc.) garantit la pertinence et l'efficacité des interventions, et donc les effets positifs des politiques sur les bénéficiaires.



Plaidoyer, communication

- Les enquêtes spécifiques** sur les jeunes qui intègrent des variables sensibles au genre et sont en accord avec la définition de la jeunesse retenue dans les États et gouvernements membres de l'OIF sont nécessaires. Elles permettent de disposer des données statistiques fiables sur la problématique jeunesse, et de rendre crédible le plaidoyer qui, dès lors, est basé sur des données probantes.



Suivi-évaluation

- Le développement d'outils de suivi-évaluation** (cadres d'indicateurs, tableaux de bord, etc.) améliore la gestion des programmes et des projets au sein des structures, en permettant de mieux apprécier les produits et les résultats issus des interventions, ainsi que les avancées et les difficultés, et d'apporter les correctifs nécessaires.
- La réalisation d'évaluations** à mi-parcours de la politique jeunesse permet d'améliorer la performance des plans d'action, des programmes et des projets, en cours de mise en œuvre, en fournissant des indications utiles à la révision des programmations et des budgets.
- Le recours à des évaluations externes**, notamment par des organismes indépendants et privés, garantis *a priori* la fiabilité et la crédibilité des résultats.

Conclusion



CETTE ÉTUDE relative au projet de renforcement de l'expertise des États et gouvernements membres et associés de la Francophonie en matière de politiques publiques jeunesse a permis de rendre disponible un état des lieux sur les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques jeunesse dans vingt-neuf (29) États et gouvernements membres et associés de l'OIF. L'objectif assigné à la présente enquête a donc été pleinement atteint.

L'enquête a fourni des informations précieuses et riches d'enseignements à plus d'un titre.

Tout d'abord, elle met en exergue le fait que des structures de gouvernance en charge des activités de la jeunesse existent dans la quasi-totalité des États et gouvernements. Ces structures collaborent sur les plans horizontal et vertical avec les autres acteurs de la jeunesse (autres départements ministériels, collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers, organisations de la société civile, associations de jeunesse, etc.), dans un souci de synergie et de cohérence des interventions visant les mêmes cibles. Cette collaboration permet aussi d'assurer la décentralisation et la déconcentration des interventions, même lorsque la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse ne dispose pas de démembrements au niveau local.

Malgré cette forte coopération intersectorielle et multilatérale avec les acteurs concernés par la thématique jeunesse, l'enquête révèle une faiblesse de coordination et du *leadership* des structures de gouvernance en charge de la jeunesse.

Elle nous enseigne également que la production de cadres d'orientation, que sont les documents de politique jeunesse, tout comme l'implication des jeunes conformément aux cadres mondiaux¹¹⁰ sont désormais des pratiques systématisées.

De plus, cette étude met l'accent sur les défis majeurs qui persistent, notamment celui de la disparité de l'âge d'entrée et de sortie de la jeunesse. En effet, les catégories d'âge définissant la jeunesse sont disparates entre les États et gouvernements membres de l'OIF, ce qui ne facilite pas la réalisation de comparaisons internationales ni de plaidoyers sur des tranches d'âges spécifiques. Par ailleurs, ces disparités traduisent la non-application des textes internationaux adoptés par les États et gouvernements tels que la Stratégie Jeunesse de la Francophonie, qui définit la tranche d'âge de la jeunesse à 15-35 ans.

110. La Stratégie Jeunesse de la Francophonie, le Plan d'action mondial en faveur de la jeunesse ou encore la Charte africaine de la jeunesse.

Par ailleurs, l'enquête met en lumière les écarts de capacité des États et gouvernements dans la mise en œuvre des politiques en faveur de la jeunesse. Elle aboutit à l'identification de formations nécessaires dans des domaines de gestion et de communication, pour une meilleure efficacité des acteurs nationaux de la jeunesse. Parmi ces domaines, on note la planification stratégique, le développement et la gestion de partenariats, la coordination et la collaboration avec les autres départements ministériels, la réalisation de plaidoyers auprès des élus, des membres du gouvernement et des partenaires techniques et financiers, le suivi et l'évaluation.

Bien que les États et gouvernements allouent des fonds aux structures de gouvernance sur les questions de jeunesse, ils demeurent insuffisants pour mener à bien le développement et la mise en œuvre des projets et des programmes.

Au niveau du suivi, il ressort des réponses apparaissant aux questionnaires que peu d'État et de gouvernement membres de l'OIF parviennent à collecter des données par tranche d'âge (15 à 19 ans ; 20 à 24 ans ; 25 à 29 ans et 30 à 34 ans). De plus, les analyses sont rarement désagrégées par sexe. Dans plusieurs pays, cette absence de données segmentées par tranche d'âge et par sexe entrave les efforts déployés par les États pour mettre en place des mécanismes de suivi et de régulation, et fait défaut aux processus de gouvernance et de suivi des résultats des politiques jeunesse. En outre, bien que l'obligation de redevabilité soit, dans la plupart des cas, prise en considération, plusieurs États et gouvernements enquêtés ne disposent pas de mécanismes et de cadres de suivi officiels, ou au minimum formalisés, permettant la mesure des progrès vers la réalisation des objectifs de la politique ou de la stratégie de jeunesse.

L'évaluation des politiques jeunesse ne constitue pas une pratique systématique, ce qui dénote que la culture des résultats n'est pas effective dans tous les États et gouvernements.

Enfin, les résultats de l'étude ont conduit à la formulation de recommandations pertinentes permettant aux États et gouvernements de mieux prendre en charge les besoins multiformes des jeunes. D'autres recommandations ciblent l'OIF et ses partenaires, afin de mieux accompagner le développement et la mise en œuvre des politiques en faveur de la jeunesse dans l'espace francophone.

Il y a des recommandations générales qui proviennent des conclusions de l'enquête et des recommandations spécifiques qui sont issues du *verbatim* des répondants.

Recommandations

Les recommandations générales

- 1 Procéder à la validation de la présente enquête** en raison du risque d'obsolescence des données, et en assurer la dissémination dans un délai de trois mois, auprès des 88 États et gouvernements membres, associés et observateurs de la Francophonie, et auprès des partenaires techniques et financiers impliqués dans le domaine des politiques jeunesse (Commonwealth, Union européenne, Unesco, Unicef, UNFPA, BIT, etc.) ;
- 2 Promouvoir la mise en place d'une base de données dynamique** des politiques jeunesse par État et gouvernement membre, associé et observateur, pour fournir un état des lieux actualisé des politiques publiques dans l'espace francophone ;
- 3 Renforcer les collaborations entre les opérateurs de la Francophonie et l'OIF**, développer les partenariats avec les structures étatiques, intergouvernementales, multilatérales et les Observatoires jeunesse ayant une expertise dans le domaine de la mise en œuvre de politique publique en faveur des jeunes, par exemple : le Secrétariat à la Jeunesse, ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec (SAJ), l'Institut national de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (INJEP), l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFJES), l'Association internationale des maires francophones (AIMF), les agences du système des Nations unies tels que le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ainsi qu'avec le Commonwealth.

Les Recommandations spécifiques

- 4 Mener un plaidoyer** auprès des États et gouvernements, afin qu'ils veillent à **l'harmonisation des tranches d'âge d'entrée et de sortie de la jeunesse**, facteur nécessaire à une approche mieux coordonnée des politiques publiques dans l'espace francophone ;
- 5 Faire un plaidoyer** auprès des structures nationales et internationales chargées de la collecte de données statistiques, en vue de **mieux séquencer les tranches d'âge situées entre 15 et 35 ans**, et, ainsi, disposer de données de qualité sur la jeunesse ;
- 6 Mettre en place un programme graduel de formations certifiantes** des acteurs nationaux dans tous les domaines des politiques publiques jeunesse, au regard des besoins importants de renforcement des capacités mis en exergue par l'enquête (planification stratégique, développement et gestion de partenariats, coordination et collaboration avec les autres départements ministériels, réalisation de plaidoyers auprès des élus, du gouvernement et des partenaires techniques et financiers, suivi et/ou évaluation, etc.) ;
- 7 Assurer le partage des bonnes pratiques** auprès des États et gouvernements membres, associés et observateurs, en vue de la réplique de ces pratiques.



ANNEXES



Annexe 1 : Dénomination des structures de gouvernance en charge des questions de jeunesse des 29 États et gouvernements^{111, 112}

Principauté d'Andorre	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
Arménie	Ministère du Sport et de la Jeunesse
Bénin	Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports
Burkina Faso	Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion professionnelles
Cambodge	Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Comores	Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de l'Art, de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle
Côte d'Ivoire	Ministère de la Promotion de la jeunesse, de l'Emploi des jeunes et du Service civique
Djibouti	Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports
France	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
Gabon	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse chargé de la formation professionnelle
Guinée	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes
Laos	Secrétariat d'État de l'Union de la jeunesse révolutionnaire laotienne
Madagascar	Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle
Mali	Ministère de la Jeunesse et de la Construction citoyenne
Maurice	Ministère de la Jeunesse et des Sports
Mauritanie	Ministère de la Jeunesse et des Sports
Moldavie	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche
Niger	Ministère de la Jeunesse et des Sports
France–Nouvelle-Calédonie	Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Qatar	Ministère des Sports
Canada-Québec	Secrétariat à la Jeunesse
République Démocratique du Congo	Ministère de la Jeunesse et Initiation à la nouvelle citoyenneté
Sénégal	Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la Promotion du volontariat
Seychelles	Ministère des Affaires intérieures, du Gouvernement local, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
Suisse	Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Togo	Ministère du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes
Tunisie	Ministère des Affaires de la jeunesse et des Sports
Vietnam	Département de la jeunesse du ministère de l'Intérieur
Fédération Wallonie-Bruxelles	Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de la culture, Service de la jeunesse

111. La dénomination de la structure indiquée dans ce tableau est celle qui était en vigueur au moment de l'enquête.

112. Les budgets annuels détenus par la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse au Québec a été calculé sur la base du ratio des crédits de transfert sur le total des crédits:

2016-2017 : 38 393 700 \$ / 41 246 500 \$ = 93%
2017-2018 : 36 793 700 \$ / 39 447 400 \$ = 93%

Les budgets annuels, au titre des comptes publics, couvrent distinctement l'année 2016-2017 et l'année 2017-2018.

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête « Renforcement de l'expertise des États et gouvernements membres et associés de la Francophonie en matière de politique publique jeunesse » sur la base des renseignements fournis par répondants au questionnaire.

Annexe 2 : Nature et année de lancement de la politique jeunesse¹¹³

États et gouvernements membres de l'OIF	Nature du document	Année
Djibouti	Cadre d'action stratégique multipartite	2011
Gabon	Cadre d'action stratégique multipartite	2012
France–Nouvelle-Calédonie	Cadre d'action stratégique multipartite	2019
Tunisie	Cadre d'action stratégique multipartite	Donnée manquante
Principauté d'Andorre	Cadre d'action stratégique multipartite	2007
Fédération Wallonie-Bruxelles	Décret national	2009
Vietnam	Loi/Législation	2005
Arménie	Politique gouvernementale	2014
Bénin	Politique gouvernementale	2015
Burkina Faso	Politique gouvernementale	2015
Cambodge	Politique gouvernementale	2011
Comores	Politique gouvernementale	2017
Côte d'Ivoire	Politique gouvernementale	2016
France	Politique gouvernementale	2013
Guinée	Politique gouvernementale	2010
Madagascar	Politique gouvernementale	2016
Mali	Politique gouvernementale	Donnée manquante
Maurice	Politique gouvernementale	2016
Mauritanie	Politique gouvernementale	2015
Moldavie	Politique gouvernementale	2014
Niger	Politique gouvernementale	2011
Qatar	Politique gouvernementale	Donnée manquante
Canada-Québec	Politique gouvernementale	2001
République Démocratique du Congo	Politique gouvernementale	2009
Sénégal	Politique gouvernementale	2004
Togo	Politique gouvernementale	2007
Seychelles	Politique gouvernementale	2013
Laos	Pas de politique nationale	Donnée manquante
Suisse	Intégrée dans les constitutions cantonales	Donnée manquante

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête « Renforcement de l'expertise des États et gouvernements membres et associés de la Francophonie en matière de politique publique jeunesse » sur la base des renseignements fournis par répondants au questionnaire.

113. Au moment de l'enquête, la plus récente politique jeunesse du Québec datait de 2016. Il s'agissait de la deuxième mouture de la Politique jeunesse, qui faisait suite à la première qui a couvert la période de 2001 à 2015. Avec la **Politique québécoise de la jeunesse 2030**, le Gouvernement du Québec s'inscrit dans les priorités du Programme d'action mondial pour la jeunesse, lancé par l'Organisation des Nations Unies en 1995, et de la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022. Source : <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/politique/mise-en-oeuvre.asp>

Annexe 3 : Budget annuel détenu par la structure de gouvernance en charge des questions de jeunesse en 2017 dans quelques États et gouvernements membres et associés¹¹⁴

Budget en détails

(Taux de change 2018 dollars/euros)

États ou gouvernements	Budget par états et gouvernements membres sur la base de l'unité monétaire dans le questionnaire	
Principauté d'Andorre	307 000 USD	271 681 €
Arménie	531 629 USD	470 468 €
Bénin	169 604 USD (98 000 000 F CFA)	150 092 €
Burkina Faso	2 230 329 USD (1 288 723 000 F CFA)	1 973 742 €
Canada-Québec 2016-2017	29 141 217 USD	24 430 728 €
2017-2018	27 926 800 USD	23 405 746 €
Cambodge	2 500 000 USD	2 212 389 €
Côte d'Ivoire	41 002 846 USD (23 852 731 879 F CFA)	36 285 704 €
Fédération Wallonie-Bruxelles	51 391 783 USD	45 205 000 €
France	613 890 000 USD	540 000 000 €
Gabon	520 000 USD	460 177 €
Guinée	6 629 187 USD (60 768 063 000 GNF)	5 866 537 €
Maurice	29 270 USD	25 903 €
Mauritanie	4 300 000 USD	3 805 310 €
Moldavie	1 252 650 USD	1 108 540 €
France-Nouvelle-Calédonie	1 000 000 USD	884 956 €
Qatar	20 000 000 USD	17 699 115 €
Sénégal	6 930 069 640 USD	10 580 259 €
Togo	8 724 687 USD	7 720 962 €
Tunisie	20 782 800 USD (60 000 000 dinars TN)	18 391 858 €

Source : OIF, 2019, données issues de l'enquête « Renforcement de l'expertise des États et gouvernements membres et associés de la Francophonie en matière de politique publique jeunesse » sur la base des renseignements fournis par les répondants au questionnaire.

Annexe 4 : Au 1er janvier 2020, l'Organisation internationale de la Francophonie compte 88 États et gouvernements répartis ainsi : 54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs de la politique jeunesse

54 membres

Albanie	Côte d'Ivoire	Maurice
Principauté d'Andorre	Djibouti	Mauritanie
Arménie	Dominique	Moldavie
Belgique	Égypte	Monaco
Bénin	France	Niger
Bulgarie	Gabon	Roumanie
Burkina Faso	Grèce	Rwanda
Burundi	Guinée	Sainte-Lucie
Cabo Verde	Guinée-Bissau	Sao Tomé-et-Principe
Cambodge	Guinée équatoriale	Sénégal
Cameroun	Haïti	Seychelles
Canada	Laos	Suisse
Canada/Nouveau-Brunswick	Liban	Tchad
Canada-Québec	Luxembourg	Togo
Centrafrique	Macédoine du Nord	Tunisie
Comores	Madagascar	Vanuatu
Congo	Mali	Vietnam
République démocratique du Congo	Maroc	Wallonie-Bruxelles (Fédération)

7 membres associés

Chypre	Nouvelle-Calédonie (France)
Kosovo	Serbie
Émirats arabes unis	Ghana
Qatar	

27 observateurs

Argentine	Gambie	Monténégro
Autriche	Géorgie	Mozambique
Bosnie-Herzégovine	Hongrie	Pologne
Canada-Ontario	Irlande	Slovaquie
Corée du Sud	Lettonie	Slovénie
Costa Rica	Lituanie	Tchèque (République)
Croatie	Louisiane	Thaïlande
Dominicaine (République)	Malte	Ukraine
Estonie	Mexique	Uruguay

Source : Direction de la communication de la Francophonie <http://www.francophonie.org>

114. Il est important de noter que cette période de 12 mois (pour les données budgétaires de l'année 2017) peut varier d'un pays à l'autre. Pour la France, le Canada et la Belgique, l'année fiscale est l'équivalent d'une année civile (période qui débute le 1^{er} janvier et se finit le 31 décembre).

QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

RENFORCEMENT DE
L'EXPERTISE DES
PAYS MEMBRES DE LA
FRANCOPHONIE EN
MATIÈRE DE POLITIQUES
PUBLIQUES JEUNESSE



Sections du Questionnaire

POURQUOI CETTE ENQUÊTE ?	103
QUI PEUT RÉPONDRE À CETTE ENQUÊTE ?	103
COMMENT RÉPONDRE À CETTE ENQUÊTE ?	104
OÙ ET QUAND RÉPONDRE ?	104
I. Fonctionnement et positionnement institutionnels	107
La structure responsable de la jeunesse	107
II. Politique nationale de la jeunesse	115
Définition et situation de la jeunesse	117
Coordination et coopération interinstitutionnelle	119
Participation des jeunes	121
Élaboration et mise en œuvre de la politique	126
III. Ressources humaines	127
IV. Ressources financières	135
V. Plaidoyer, communication et sensibilisation	138
VI. Responsabilité, suivi et évaluation	140
VII. Autre	144

Une enquête mondiale d'évaluation des capacités des organismes nationaux de jeunesse qui jouent un rôle clé dans le développement des politiques jeunesse

Dans de nombreux pays à travers le monde, des politiques nationales de la jeunesse sont élaborées avec l'objectif de développer un environnement approprié pour les jeunes leur permettant d'acquérir des compétences, d'être engagés en tant que citoyens actifs et d'agir comme le moteur d'un changement constructif. Les « organismes nationaux de jeunesse¹ », qui ont un mandat public ainsi que l'autorité de concevoir et de mettre en œuvre ces politiques, jouent un rôle essentiel en veillant à ce que celles-ci répondent aux normes internationales et soient efficacement mises en œuvre en collaboration avec d'autres autorités publiques ainsi que l'ensemble des forces sociales.

POURQUOI CETTE ENQUÊTE ?

L'objectif de cette enquête est de recueillir des données qui aident à identifier les opportunités, les tendances existantes, ainsi que les lacunes et les défis rencontrés en ce qui a trait à la capacité des intervenants dans le domaine de la jeunesse à élaborer, mettre en œuvre, et évaluer des politiques nationales de la jeunesse ou tout autre cadre d'action politique guidant les questions de jeunesse dans un pays (par exemple : stratégie, loi, charte, etc.), en accord

1. Pour le présent questionnaire, il faut se référer à tout Ministère, Secrétariat de la jeunesse ou autre forme d'institution publique ayant un mandat, une autorité et une responsabilité vis-à-vis d'une politique nationale, d'une stratégie ou d'une législation portant sur la jeunesse dans un pays donné.

avec les standards internationaux actuels². Les informations collectées alimenteront un rapport d'évaluation global portant sur l'état des capacités des intervenants et leurs besoins. Ce rapport pourra orienter la portée et le contenu des interventions de l'OIF et ses partenaires auprès des États et gouvernements membres de la Francophonie dans le développement de leurs politiques et programmes en faveur des jeunes.

QUI PEUT RÉPONDRE À CETTE ENQUÊTE ?

Un(e) fonctionnaire / employé(e) technique au sein de la structure nationale en charge de la jeunesse (ministère ou autre institution) est invité(e) à contribuer à l'enquête en remplissant

2. Au niveau international, cette idée a d'abord été reconnue par les Nations unies avec l'adoption du « Programme d'action mondial pour la jeunesse (PAMJ) », qui constitue le premier modèle global pour des politiques nationales de la jeunesse efficaces. La nécessité pour les entités jeunesse de formuler des politiques jeunesse et des plans d'action globaux avec la participation active des jeunes a été encore plus perceptiblement soulignée lors de la première Conférence mondiale des ministres responsables de la jeunesse (Lisbonne, Portugal, 1998), qui a culminé avec l'adoption de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes de jeunesse. Plus récemment, la réunion de haut niveau sur la jeunesse de l'Assemblée générale des Nations unies (2011) a encore davantage souligné cet engagement des États membres et du système des Nations unies en faveur des jeunes et du PAMJ. En 2014, le premier Forum mondial sur les politiques jeunesse (Bakou, Azerbaïdjan), a débouché sur l'Engagement de Bakou sur les politiques jeunesse, qui met en évidence un ensemble de principes pour le développement des politiques jeunesse lesquels reflètent et requièrent un certain niveau de capacité au sein des organismes jeunesse (ministères ou autres) en vue de les mettre en pratique. Les organismes nationaux de la jeunesse (ministères ou autres) devraient avoir la capacité de développer et de mettre en œuvre, avec la participation des jeunes et des organismes non gouvernementaux, des politiques qui soient ancrées sur un socle de droits, inclusives, participatives, soucieuses de la problématique du genre, globales, fondées sur les connaissances et sur des observations factuelles, dotées de ressources suffisantes et transparentes.

le présent formulaire. Avant de le remplir, nous vous suggérons de l'imprimer et de recueillir l'avis de tous vos collègues interpellés par les différentes questions. Entrez vos réponses finales à même la fiche électronique.

COMMENT RÉPONDRE À CETTE ENQUÊTE ?

Le (la) répondant(e) est invité à fournir des informations à la fois sur des questions factuelles, ainsi que sur des questions subjectives, fondées sur la perception. En répondant, il est fortement conseillé de dresser un tableau plutôt réaliste, que positif ou négatif, de la situation. Le formulaire comprend des questions ouvertes et des questions fermées qui prennent la forme de zones de texte, de menus déroulants et de cases à cocher. Les questions prévoyant un développement nécessitent des réponses courtes, claires, et concises pour qu'elles puissent être exploitées. Lorsque les questions sont d'ordre quantitatives, nous vous prions de toujours reporter les nombres en chiffre (1, 2, 3 ou 1970) plutôt qu'en lettres (un, deux, trois ou mille neuf cents ...).

Ce fichier fonctionne comme un document Word régulier. Vous pouvez entrer vos réponses, les sauvegarder et y revenir en tout temps en le sauvegardant préalablement sur votre ordinateur ou une clé USB.

OÙ ET QUAND RENVOYER LE QUESTIONNAIRE ?

Le formulaire complété devra être retourné par email à : enquete.jeunesse@francophonie.org **avant le 30 mai 2018**. Pour tout conseil ou complément d'information, nous vous invitons à vous adresser à la personne contact désignée pour votre région et dont le nom et les coordonnées se trouvent en annexes du guide technique. Vous pouvez aussi envoyer un courriel à l'adresse ci-dessous indiquée : enquete.jeunesse@francophonie.org.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Concepts clés

Inclusion : l'élaboration de la politique et toutes les initiatives de soutien aux jeunes qui en découlent doivent permettre à chaque jeune d'y jouer un rôle actif. Elles doivent assurer à chacun d'eux, quels que soient le sexe et l'origine, des chances égales de réaliser pleinement leur potentiel au cours de leur vie. Il faut aussi qu'elles comportent des mécanismes appropriés qui permettent la participation citoyenne des jeunes, en particulier aux processus décisionnels qui ont des incidences sur leur vie.

Politique nationale de la jeunesse : une politique nationale de la jeunesse peut être comprise globalement comme un cadre intégré qui prévoit une action spécifique pour les jeunes dans chacun des différents secteurs politiques qui touche ces derniers (éducation, emploi, santé, etc.), mais permet également l'interaction et la collaboration intersectorielle dans différents domaines politiques sur des objectifs de développement de la jeunesse spécifiquement définis sur une période de temps donnée.

Processus politique : dans le présent formulaire, l'expression « processus politique » désigne le cycle

politique dans son ensemble, composé de plusieurs étapes : la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ainsi que la révision des politiques publiques relatives à la jeunesse.

Jeunesse : peut se définir comme une phase de transition entre une période de dépendance (l'enfance) et une période d'interdépendance (âge adulte). La définition qu'en donne l'OIF en tant que tranche d'âge (15- 34 ans) offre un cadre statistique général utile à des fins de cohérence et de compatibilité, mais les définitions conceptuelles et opérationnelles de la « jeunesse » exigent une certaine souplesse. Aux fins du présent formulaire, les répondants sont invités à utiliser la définition de la jeunesse en vigueur dans leur pays.

Structure responsable de la jeunesse : tout Ministère, Secrétariat ou autre forme d'institution publique ayant un mandat, une autorité et une responsabilité vis-à-vis d'une politique nationale, d'une stratégie ou d'une législation portant sur la jeunesse.

Coordonnées³

Prénom :

Nom :

Titre/Position :

Nom de l'organisme :

Pays :

 Courriel :

 Téléphone :

3. Les données collectées resteront confidentielles et permettront de vous contacter en cas de besoin

I. Fonctionnement et positionnement institutionnels

La structure responsable de la jeunesse

1. Comment les questions de jeunesse sont-elles abordées au niveau des politiques nationales dans votre pays ?
- 1.1/** Une structure désignée est responsable de la conception et de la mise en œuvre de la politique ou de la stratégie de jeunesse au niveau national, fédéral, et provincial *en collaboration* avec d'autres ministères et organismes d'exécution (par exemple : éducation, santé, travail, etc.) à travers un processus de coordination intersectorielle
 - 1.2/** Une structure désignée est responsable de la conception et de la mise en œuvre de la politique ou de la stratégie de jeunesse au niveau national/ fédéral, parallèlement à d'autres programmes mis en œuvre par les ministères et organismes d'exécution (par exemple : éducation, santé, travail, etc.)
 - 1.3/** Il n'y a pas de structure désignée* et les questions liées aux politiques jeunesse sont abordées de façon opérationnelle au niveau des régions/provinces
 - 1.4/** Il n'y a pas de structure désignée* et les questions liées aux politiques jeunesse sont intégrées dans le travail des ministères et organismes d'exécution correspondants (par exemple : éducation, santé, travail, etc.)
 - 1.5/** Autre (précisez):

Commentaires (facultatif):

***Si vous avez sélectionné 1.3 ou 1.4**, nous vous informons que cette enquête s'adresse exclusivement aux pays ayant un organisme étant spécifiquement désigné comme responsable de la programmation des politiques relatives aux questions de jeunesse. Toutefois nous vous saurions gré de bien vouloir indiquer tout mécanisme de coordination existant qui permette aux ministères d'exécution d'échanger au sujet des questions de jeunesse (par exemple : réunion du Conseil des ministres ; Commissions rassemblant des ministres et des parlementaires ; etc.) dans votre pays :

2. Si vous avez sélectionné 1.1, 1.2 ou 1.5, veuillez indiquer quel type de structure est responsable des questions de jeunesse :

- 1. Ministère
- 2. Département
- 3. Cabinet
- 4. Secrétariat d'État
- 5. Agence
- 6. Bureau
- 7. Institut
- 8. Autre (précisez) :

3. Cette structure gouvernementale (ministère/institution) gère-t-elle d'autres portefeuilles de politiques publiques ?

- ₁ Oui ₂ Non

Si oui, merci de préciser (par exemple : sport, éducation civique, affaires sociales, communauté, protection sociale, etc.) :

4. Veuillez fournir le nom complet du ministère ou de l'institution responsable de la jeunesse :

5. Veuillez indiquer le nom et le titre du (de la) dirigeant(e) du ministère (ou autre institution) :

6. Dans les cinq dernières années (2012 à 2017), combien de personnes se sont succédées à la tête du ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse ?

Personnes (inscrire le nombre en chiffres)

7. Veuillez fournir une liste des fonctions principales attribuées au ministère/institution responsable de la jeunesse et, si possible, indiquer les principaux départements/divisions thématiques en son sein :

8. Quelles sont les deux à trois directions ou services principalement impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes jeunesse dans votre pays ?

1	Écrivez <input type="text"/>
2	Écrivez <input type="text"/>
3	Écrivez <input type="text"/>

9. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse dispose-t-il d'une direction ou d'un service chargé de la planification et du suivi des politiques (élaboration, coordination, évaluation ou autre) :

- ₁ Oui ₂ Non

Si oui (réponse 1), donnez le nom exact de cette entité :

10. Comment appréciez-vous globalement les capacités de votre ministère en matière de planification stratégique ?

- 1. Absence de capacités 2. Capacités partiellement développées
- 3. Capacités pleinement développées
- 4. Autre : Si autre, spécifiez

11. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse décentralise-t-il ses fonctions, ses pouvoirs, ses responsabilités et ses ressources pour la mise en œuvre des politiques, du centre administratif vers les entités locales ?

- ₁ Oui ₂ Non

Veillez décrire les principaux défis et opportunités pour la structure responsable de la jeunesse, en matière de capacités pour mener à bien cette décentralisation :

12. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse est :

- 1.** doté de directions régionales couvrant toutes les régions du pays
- 2.** n'est doté d'aucune direction régionale
- 3.** dispose de directions dans quelques régions, au nombre de _____

13. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse :

- 1.** dispose de directions ou de services au niveau départemental ou communal
- 2.** ne dispose pas d'entités au niveau départemental ou communal

Si possible, fournir un organigramme de la structure.

14. Si la structure responsable de la jeunesse ne dispose pas d'entités décentralisées au niveau local, existe-t-il une autre forme de représentation à ce niveau ?

- ₁ Oui ₂ Non

14.1. Si la réponse est **oui (1)**, quel est le nom de la structure qui le représente à ce niveau : _____

14.2. Le ministère dispose-t-il au niveau local de ses propres agents et fonctionnaires (animateurs, délégués, inspecteurs, etc.) qui sont rattachés à d'autres entités gouvernementales ou paragouvernementales (préfet, gouverneur, Mairie, autres ministères, etc.) ?

- ₁ Oui ₂ Non ₇₇ Autre

15. Existe-t-il un mécanisme de coordination et de suivi de la politique jeunesse au niveau ministériel (au niveau national gouvernemental) ?

- ₁ Oui ₂ Non

15.1 Si oui, décrire ces mécanismes (comités interministériels, groupes de travail, etc.), leur fonctionnement et leurs principales forces et faiblesses.

Écrivez _____

16. Existe-t-il un mécanisme de coordination et de suivi de la politique jeunesse au niveau régional ?

- ₁ Oui ₂ Non

16.1 Si oui, décrire ces mécanismes (table de concertation, groupes de travail, comités ; etc.), leur fonctionnement et leurs principales forces et faiblesses.

Écrivez _____

17. En ce moment, la structure responsable de la jeunesse dispose-t-elle de programmes ou de projets en cours d'exécution dans certaines zones ou localités du pays ?

- ₁ Oui ₂ Non

18. S'il y a des projets en cours, dire comment la structure responsable de la jeunesse les met en œuvre sur le terrain :

- 1.** directement par ses agents
- 2.** indirectement par les collectivités territoriales
- 3.** par les organismes de la société civile
- 4.** d'une autre manière (précisez) _____

19. Quelle que soit la réponse, expliquez brièvement comment les programmes ou projets de la structure responsable de la jeunesse sont déployés au niveau local (régional, départemental, provincial ou communal) :

20. Veuillez sélectionner la note qui correspond le plus à la situation de votre organisme :

20.1 Comment appréciez-vous le niveau de connaissance et l'aperçu que la structure responsable de la jeunesse a des autres organismes gouvernementaux, des organisations jeunesse et des autres acteurs concernés par les questions liées au développement de la jeunesse dans le pays :

- 1.** Un bon niveau de connaissance et d'aperçu
- 2.** Un niveau de connaissance et d'aperçu moyen
- 3.** Un faible niveau de connaissance et d'aperçu
- 4.** Autre

20.2 Comment appréciez-vous les capacités de la structure responsable de la jeunesse pour développer et maintenir des relations et des partenariats de grand impact avec les acteurs susmentionnés (organismes gouvernementaux, organismes de jeunesse, etc.) ?

- 1.** Absence de capacités
- 2.** Capacités partiellement développées
- 3.** Capacités pleinement développées
- 4.** Autre

21. Dans l'exécution de son mandat en matière de jeunesse, la structure responsable de la jeunesse collabore-t-elle de façon intersectorielle avec d'autres organismes gouvernementaux responsables d'autres secteurs politiques ?

- ₁ Oui
- ₂ Non

22. Si vous avez sélectionné la réponse **1.1** à la question 1, veuillez décrire la façon dont s'opère la coordination intersectorielle avec d'autres ministères/organismes d'exécution :

22.1 Quels sont les plus grands succès enregistrés par votre ministère (ou autre institution) en matière de coordination intersectorielle ?

22.2 Quels sont les plus grands obstacles ou défis que votre ministère (ou autre institution) a rencontrés en matière de coordination intersectorielle ?

23. Si vous avez sélectionné la réponse 1.2 à la question 1 (page 5), existe-t-il des échanges avec d'autres entités gouvernementales au sujet de leurs actions en matière de jeunesse ? Veuillez décrire la façon dont s'opère le suivi relatif aux questions jeunesse au niveau national ou provincial :

24. Quels sont les plus grands succès connus par votre ministère (ou autre institution) en matière de suivi sur les questions de jeunesse ?

25. Quels sont les plus grands obstacles que votre ministère (ou autre institution) a rencontrés en effectuant le suivi sur les questions jeunesse ?

26. Quels sont les autres organismes qui soutiennent la structure responsable de la jeunesse dans l'exécution de son mandat en matière de développement de la jeunesse ? Merci de préciser le nom des organes nationaux qui collaborent avec la structure responsable de la jeunesse :

Acteurs

Nature de la coopération	Acteurs						
	Organismes gouvernementaux	Organes parlementaires (Parlement; Groupes ou commissions parlementaires; etc.)	Organisations nationales de jeunesse (Conseil de jeunesse; Service volontaire national; Plateformes de jeunesse; Syndicats étudiants; Parlements étudiants; etc.)	Organisations professionnelles (Agence nationale pour l'emploi; Syndicats d'enseignants; Syndicats de travailleurs; Org. d'employeurs; etc.)	Organisation nationale des statistiques	Plateformes de la société civile (Org. de défense des droits des femmes; Organes religieux; Associations LGBT; autres org. de la société civile)	Partenaires techniques et financiers (PTF) (ex. Universités, Centres de recherche, Système ONU, Agences de développement, etc.) ?
Assistance technique							
Soutien financier							
Renforcement des capacités							
Détachement de personnel							
Transfert de technologie et de connaissances							
Participation sociale, consultations							
Collecte de données, reporting							
Autre (précisez):							

26.1 Si Oui, pourriez-vous décrire brièvement cette stratégie (forces, faiblesses, résultats obtenus depuis)?

Écrivez

II. Politique nationale de la jeunesse

27. Existe-t-il un document de politique nationale ou un cadre d'action spécifique portant sur le développement de la jeunesse dans votre pays et dont la structure responsable de la jeunesse en est responsable ?

₁ Oui ₂ Non

Si oui, le(s)quel(s) Écrivez

Sa valeur juridique : **Décision** Écrivez : **Arrêté** Écrivez :

Décret Écrivez : **Loi** Écrivez :

1. Document sans valeur juridique 2. Décision 3. Arrêté

4. Décret 5. Loi 6. Autre

27.1 Si non, veuillez indiquer tout autre type de document qui, à un autre niveau (national, provincial, régional ou niveau inférieur), guide les actions du ministère/institution responsable de la jeunesse :

28. Le pays en est aujourd'hui à son ème document de politique nationale/cadre d'action sur la jeunesse (ex. 1^{er}, 2^e, 3^e, etc.).

29. Veuillez indiquer le statut actuel de la politique (ou autre cadre d'action) :

(Cliquer pour sélectionner un statut)

30. Veuillez indiquer :

- la nature du document :
- le nom complet du document :
- sa date de lancement : JJ/MM/AAAA
- un lien web pour y accéder:

31. Quelles sont les principales orientations ou les principaux objectifs retenus dans la dernière politique jeunesse de votre pays (citez textuellement les 3 à 5 principaux objectifs précédés par le domaine concerné par chaque orientation ou objectif) ?

Domaine	Orientation ou objectif retenu dans ce domaine
Écrivez []	Écrivez []
Écrivez []	Écrivez []
Écrivez []	Écrivez []
Écrivez []	Écrivez []
Écrivez []	Écrivez []

31.1 Comment chacun de ces domaines a-t-il été déterminé comme prioritaire pour les jeunes (fournir des explications) ?

Écrivez []

32. Le document de politique ou de stratégie jeunesse actuel identifie-t-il des facteurs clés de succès, des risques et menaces qui conditionnent la réussite de la politique ou de la stratégie en cours (se référer au document de la politique ou de la stratégie) ?

₁ Oui ₂ Non

Si oui, quels sont ces facteurs (citez textuellement les facteurs de risques et les menaces identifiés dans le document de politique ou de stratégie) ?

Facteurs de succès	Risques	Menaces
Écrivez []	Écrivez []	Écrivez []
[]	[]	[]
[]	[]	[]
[]	[]	[]
[]	[]	[]

Définition et situation de la jeunesse

33. Les jeunes sont définis dans les documents de politique comme la catégorie d'âge comprise entre :

- 1.** [] et [] ans
- 2.** Il n'y a pas de définition exacte de l'intervalle d'âge des jeunes dans les documents

34. Comment la structure responsable de la jeunesse établit-elle la définition de l'âge des jeunes dans votre pays ? Dispose-t-elle des informations nécessaires (données statistiques, indicateurs, etc.) pour y parvenir ?

[]

35. Pour chacune des orientations de votre politique jeunesse, existe-t-il une catégorie de jeunes prioritairement ciblée ?

[]

Si oui, précisez pour chaque orientation, la catégorie de jeunes priorisée :

Domaine	Catégorie de jeunes priorisée <small>(écrire Néant si aucune catégorie n'est précisée dans la politique)</small>	Tranche d'âge des jeunes ciblés <small>(écrire Néant si aucune catégorie n'est précisée dans la politique)</small>
Écrivez []	Écrivez []	Écrivez []
[]	[]	[]
[]	[]	[]
[]	[]	[]
[]	[]	[]

35.1 Comment les cibles à atteindre ont-elles été fixées dans les principales orientations (ou objectifs) de la politique ou la stratégie jeunesse de votre pays ? (fournir des explications)

Écrivez

36. La structure responsable de la jeunesse est-elle capable de collecter des données relatives à la jeunesse qui soient sensibles au genre, divisées par tranches d'âge et en adéquation avec la définition de l'âge des jeunes en vigueur dans votre pays¹?

₁ Oui ₂ Non

Si non, veuillez spécifier qui fournit de telles données à la structure responsable de la jeunesse :

37. Les données utilisées dans la dernière politique jeunesse proviennent de quelles sources ? (Ex. : recensement, enquête EPCV, enquêtes démographiques et de santé (EDS). Indiquer l'année.)

- 1.** source principale :
- 2.** il n'y a pas eu de données utilisées dans le dernier document de politique ou de stratégie jeunesse du pays.

37.1 Veuillez expliquer les défis rencontrés par la structure responsable de la jeunesse en collectant des données relatives à la jeunesse, sensibles au genre et divisées par tranches d'âge :

38. Existe-t-il un état de situation statistique des jeunes dans certains des domaines principaux de la politique jeunesse de votre pays ?

₁ Oui ₂ Non ₃ Autre Si autre, spécifiez :

1. Par exemple, si la définition de l'âge des jeunes dans votre pays est de 18-24 ans, la structure responsable de la jeunesse aurait-elle la capacité de collecter ou de faire collecter des données propres à cette tranche d'âge.

Si oui, fournir les documents en question et les liens Internet pertinents s'il en existe.

Coordination et coopération interinstitutionnelle

39. Veuillez indiquer quels domaines/secteurs politiques sont directement abordés par la politique : cochez seulement les secteurs pour lesquels il y a des orientations, des objectifs explicites dans votre document de politique ou de stratégie.

[Plusieurs choix possibles]

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> ₁ Communication | <input type="checkbox"/> ₁₂ Activités de loisirs |
| <input type="checkbox"/> ₂ Culture | <input type="checkbox"/> ₁₃ Migration |
| <input type="checkbox"/> ₃ Éducation et formation | <input type="checkbox"/> ₁₄ Édification de la paix |
| <input type="checkbox"/> ₄ Emploi | <input type="checkbox"/> ₁₅ Participation des jeunes |
| <input type="checkbox"/> ₅ Environnement | <input type="checkbox"/> ₁₆ Science et recherche |
| <input type="checkbox"/> ₆ Filles et jeunes femmes | <input type="checkbox"/> ₁₇ Développement social |
| <input type="checkbox"/> ₇ Santé | <input type="checkbox"/> ₁₈ Inclusion sociale |
| <input type="checkbox"/> ₈ VIH/SIDA | <input type="checkbox"/> ₁₉ Toxicomanie |
| <input type="checkbox"/> ₉ Faim et pauvreté | <input type="checkbox"/> ₂₀ Sport et éducation physique |
| <input type="checkbox"/> ₁₀ Problèmes intergénérationnels | <input type="checkbox"/> ₂₁ Autres, <u>précisez</u> : |
| <input type="checkbox"/> ₁₁ Justice des personnes mineures | |

40. Les autres ministères et les partenaires ont-ils été associés à l'élaboration de la politique jeunesse du pays ?

₁ Oui ₂ Non ₃ Autres, (précisez) :

41. Les questions de jeunesse ont-elles été prises en compte dans les autres politiques sectorielles du gouvernement (autres ministères et agences de l'État) ?

₁ Oui ₂ Non

41.1 Si Oui, citez quelques exemples :

42. Veuillez expliquer comment le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse collabore avec d'autres organismes/ministères pour le développement, la révision et/ou la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse à travers leurs politiques sectorielles respectives :

43. Comment évaluez-vous l'ensemble des structures de votre ministère de la jeunesse quant à leurs capacités à coordonner efficacement la collaboration avec les différents ministères du gouvernement en matière de jeunesse ?

1. Absence de capacités **2.** Capacités partiellement développées

3. Capacités pleinement développées

4. Autre **Si autre**, spécifiez : _____

44. Le ministère responsable de la jeunesse est-il partie prenante dans les processus de programmation, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes nationaux dans les autres secteurs/ministères/organismes étatiques qui interviennent auprès des jeunes (eg. Education, emploi, santé) ?

₁ Oui ₂ Non

Si oui, quels sont les documents-cadres ou les politiques nationales importantes à l'élaboration desquels votre ministère a participé dans les cinq dernières années (citez-les) ?

1	Écrivez _____
2	Écrivez _____
3	Écrivez _____
4	Écrivez _____
5	Écrivez _____
6	Écrivez _____

Participation des jeunes

45. La structure responsable de la jeunesse a-t-elle la capacité de cartographier et d'identifier les groupes de jeunes vulnérables et marginalisés ?

₁ Oui ₂ Non

Si oui, veuillez expliquer la façon dont la structure responsable de la jeunesse procède : _____

46. Y a-t-il eu un exercice de consultation publique des jeunes ou des organisations de jeunesse lors de l'élaboration de la politique ou de la stratégie jeunesse en vigueur dans votre pays ?

₁ Oui ₂ Non

46.1 Si oui, comment les jeunes ayant participé ont été choisis (procédure d'appel à participation auprès des jeunes, régions où se sont tenues les consultations) ?

Écrivez _____

47. Quels groupes de jeunes sont mobilisés et engagés dans le processus politique, et à quel niveau (veuillez seulement marquer oui là où cela s'applique) ?

Groupes de jeunes	Niveau d'engagement					
	a. Consultation spécifique avec ce groupe	b. Participation dans des consultations générales	c. Partenariats avec des organisations représentant ce groupe	d. Actions/ consultations menées par des organisations représentant ce groupe	e. Aucun	f. Autre
1. Organisations étudiantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Étudiants ou élèves ou jeunes (individus)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Associations de jeunesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Jeunes entrepreneurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Jeunes travailleurs et syndicalistes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Branches jeunes des partis politiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. ONG de jeunesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Jeunes issus des populations indigènes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Jeunes femmes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Groupes de jeunes	Niveau d'engagement					
	a. Consultation spécifique avec ce groupe	b. Participation dans des consultations générales	c. Partenariats avec des organisations représentant ce groupe	d. Actions/ consultations menées par des organisations représentant ce groupe	e. Aucun	f. Autre
10. Jeunes urbains	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Jeunes ruraux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Jeunes déscolarisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13. Jeunes issus de groupes LGBT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14. Jeunes affectés par des conflits ou catastrophes naturelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15. Jeunes migrants ou réfugiés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16. Organisations religieuses de jeunesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17. Jeunes issus de quartiers pauvres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18. Jeunes affectés par ou impliqués dans la violence des gangs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19. Jeunes handicapés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

48. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse dispose-t-il des capacités et des ressources nécessaires pour mettre en place et maintenir des mécanismes formels de participation des jeunes ?

₁ Oui ₂ Non

49. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse dispose-t-il de mécanismes participatifs permettant la participation inclusive des jeunes dans :

• la conception / formulation / révision des politiques jeunesse :

₁ Oui ₂ Non

• la mise en œuvre des politiques jeunesse :

₁ Oui ₂ Non

• le suivi des politiques jeunesse :

₁ Oui ₂ Non

• l'évaluation des politiques jeunesse :

₁ Oui ₂ Non

50. La structure responsable de la jeunesse est-elle capable de faire participer les jeunes aussi bien au niveau local et provincial qu'au niveau national, dans toutes les étapes et processus de la politique ?

₁ Oui ₂ Non

Veillez expliquer :

51. Lors de l'élaboration de la politique jeunesse, quels sont les mécanismes participatifs menés par les jeunes et axés sur les jeunes, auxquels prend part la structure responsable de la jeunesse ? Veuillez fournir quelques exemples concrets d'actions déployées pour chaque élément sélectionné :

(Question 51, veuillez remplir le tableau ci-dessous.)

But	Type d'action			
	Brainstorming, Groupes de réflexion, Réunions, Retraites, Ateliers	Groupes de discussion en ligne, réseaux en ligne	Enquêtes qualitatives, entretiens	Enquêtes quantitatives
Consultatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programmatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Opérationnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coordination	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développement des capacités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Promotion et plaidoyer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez):	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

52. Comment évalueriez-vous les capacités de la structure responsable de la jeunesse à mener des consultations publiques auprès des jeunes à l'échelle du pays et à intégrer leurs préoccupations dans les politiques et programmes ?

1. Absence de capacités 2. Capacités partiellement développées

3. Capacités pleinement développées

4. Autre Si autre, spécifiez :

53. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse fournit-il des opportunités de formation en lien avec l'élaboration et la mise en œuvre des politiques jeunesse ? Veuillez fournir des exemples de programmes de développement des capacités récemment mis en place par la structure responsable de la jeunesse :

Bénéficiaires	Domaine de formation			
	Approche fondée sur les droits humains	Égalité des sexes	Participation des jeunes et partenariats jeunesse/adultes	Développement des capacités des jeunes
Employés du ministère/ de la structure responsable de la jeunesse	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres organismes / ministères impliqués dans le processus politique	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jeunes issus de réseaux impliqués dans le processus politique	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres (précisez):	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

III. Ressources humaines

54. Au sein de l'ensemble du personnel du ministère responsable de la jeunesse, veuillez indiquer le ratio approximatif de fonctionnaires/ personnel technique qui dispose de formations et de qualifications techniques pour travailler sur les questions de développement de la jeunesse :

(Cliquer pour sélectionner un pourcentage)

55. Quel est le ratio hommes/femmes au niveau du personnel de direction responsable des dossiers jeunesse ?

Ratio hommes/femmes : (Écrivez en chiffres)

56. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse :

- 1. est doté d'une direction ou d'un service des ressources humaines
- 2. n'est pas doté d'une direction ou d'un service des ressources humaines

57. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse ou sa direction des ressources humaines :

- 1. a le mandat de recruter directement, en partie ou en totalité, son personnel
- 2. n'a pas le mandat de recruter. Son personnel de service lui est affecté par la fonction publique ou tout autre ministère

58. Quelles sont les fonctions et la formation de base des principaux dirigeants des directions ou unités de la structure responsable de la jeunesse ?

<i>Direction</i>	<i>Formation de base du personnel dirigeant</i>
Écrivez <input type="text"/>	Écrivez <input type="text"/>
Écrivez <input type="text"/>	Écrivez <input type="text"/>
Écrivez <input type="text"/>	Écrivez <input type="text"/>
Écrivez <input type="text"/>	Écrivez <input type="text"/>
Écrivez <input type="text"/>	Écrivez <input type="text"/>

59. Existe-t-il un mécanisme de quotas / recrutement en faveur des jeunes au sein du ministère/institution responsable de la jeunesse ?

₁ Oui ₂ Non

Si oui, veuillez expliquer :

60. Veuillez sélectionner la réponse qui correspond le plus à la situation du ministère responsable de la jeunesse :

60.1 Le nombre et la proportion de personnel qualifié au sein de la structure responsable de la jeunesse est suffisant pour exécuter le mandat de ce dernier :

₁ Oui ₂ Non ₃ Ne sait pas ₄ Autre

60.2 Les intérêts des jeunes de toutes les catégories sont bien représentés dans la composition du personnel et dans la structure de gouvernance du ministère, de façon à ce qu'il puisse répondre aux besoins de la jeunesse de façon inclusive ?

1. Assez bien représentés **2.** Faiblement représentés

3. Pas représentés

4. Autre Si autre, spécifiez :

Commentaires (facultatif) :

60.3 Comment appréciez-vous la portée et l'étendue de l'expérience du personnel du ministère responsable de la jeunesse en ce qui concerne le développement de politiques et de programmes dans le domaine de la jeunesse ?

1. Une expérience élevée **2.** Une expérience moyenne

3. Une expérience faible

4. Autre Si autre, spécifiez :

60.4 Diriez-vous que cette expérience s'appuie sur un éventail de profils, d'expériences et de compétences significatifs :

₁ Oui ₂ Non

60.5 Diriez-vous que le personnel du ministère responsable de la jeunesse a une bonne compréhension globale, et une bonne expérience des enjeux concernant la jeunesse :

₁ Oui ₂ Non ₃ Autre Si autre, spécifiez :

60.6 Diriez-vous que le personnel du ministère est capable de développer des approches spécifiques en matière de mise en œuvre des politiques et programmes sur le terrain ?

1. Absence de capacités **2.** Capacités partiellement développées

3. Capacités pleinement développées

4. Autre Si autre, spécifiez :

60.7 Diriez-vous que le personnel au sein du ministère responsable de la jeunesse dispose des outils et des ressources nécessaires (par exemple : directives, bases de données, réseaux, équipements, etc.) pour exécuter son mandat en matière de développement de la jeunesse :

₁ Oui ₂ Non ₃ Autre Si autre, spécifiez :

60.8 Diriez-vous que le personnel au sein du ministère responsable de la jeunesse a reçu les formations adéquates et nécessaires pour exécuter son mandat en matière de développement de la jeunesse :

₁ Oui ₂ Non ₃ Autre Si autre, spécifiez :

61. Comment évalueriez-vous l'ensemble des structures de votre ministère quant à leurs capacités dans les domaines suivants ?

Domaines	Niveau des capacités			
	1. Absence de capacités	2. Capacités partiellement développées	3. Capacités pleinement développées	4. Autre (specifiez)
Intégration de la dimension genre et les questions sexo-spécifiques	Écrivez	Écrivez	Écrivez	Écrivez
Mobilisation et utilisation des données statistiques sur la jeunesse dans les plaidoyers et les programmes en faveur de la jeunesse	Écrivez	Écrivez	Écrivez	Écrivez
Identification des problématiques sociales, économiques, éducationnelles auxquelles font face les jeunes à l'échelle du pays	Écrivez	Écrivez	Écrivez	Écrivez

62. Votre ministère (ou autre institution) dispose-t-il d'une expertise interne dans les domaines identifiés dans sa politique ou stratégie jeunesse ?

₁ Oui ₂ Non

63. En général, comment appréciez-vous les capacités des différentes structures de votre ministère (ou autre institution) dans la mise en œuvre des orientations contenues dans votre politique jeunesse ?

- 1.** Absence de capacités **2.** Capacités partiellement développées
 3. Capacités pleinement développées
 4. Autre **Si autre, spécifiez :** _____

64. Votre ministère dispose-t-il d'outils méthodologiques et de plaidoyer facilitant le positionnement des questions de jeunesse, d'éducation, d'emploi et tout autre sujet connexe à la jeunesse ?

₁ Oui ₂ Non

65. Comment évalueriez-vous les capacités internes du ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse en matière de production de ce type d'outils ?

- 1.** Absence de capacités **2.** Capacités partiellement développées
 3. Capacités pleinement développées
 4. Autre **Si autre, spécifiez :** _____

66. Indiquez trois domaines dans lesquels la structure responsable de la jeunesse et son personnel souhaiteraient être accompagnés et/ou outillés et pour quelles raisons.

	Domaines	Raisons
1	_____	_____
2	_____	_____
3	_____	_____

67. Votre ministère (ou autre institution) dispose-t-il en ce moment de ressources humaines et de compétences suffisantes pour atteindre les objectifs fixés dans sa politique jeunesse et/ou les politiques nationales liées à la jeunesse ?

₁ Oui ₂ Non

67.1 Si Oui, spécifiez les compétences existantes au sein de l'organisation selon les domaines (planification, évaluation, statistique, gestion axée sur les résultats (GAR), etc.).

1	Écrivez	
2	Écrivez	
3	Écrivez	
4	Écrivez	
5	Écrivez	
6	Écrivez	

67.2 Si Non, spécifiez les compétences manquantes au sein de l'organisation selon les grands domaines (planification, gestion, évaluation, statistique, GAR, etc.).

1	Écrivez	
2	Écrivez	
3	Écrivez	
4	Écrivez	
5	Écrivez	
6	Écrivez	

67.3 Qu'est-ce qui actuellement dans votre environnement institutionnel pourrait constituer un obstacle au développement des capacités du ministère en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de coordination des politiques jeunesse ?

Écrivez

68. Les structures du ministère disposent-elles d'un personnel capable d'utiliser efficacement les technologies de l'information et des communications (TIC) dans leur mission auprès des jeunes ?

₁ Oui ₂ Non

69. Y a-t-il des domaines dans lesquels, votre ministère a eu le temps de développer des compétences ou une expertise avérée ?

₁ Oui ₂ Non

69.1 Si Oui, quels sont les deux à trois principaux domaines dans lesquels votre ministère disposerait d'une compétence ou d'une expertise significative ?

1	Écrivez	
2	Écrivez	
3	Écrivez	

69.2 Quels sont les principaux obstacles à l'atteinte des objectifs du ministère et de l'ensemble du gouvernement en matière de jeunesse ?

Écrivez

70. Dans les trois dernières années, une partie du personnel de votre ministère a-t-il bénéficié de formation dans les domaines suivants :

Planification stratégique	<input type="checkbox"/> ₁ Oui	<input type="checkbox"/> ₂ Non
Plaidoyer	<input type="checkbox"/> ₁ Oui	<input type="checkbox"/> ₂ Non
Évaluation	<input type="checkbox"/> ₁ Oui	<input type="checkbox"/> ₂ Non
Gestion de projet	<input type="checkbox"/> ₁ Oui	<input type="checkbox"/> ₂ Non
Communication	<input type="checkbox"/> ₁ Oui	<input type="checkbox"/> ₂ Non

71. Quels sont selon vous les trois domaines de gestion pour lesquels votre personnel a besoin de renforcement des capacités (ne cochez que 3 au maximum) ?

Élaboration de politique et/ou de programme	<input type="checkbox"/> 1
Planification stratégique	<input type="checkbox"/> 2
Coordination de la mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 3
Mobilisation et plaidoyer	<input type="checkbox"/> 4
Développement et gestion de partenariat	<input type="checkbox"/> 5
Outils de communication	<input type="checkbox"/> 6
Évaluation	<input type="checkbox"/> 7
Autre	<input type="checkbox"/> 8

72. Votre ministère, a-t-il un plan pour combler ces besoins ?

₁ Oui ₂ Non

72.1 Si oui , expliquez-nous ce qui est envisagé et de quelle manière ce sera fait.
Écrivez <input type="text"/>
72.2 Si non , expliquez pourquoi il n'a pas été envisagé de plan de formation et de renforcement des capacités.
Écrivez <input type="text"/>

IV. Ressources financières

73. Le budget national ou provincial actuel comprend-il des ressources allouées au développement de programmes et d'activités en faveur de la jeunesse ?

₁ Oui ₂ Non

73.1 Si oui, quel est le pourcentage alloué aux activités et programmes en général ?

Écrivez

73.2 Si oui, quel est le pourcentage alloué au fonctionnement de la structure, y compris les ressources humaines ?

Écrivez

73.3 Un budget spécifique est-il alloué à la mise en œuvre de la politique ou de la stratégie jeunesse du pays ?

₁ Oui ₂ Non

73.4 Si oui, quel est le pourcentage du budget total du ministère est alloué aux programmes et activités découlant spécifiquement de la politique ou stratégie jeunesse ?

Écrivez

74. Comment les ressources sont-elles allouées au ministère ou la structure en charge de la jeunesse ?

- 1.** Un portefeuille budgétaire est alloué à la structure responsable de la jeunesse, lequel est responsable de la distribution/réallocation des ressources aux autres organismes/ministères, en fonction du cadre défini par la politique/stratégie jeunesse

(Suite de la question 74, page suivante)

- 2.** Une enveloppe budgétaire spécifique est identifiée pour tous les organismes/ministères travaillant sur les questions de jeunesse et allouée directement à ces derniers par le ministère des finances
- 3.** Autre, précisez :

75. La structure responsable de la jeunesse dispose approximativement d'un budget annuel de (utilisez le budget 2017 comme référence) :

En dollars américains : \$US

Ou

Autre devise : (indiquer la devise)

76. Le budget de la jeunesse est géré :

- 1.** directement par le cabinet du ministre responsable de la jeunesse
- 2.** par le service des finances du ministère ou structure responsable de la jeunesse
- 3.** par le ministère des Finances ou du Budget ou tout autre ministère

77. Si possible, veuillez fournir (insérer un tableau ou le fournir en annexe) une ventilation succincte du budget annuel en faveur de la jeunesse (en monnaie locale ou en dollars des États-Unis). **Autrement**, veuillez indiquer le pourcentage du budget national alloué au développement de la jeunesse au sein de la structure responsable de la jeunesse et d'autres ministères, structures ou organismes gouvernementaux nationaux ou infranationaux :

78. Le budget pour la mise en œuvre de la politique jeunesse a-t-il été élaboré en consultation avec des organisations de jeunesse ?

₁ Oui ₂ Non

79. Le budget pour la jeunesse est en accord avec les cibles et les stratégies définies par la politique nationale de la jeunesse :

- 1.** Totalement en accord avec les cibles
- 2.** Partiellement en accord avec les cibles
- 3.** Pas en accord avec les cibles
- 4.** Autre

80. Le ministère des finances et/ou de la planification est entièrement impliqué auprès du ministère de la jeunesse pour le guider dans l'élaboration de projets réalisables d'un point de vue financier

- 1.** Entièrement impliqué
- 2.** Partiellement impliqué
- 3.** Pas du tout impliqué

81. La structure responsable de la jeunesse a les capacités requises pour coordonner l'allocation de ressources pour la mise en œuvre de la politique jeunesse

- 1.** Absence de capacités **2.** Capacités partiellement développées
- 3.** Capacités pleinement développées
- 4.** Autre **Si autre**, spécifiez :

82. Les structures du ministère disposent-elles d'un budget suffisant pour atteindre les objectifs fixés dans la politique ou la programmation jeunesse du ministère ou du gouvernement ?

₁ Oui ₂ Non

83. Comment appréciez-vous dans l'ensemble les capacités de votre ministère chargé de la jeunesse à développer des partenariats afin de mobiliser les ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ?

- 1.** Absence de capacités **2.** Capacités partiellement développées
 3. Capacités pleinement développées
 4. Autre **Si autre, spécifiez :**

V. Plaidoyer, communication et sensibilisation

84. Au sein du budget national alloué à la jeunesse, existe-t-il une part consacrée au plaidoyer, à la communication et à la sensibilisation ?

- ₁ Oui ₂ Non

Veillez préciser :

85. Existe-t-il une stratégie de communication claire autour de la politique nationale de la jeunesse qui vise des groupes cibles distincts, au sein des institutions et de la société civile, avec des messages et des actions personnalisées :

- ₁ Oui ₂ Non

Veillez décrire ses principales caractéristiques :

86. Des partenariats avec les médias sont mis en place en vue de rendre le processus politique visible ? Veuillez fournir un ou deux exemples concrets de couverture médiatique mettant en lumière la structure responsable de la jeunesse :

87. Quels supports et actions de communication la structure responsable de la jeunesse a-t-elle lancés dans ce contexte ? Certains ciblent-ils les jeunes en particulier ? Veuillez décrire un ou deux supports ou actions de communication, qui soient concrets et récemment développés par la structure responsable de la jeunesse pour promouvoir la politique nationale de la jeunesse :

88. Veuillez décrire comment les jeunes sont impliqués dans les efforts de communication et de plaidoyer de la structure responsable de la jeunesse en faveur du développement de la jeunesse :

89. D'après vous, est-il facile de mener un plaidoyer pour le développement de projet en faveur des jeunes au sein des autres secteurs du gouvernement ?

- ₁ Oui ₂ Non

Veillez expliquer :

90. Quelle est votre appréciation générale sur les capacités de votre ministère à mener des plaidoyers auprès des élus, des membres du gouvernement, ainsi que des partenaires techniques et financiers (PTFs) dans le but de mobiliser les ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ?

- 1.** Absence de capacités **2.** Capacités partiellement développées
 3. Capacités pleinement développées
 4. Autre **Si autre, spécifiez :**

90.1 Quels sont les principaux obstacles qui empêchent actuellement votre ministère de développer efficacement les partenariats nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ?

Écrivez

VI. Responsabilité, suivi et évaluation

91. Les mesures contenues dans l'avant-dernière politique :

- 1. avaient fait l'objet d'une évaluation
- 2. n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation

9.1 Si oui (réponse 1), cette évaluation avait été menée par :

- 1. la structure responsable de la jeunesse elle-même
- 2. par une autre entité du gouvernement
- 3. par un organisme ou un cabinet indépendant ou privé
- 4. par un partenaire technique et financier
- 5. autres (précisez) :

92. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse dispose-t-il de son propre mécanisme et/ou outils de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des politiques, capables de mesurer de façon continue les progrès accomplis dans la de mise en œuvre de la stratégie ?

- ₁ Oui ₂ Non

92.1 Si oui, veuillez fournir une description succincte de ce mécanisme et/ou outils, et indiquer le niveau et le type de participation des jeunes dans ce processus :

92.2 Si non, veuillez indiquer quel organisme est responsable du suivi et de l'évaluation de la politique :

93. Comment la structure responsable de la jeunesse travaille-t-elle avec les organisations de jeunesse et les autres parties prenantes dans le suivi et l'évaluation de la politique jeunesse ?

94. Existe-t-il des pratiques et des mécanismes (forums, enquêtes, réunions techniques, etc.) qui permettent de mettre en place une responsabilité mutuelle entre le gouvernement et ses parties prenantes, y compris les organisations de jeunesse ?

- ₁ Oui ₂ Non

Veuillez fournir quelques exemples :

95. Le personnel au sein du ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse bénéficie-t-il de mesures de renforcement des capacités au sujet du suivi et de l'évaluation de la politique jeunesse ?

- ₁ Oui ₂ Non

96. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse fournit-il du renforcement des capacités à d'autres organismes/ministères pour le suivi et l'évaluation de la politique jeunesse ?

- ₁ Oui ₂ Non

97. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse a-t-il développé un cadre d'indicateurs en vue de mesurer la mise en œuvre de la politique jeunesse ?

[Plusieurs choix possibles]

- 1.** Oui – veuillez fournir un lien menant à ce cadre d'indicateurs :
- 2.** Non – en raison du manque de capacités techniques
- 3.** Non – en raison du manque de volonté politique
- 4.** Non – en raison du manque de ressources
- 5.** Non – pour d'autres raisons :

98. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse fournit-il des rapports périodiques à une ou plusieurs parties-prenantes au sujet des cibles et des indicateurs décidés au niveau national/international ? Veuillez préciser le nom des organisations concernées pour chaque élément sélectionné.

[Plusieurs choix possibles]

- 1.** Parlement :
- 2.** Nations unies :
- 3.** Organisations intergouvernementales (par ex. OIF, OIJ, OIT, ou autre) :
- 4.** Organisations régionales :
- 5.** Autre :

99. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse communique-t-il ses rapports de suivi et d'évaluation aux médias ?

₁ Oui ₂ Non

99.1 Quels sont les plus grands succès que la structure responsable de la jeunesse a rencontrés dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse (s'ils existent) ?

99.2 Quels sont les plus grands défis que la structure responsable de la jeunesse a rencontrés dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse (s'ils existent) ?

100. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse a-t-il prévu une évaluation mi-parcours de l'atteinte des objectifs de la politique ou stratégie jeunesse actuelle ?

₁ Oui ₂ Non

101. Le ministère (ou autre institution) responsable de la jeunesse a-t-il déjà entrepris une évaluation de certaines mesures ou programmes découlant de la politique/stratégie jeunesse actuelle ?

₁ Oui ₂ Non

Si Oui, à quand remonte la dernière évaluation et sur quoi portait-elle (inscrire l'année, l'objet de l'évaluation et fournir le rapport) ?

Année	Écrivez <input type="text"/>
Objet de l'évaluation	Écrivez <input type="text"/>

102. Comment appréciez-vous globalement les capacités de votre ministère en matière de suivi et/ou évaluation des politiques liées à la jeunesse ?

- 1.** Absence de capacités **2.** Capacités partiellement développées
- 3.** Capacités pleinement développées
- 4.** Autre **Si autre**, spécifiez :

103. Existe-t-il un système d'évaluation périodique des performances du personnel du ministère selon le poste occupé, les résultats attendus, les résultats atteints ou tout autre critère ?

₁ Oui ₂ Non

104. Votre ministère dispose-t-il de capacités tangibles ou de ressources qualifiées en matière de gestion axée sur les résultats (GAR) ?

- 1.** Absence de capacités **2.** Capacités partiellement développées
 3. Capacités pleinement développées
 4. Autre Si autre, spécifiez :

VII. Autre

105. Existe-t-il un autre aspect de votre environnement politique relatif à la jeunesse dont vous souhaitez faire part ? (facultatif)

106. Quels sont selon vous les trois domaines de gestion pour lesquels votre personnel a besoin de renforcement des capacités (ne cochez que **3 au maximum**) ?

Élaboration de politique et/ou de programme	<input type="checkbox"/> 1
Planification stratégique	<input type="checkbox"/> 2
Coordination de la mise en œuvre	<input type="checkbox"/> 3
Mobilisation et plaidoyer	<input type="checkbox"/> 4
Développement et gestion de partenariat	<input type="checkbox"/> 5
Outils de communication	<input type="checkbox"/> 6
Évaluation	<input type="checkbox"/> 7
Autre	<input type="checkbox"/> 8

107. Votre ministère, a-t-il un plan pour combler ces besoins ?

₁ Oui ₂ Non

Si oui, expliquez-nous ce qui est envisagé et de quelle manière ce sera fait.

Écrivez

107.1 Comment les partenaires au développement pourraient contribuer à vos besoins de renforcement de capacités dans le cadre de la coopération multilatérale ou bilatérale ?

Écrivez

108. De manière succincte, quelles sont selon vous les problématiques les plus urgentes auxquelles font face les jeunes de votre pays ; des problématiques émergentes qui empêchent leur épanouissement et qui peuvent représenter des risques pour le développement et la paix dans le pays ?

Écrivez

109. De manière succincte, quels sont selon vous les principaux défis et contraintes auxquels fait face votre ministère de la jeunesse dans sa mission d'aider les jeunes et d'accompagner le gouvernement en matière de politique jeunesse ?

Écrivez

Informations légales

RÉALISATION DU RAPPORT D'ENQUÊTE

Unité jeunesse, sport et citoyenneté
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
19-21, avenue Bosquet
75007 Paris
Téléphone (33) 1 44 37 33 25
Télécopie (33) 1 45 79 14 98
www.francophonie.org

Tous droits réservés

MISE EN PAGE ET TRAITEMENT DE TEXTE

Julie Gantois, graphiste

TIRAGE ET IMPRESSION DU RAPPORT

Société STIPA, France

Coordination, analyse des données et rédaction du rapport

Youssef ARRIF, Chef d'unité a.i. ; **Éric-Normand THIBEAULT**, Ph.D., chargé de mission « Politiques publiques de jeunesse » au sein de l'Unité jeunesse, sport et citoyenneté à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

La finalisation du rapport a été rendue possible grâce au professionnalisme continu de l'ensemble des collègues dans leur fonction respective que nous remercions pour leur engagement.

De 2017 à 2019, les collaboratrices et collaborateurs suivants en poste à la direction « Éducation et Jeunesse » ont participé à la préparation de l'enquête : **Gisèle MENYE-LANGUE**, ex-spécialiste de programme qui fut responsable de l'analyse des données statistiques et de la production des contenus ; **Abdoul Echraf OUEDRAOGO**, ex-spécialiste de programme en charge de la conception, de la diffusion des questionnaires et de l'élaboration des documents méthodologiques ; **Aïssata Assane IGODOE**, consultante en charge de l'analyse des données statistiques ; **Mélanie LÉGER SAINT-CYR**, consultante ; **Ma-Umba MABIALA**, ex-directeur de l'Éducation et de la Jeunesse, qui supervisa l'équipe de l'enquête lors de la première phase ainsi qu'à **Le Ngoc DIEM**, attachée de programme au Bureau régional de l'OIF pour l'Asie et le Pacifique (pour la traduction en langue vietnamienne et le suivi de l'enquête auprès des autorités).

Saviez-vous que la Francophonie est présente sur les 5 continents ?



Le français est la **5^e** langue la plus parlée après le chinois, l'anglais, l'espagnol et l'arabe.

CARTE D'IDENTITÉ

Nom de famille : Organisation internationale de la Francophonie (francophonie.org)
 Adresse : 19-21 avenue Bosquet 75007 Paris (France)
 Né le 20 mars 1970 à Niamey (Niger)

Pères fondateurs : Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Habib Bourguiba (Tunisie), Hamani Diori (Niger), Norodom Sihanouk (Cambodge)

La Francophonie a fêté ses 50 ans le 20 mars 2020

Facebook: @OIFrancophonie
 Instagram: @OIFrancophonie
 Twitter: @OIFrancophonie
 www.francophonie.org

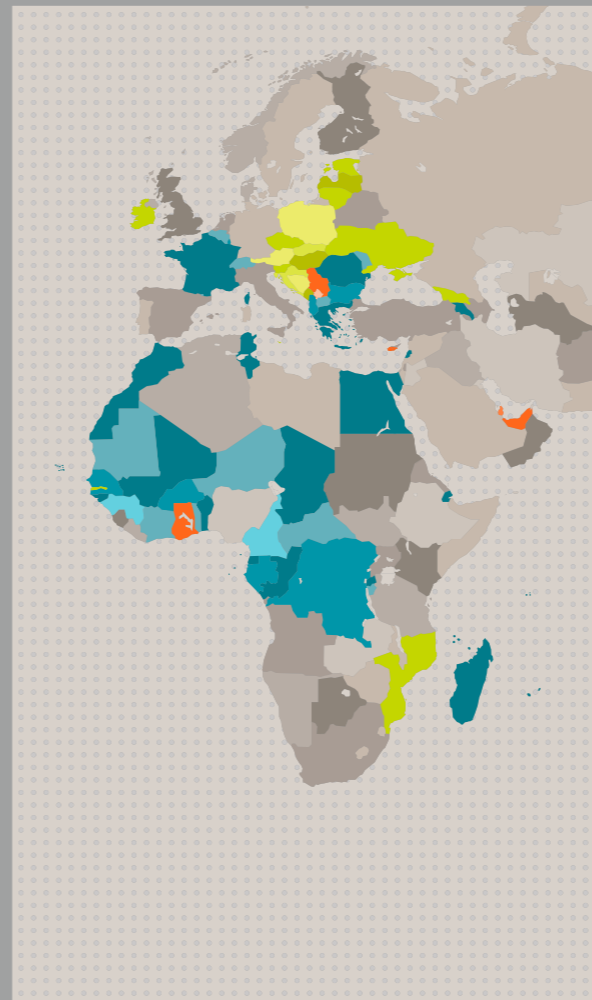
Bâtir un espace de solidarité fondé sur les principes d'**humanisme**, de **démocratie** et de **respect de la diversité** des cultures et des langues, tel est le but poursuivi par la Francophonie.

Ensemble unique, riche de sa diversité culturelle, son **organisation politique** est l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Elle met en œuvre une **coopération** politique, éducative, économique et culturelle entre ses États et gouvernements membres, **au service et au cœur des populations**.

Son action **se conjugue** avec celle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'Agence universitaire de la Francophonie, TV5Monde, l'Association internationale des maires francophones et l'Université Senghor à Alexandrie.



300 millions de francophones dans le monde



88 États et gouvernements en 2020

Le français est la seule langue, avec l'anglais, à être parlée sur 5 continents

- @ 4^e langue sur **Internet**
- abc 2^e langue étrangère la plus **apprise**
- 2^e langue des **organisations internationales**
- 3^e langue des **affaires**

(Source : Rapport de l'Observatoire de la langue française)

- 54** États et gouvernements membres de plein droit
- 7** États et gouvernements membres associés
- 27** États et gouvernements observateurs



54 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE : Albanie, Principauté d'Andorre, Arménie, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada–Nouveau-Brunswick, Canada–Québec, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Égypte, France, Gabon, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Principauté de Monaco, Niger, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam, Fédération Wallonie-Bruxelles

7 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS ASSOCIÉS : Chypre, Émirats arabes unis, France–Nouvelle-Calédonie, Ghana, Kosovo, Qatar, Serbie

27 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS OBSERVATEURS : Argentine, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Canada–Ontario, Costa Rica, République de Corée, Croatie, République dominicaine, Estonie, Gambie, Géorgie, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Louisiane, Malte, Mexique, Monténégro, Mozambique, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Thaïlande, Ukraine, Uruguay

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 88 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2018, établit à 300 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Mme. Mushikiwabo a pris ses fonctions en janvier 2019.

54 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Centrafrique • Comores • Congo • République Démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • France • Gabon • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Macédoine du Nord • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

7 MEMBRES ASSOCIÉS

• Chypre • Émirats arabes unis • France–Nouvelle-Calédonie • Ghana • Kosovo • Qatar • Serbie

27 OBSERVATEURS

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada/Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • Dominicaine (République) • Estonie • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Slovaquie • Slovénie • Tchèque (République) • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

     www.francophonie.org
[@OIFrancophonie](https://twitter.com/OIFrancophonie)

